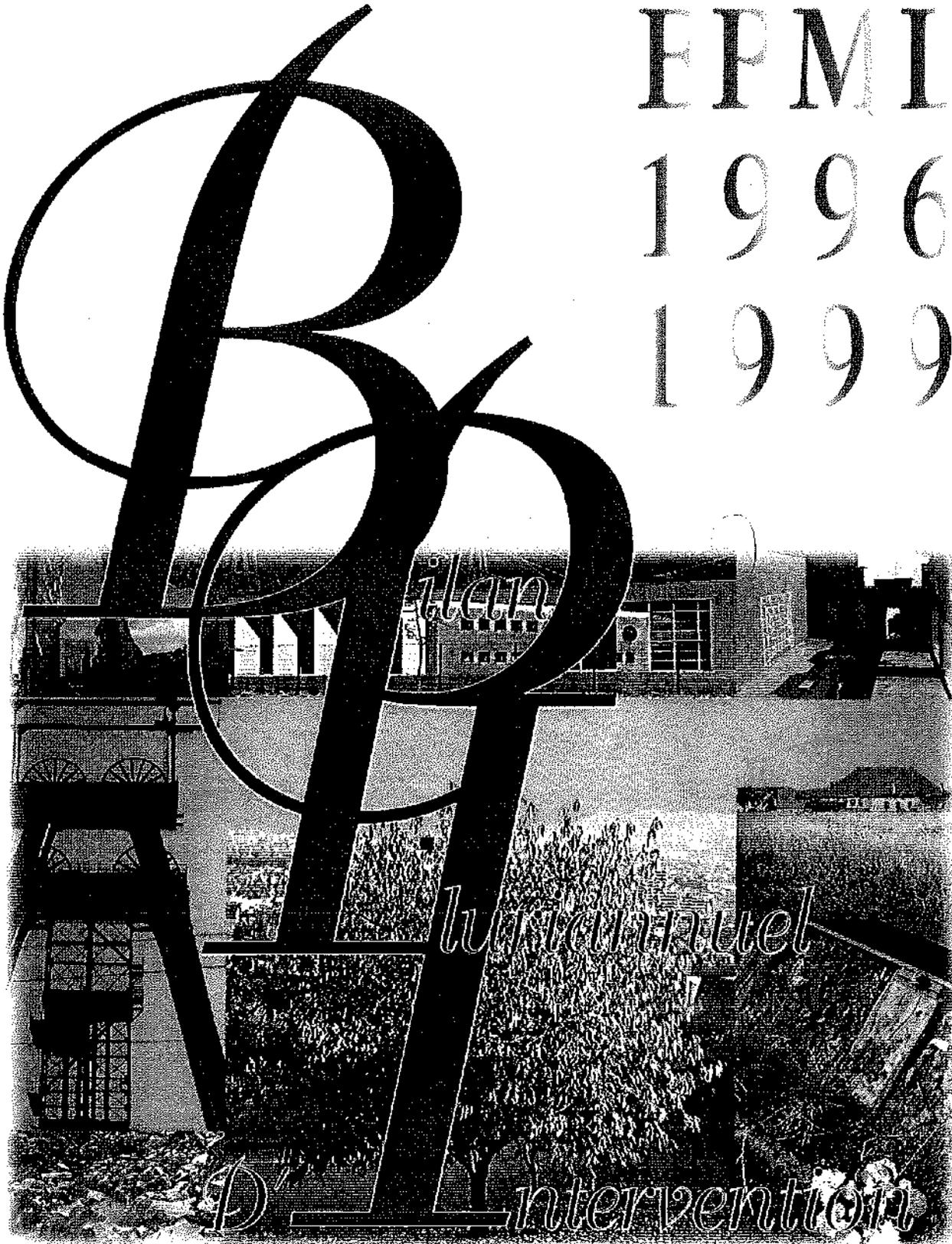


EPMI

1996

1999



luncheon

D'Intervention

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
BILAN THEMATIQUE	4
CHAPITRE I - ACTIONS FONCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL	5
CHAPITRE II - ACTIONS DE RECONVERSION DES TERRITOIRES EN MUTATION	16
BILAN METHODOLOGIQUE	41
CHAPITRE I - ACTION PRINCIPALE	42
CHAPITRE II - ACTION EN PRESTATIONS DE SERVICES	52
CHAPITRE III - BUDGETS DE PRESTATIONS	59
CHAPITRE I - BUDGET PRINCIPAL	60
CHAPITRE II - BUDGETS DE PRESTATIONS	65

PREAMBULE

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 6 décembre 1995, tirant les enseignements du précédent programme pour les orientations des années à venir, avait défini la politique d'action à mener par l'Etablissement au cours du sixième programme pluriannuel d'intervention. Tout en affichant la volonté de l'Etablissement de s'inscrire dans les politiques d'aménagement que l'Etat souhaitait développer en Lorraine, il s'était fixé les objectifs suivants qui se rattachent à deux axes majeurs :

- la poursuite des actions foncières au service du développement régional avec les stratégies d'anticipation sur l'évolution de certains territoires, la maîtrise de projets de développement en milieu urbain et péri-urbain, l'action en milieu rural et l'accompagnement des projets d'infrastructure,

- le prolongement des opérations de reconversion des territoires en mutation mis en œuvre depuis plusieurs années avec l'Etat et la Région, l'extension du traitement aux sites ferroviaires, militaires, aux centres urbains, aux territoires en conversion à fort enjeu, la maîtrise d'ouvrage de nouvelle opération d'aménagement.

Il mettait en outre l'accent sur la nécessaire interaction des métiers de l'E.P.M.L. qui vont du foncier dans toute sa diversité à la maîtrise d'ouvrage d'aménagement, intégrant en amont de l'action foncière, la conduite d'études et en aval, la réalisation de travaux de requalification du foncier dégradé.

On constate cependant que ce programme pluriannuel qui couvrait les années 1996 à 2000 n'est pas en cohérence calendaire avec le troisième contrat de plan Etat/Région qui s'est achevé avec l'année 1999. Par souci de calage entre les calendriers de mise en œuvre du quatrième contrat de plan et de conception du prochain programme pluriannuel de l'E.P.M.L., le Conseil d'Administration, réuni le 2 juin 1999, a décidé d'interrompre le programme portant sur la période quinquennale 1996-2000 à la fin de l'année 1999 et de le relayer par un septième programme septennal qui couvre la période 2000-2006.

Ce document retrace donc le bilan des activités de l'E.P.M.L. au cours des quatre premières années du sixième programme d'intervention. Les perspectives affichées ont, dans leur ensemble, été réalisées de manière satisfaisante. L'E.P.M.L. a continué de faire évoluer ses modes d'action afin de proposer aux collectivités des interventions appropriées aux situations plus complexes rencontrées. Par l'évolution de ses compétences et de ses missions, il a su s'adapter aux nouveaux enjeux du territoire régional.

BILAN THEMATIQUE

CHAPITRE I - ACTIONS FONCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

1 - ANTICIPATION FONCIERE

Le programme 1996-2000 réaffirmait l'intérêt d'une anticipation foncière sur le développement de certains secteurs stratégiques ou sur la demande d'investisseurs importants. La région souffrant aujourd'hui d'une carence en terrains adaptés à l'accueil de projets fortement créateurs d'emplois, le Conseil Régional et les Conseils Généraux ont acté le principe de la mise en œuvre d'un stock de réserves foncières à destination industrielle, judicieusement localisées.

Dans cette optique, le Conseil Général de la Moselle a mandaté l'E.P.M.L. pour l'acquisition des terrains d'assiette d'une mégazone industrielle sur le site d'Illange-Bertrange, une superficie approximative de 140 ha pour un montant prévisionnel de 9 000 000 F. Le dossier de Z.A.C. de cette future zone ainsi que celui de demande de D.U.P. du projet sont en cours d'instruction.

L'Etablissement Public, de plus, assiste le département mosellan dans ses tâches de maître d'ouvrage pour la mise en œuvre opérationnelle de ce projet ainsi que d'un second sur le secteur de Farebersviller-Henriville.

Il a par ailleurs continué à assurer le suivi de l'intervention archéologique réalisée pour le compte du Syndicat mixte, maître d'ouvrage de la réalisation de la zone d'activités meurthe-et-mosellane de Gondreville-Fontenoy ainsi que de l'opération de la Z.A.C. d'Epinal - Nomexy dans les Vosges, en partenariat avec l'Etat et les collectivités concernées.

Il est également intervenu, à la demande du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, pour la conduite d'études techniques, préalables à la maîtrise d'une plate-forme de près de 300 ha sur le secteur de Bauvillers - Serrouville, en vue de l'installation éventuelle d'une usine automobile qui ne s'est pas concrétisée.

Il a, en outre, paru souhaitable à certaines communes d'engager une maîtrise foncière de terrains, en amont de tout aménagement opérationnel précis. C'est ainsi que l'E.P.M.L. a mené des acquisitions, à ce titre, pour le compte des communes de Metz, Moulins-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, Laquenexy, Arnaville, Chesny, mobilisant des crédits de 4 584 455 F dans son périmètre de pleine compétence pour une superficie de près de 45 ha.

2 - MAITRISE FONCIERE DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN MILIEU URBAIN ET PERI-URBAIN

En tant qu'opérateur foncier au service des collectivités, l'E.P.M.L. répond aux sollicitations de ces dernières dans des périmètres opérationnels nécessitant une maîtrise foncière préalable. Il s'est efforcé sur la période 1996-1999 de poursuivre l'ensemble des actions engagées auprès des collectivités locales pour accompagner les politiques urbaines, contribuer à la reconquête des quartiers existants, à la réalisation de nouvelles urbanisations, accueillir des équipements ou des activités tertiaires, favoriser le développement économique.

AMENAGEMENTS URBAINS ET PERI-URBAINS

Il a continué à apporter son concours à la mise en œuvre d'opérations immobilières en milieu urbain existant dans un cadre conventionnel spécifique dit "centre ville" mis en place depuis une vingtaine d'années entre les collectivités et l'Etablissement. Depuis 1996, des crédits d'un montant de 9 468 146 F ont été affectés à cette politique conventionnelle pour des actions à Nancy, Pompey, Lunéville, Conflans-en-Jarnisy, Jarville-la-Malgrange.

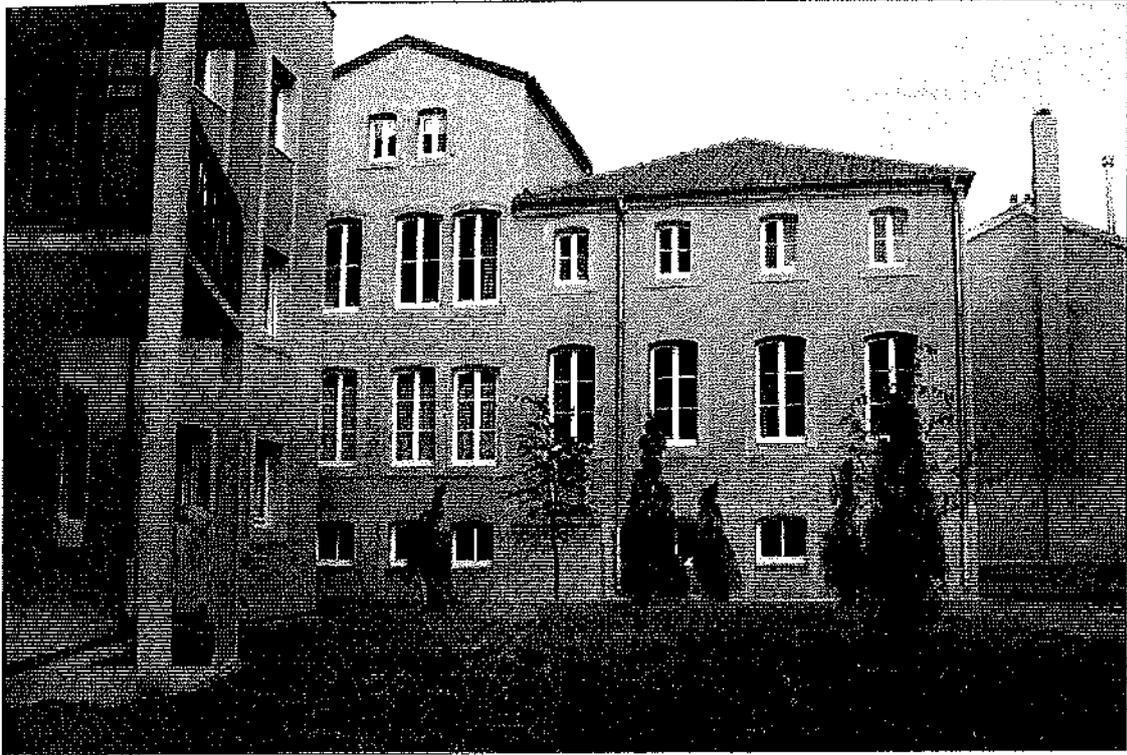
En dehors de ce type contractuel, l'action de l'E.P.M.L. dans l'accompagnement foncier d'opérations en zones urbaines en restructuration et péri-urbaines a porté sur la réalisation de Z.A.C., à Essey-lès-Nancy (Saint-Pie X, Tronc qui fume), à Laneuveville-devant-Nancy (Cinq fontaines), à Villers-lès-Nancy (Mairie extension), à Chavigny (Haldat), la requalification des secteurs Sablon nord à Metz, Meurthe canal et quartier de la faculté de pharmacie à Nancy, la réhabilitation de l'îlot Turmel à Metz, d'immeubles à Dieulouard, Laxou, Ludres, la restructuration du quartier de la gare centrale de Nancy en vue de l'arrivée du T.V.G. Est, l'achèvement de la zone franche de Metz-Borny, le site des étangs Saint-Pierre à Thionville, la création de logements sociaux à Pont-à-Mousson.

A signaler également des acquisitions réalisées pour la création de zones d'habitation ou lotissements à Jarny, Coincy, Yutz, Dombasle-sur-Meurthe, Vitry-sur-Orne, Ennery, Frouard.

Les interventions de l'E.P.M.L. ont par ailleurs permis d'accompagner des acquisitions d'opportunités par délégation du droit de préemption urbain à Fameck, Marly, Champigneulle, Briey, Malzéville, Pulnoy, Essey-lès-Nancy, par exemple ou dans le cadre de la gestion de périmètres de Zones d'Aménagement Différé, comme c'est le cas avec les villes de Metz, Laxou et Malzéville.

On peut estimer à 57 500 000 F, depuis 1996, les crédits réservés à l'ensemble de ces opérations dans l'aire fiscalisée pour la maîtrise de 108 ha environ.

En outre, l'E.P.M.L. a contribué à d'autres actions sous forme de Z.A.C. mêlant habitat et activités artisanales à Malzéville, Laxou, Pulnoy, Metz, Nancy, Fléville-devant-Nancy, Messein, Briey, Mondelange, Hagondange, Jarville, Neuves-Maisons, notamment. Ce type d'intervention a représenté pour l'Etablissement un coût de 40 727 525 F pour une superficie de 57 ha environ.



Metz : îlot Turmel



Nancy : îlot des Fabriques

L'Etablissement a été de plus sollicité, à titre de prestataire de services, par :

- la ville de Forbach pour l'appropriation des immeubles concernés par le programme de réaménagement de la Z.A.C. "Espace ville haute",
- la ville d'Epinal pour la maîtrise d'une emprise foncière nécessaire à la création de logements et d'aires de stationnement d'une part, d'immeubles dans le cadre de la valorisation du quartier du Port et particulièrement des anciens abattoirs municipaux d'autre part,
- la ville de Vittel pour l'acquisition d'un ensemble immobilier dans le cadre de la restructuration de son centre ville.

SOUTIEN AUX POLITIQUES DE LOGEMENT

Conformément à l'objectif fixé par le programme pluriannuel, l'E.P.M.L. s'est en outre impliqué dans les politiques d'aide à l'action sociale des collectivités territoriales. Une expérience a été mise en œuvre en Moselle pour faciliter l'aboutissement de projets destinés à la réalisation de logements très sociaux sur la commune de Maizières-lès-Metz, confrontée aux problèmes posés par les conditions de logements des ménages défavorisés. Une convention-cadre, élaborée pour une période de cinq ans, avec la S.A. d'H.L.M. Présence Habitat prévoit que l'E.P.M.L. assure le portage financier des acquisitions immobilières à réaliser. Un dispositif d'application sera mis au point entre la société d'H.L.M., l'E.P.M.L. et la collectivité qui s'engage sur le remboursement des sommes avancées pour chaque immeuble dont cette dernière décidera de se rendre propriétaire.

L'E.P.M.L. a par ailleurs amorcé une action, sur le plan foncier, sur les grands ensembles sociaux situés dans les périphéries des villes, problématique actuelle. Il est intervenu dans ce domaine sur quelques opérations de démolition et de recomposition du foncier, essentiellement dans le cadre de la politique des espaces dégradés, notamment sur le secteur de Thionville. Il a également participé aux réflexions conduites avec les partenaires concernés dans la Z.U.P. de Mont-Saint-Martin et sur le quartier Saint-Michel/Jéricho à Malzéville/Saint-Max.

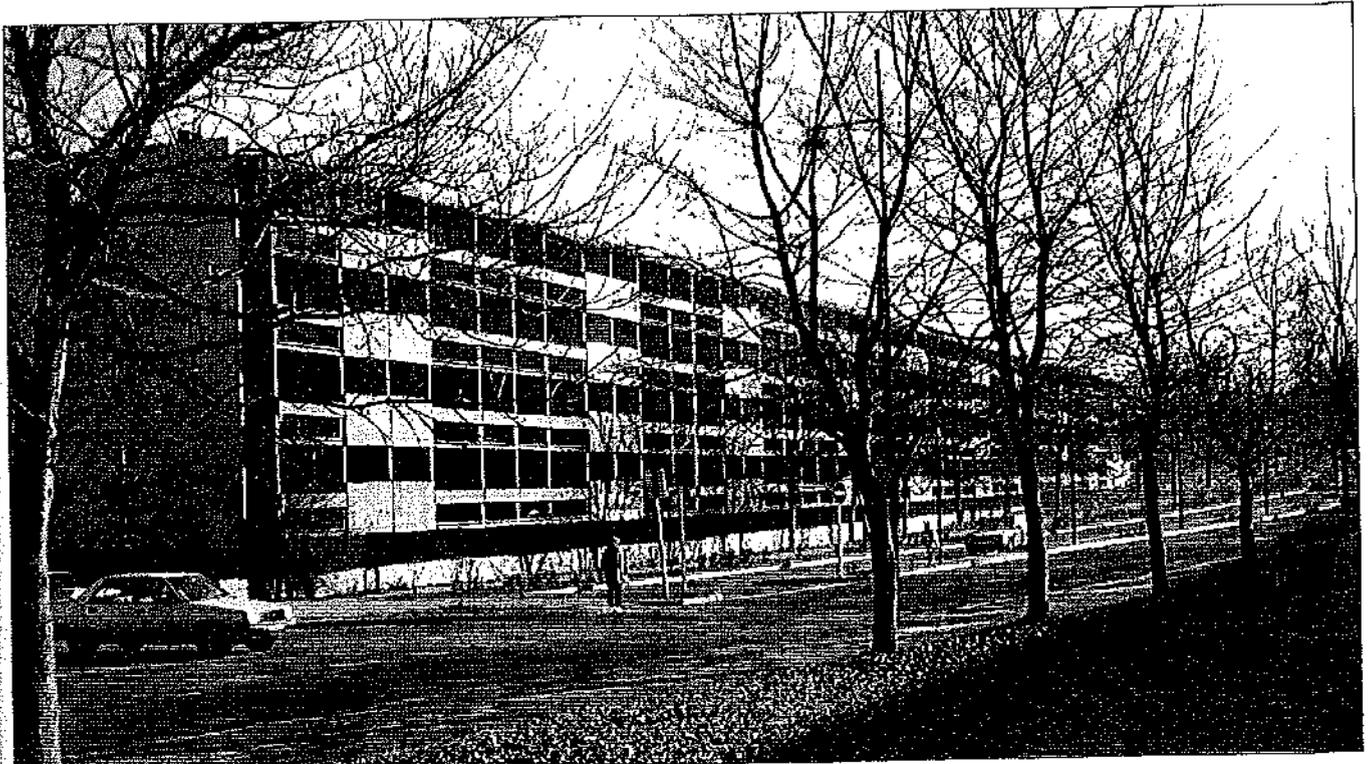
DEVELOPPEMENT DES SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

Par son rôle d'opérateur foncier, l'E.P.M.L. a pu favoriser des actions que les communes ont été amenées à conduire dans le domaine des équipements et services publics, atout d'une politique d'amélioration de la qualité de la vie urbaine. Les dépenses pour ce type d'activité, dans l'aire de pleine compétence, s'établissent à un montant de 53 670 390 F.

En fonction des demandes des collectivités, il a assuré la maîtrise foncière de près de 70 ha de terrains réservés à des équipements publics ou socio-culturels à Homécourt, Yutz, Moulins-lès-Metz, Thionville, Moyeuvre-Grande, Neuves-Maisons, Art-sur-Meurthe, Seichamps, Houdemont, Marly, Yutz, à la création de parkings à Lunéville, Chaligny, d'une cantine scolaire à Peltre, l'extension du parc de stationnement de la mairie de Laxou, au développement d'équipements universitaires à Villers-lès-Nancy, à la création d'un bassin de rétention à Essey-lès-Nancy, dans le cadre de l'élargissement de voiries à Nancy, Pont-à-Mousson, Maxéville, Laxou, Maldières, l'extension des locaux du Tribunal Administratif, de la faculté de pharmacie à Nancy, le transfert des services techniques de la commune de Malzéville.



Maizéville et Saint Max : quartier Saint Michel - Jéricho



Mont - Saint - Martin : immeuble collectif en centre ville

En prestation de services, il est intervenu pour le compte de la commune de Neufchâteau en vue de l'aménagement d'un espace culturel à l'entrée sud de la ville et de faciliter la communication entre plusieurs secteurs de la vieille ville. Il est également mandaté par la ville de Saint-Dié dans le cadre de la maîtrise d'un immeuble nécessaire à l'implantation d'une école d'ingénieurs.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'E.P.M.L. a toujours consacré une part importante de ses moyens à la maîtrise de futurs sites d'activités dans l'aire métropolitaine, permettant ainsi de faciliter toute politique de développement économique. Conformément aux besoins et à la volonté des communes d'aménager de nouvelles zones d'activités artisanales et tertiaires, il a poursuivi l'action en ce domaine au cours de ces quatre dernières années. On peut citer, à cet égard, des zones d'activités à Frouard, Champigneulle, Montigny-lès-Metz, Metz-Borny, La Maxe, Fameck, Florange, Homécourt, Thionville, Basse-Ham, la Z.A.C. de l'espace Cormontaine à vocation tertiaire et artisanale à Thionville et Yutz.

En outre, l'intervention de l'E.P.M.L. s'inscrit également dans le cadre de la politique régionale de soutien aux opérations de reconversion de sites industriels délaissés pour laquelle une convention générale a été signée le 13 juin 1997 avec la Région.

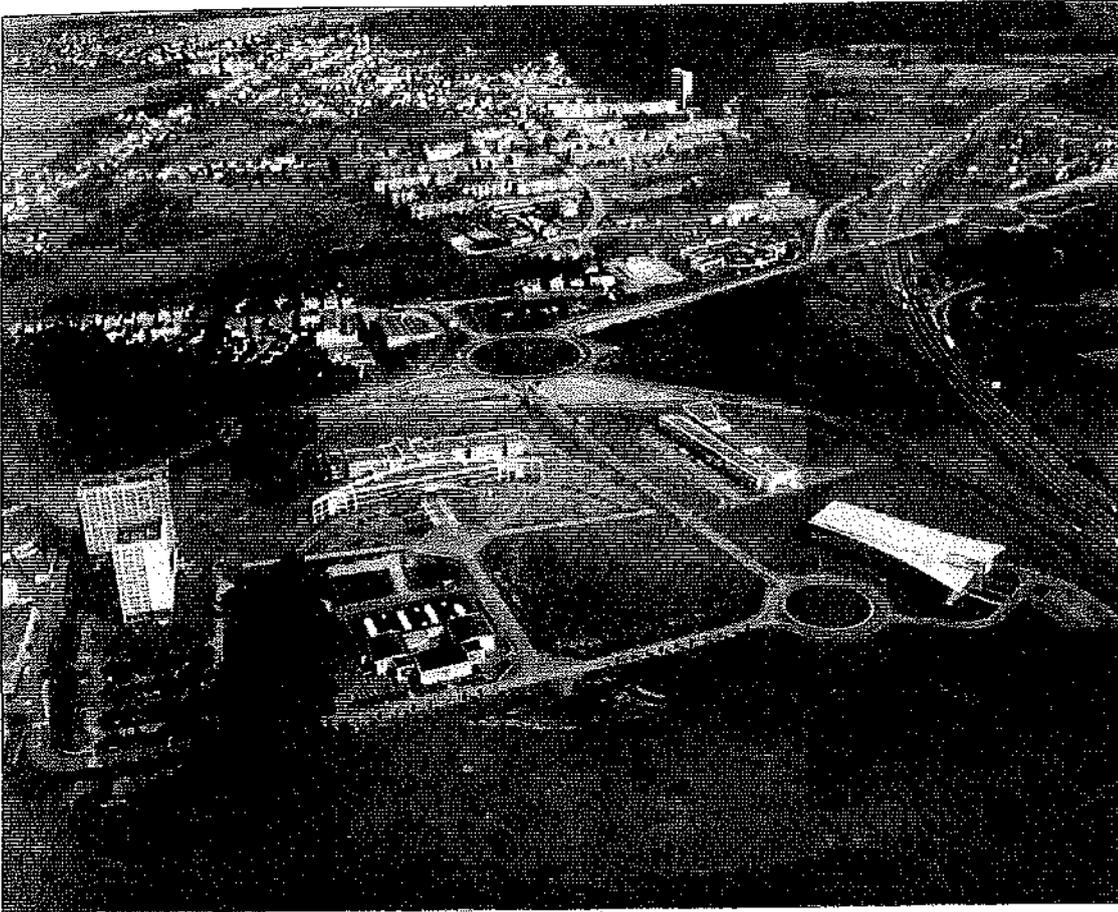
L'objectif de cette action est de favoriser la reconversion économique de sites ou parties de sites, abandonnés par des industriels en participant, sur sollicitation d'une collectivité, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public, à la conduite d'études préalables, au transfert foncier et à la remise en état de bâtiments afin que ceux-ci retrouvent un usage économique. Les programmes de travaux de requalification bénéficient du régime de l'ARIE (Aide Régionale à l'Immobilier d'Entreprise).

Trois opérations s'inscrivant dans ce contexte ont été prises en compte : un délaissé industriel provenant du site Trailor à Lunéville, un ancien ensemble industriel à Gorcy, un ancien bâtiment agro-industriel à Noviant-aux-Prés. Elles ont fait l'objet de conventions spécifiques entre les collectivités concernées (ville de Lunéville, Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Longwy, communauté de communes des côtes en Haye), la Région et l'Etablissement Public. Deux autres dossiers ont été étudiés, sans aboutir, sur le site de l'ancien garage Tim à Bar-le-Duc et la commune de Joeuf concernant les anciens grands bureaux de la Forge.

Le coût d'intervention en faveur des activités s'établit à 39 168 200 F dans l'aire métropolitaine pour l'acquisition de 147 ha.

L'E.P.M.L. a parallèlement mené des actions ponctuelles pour le compte de collectivités à l'extérieur de l'aire de pleine compétence. Des conventions de portage foncier ou d'avances remboursables sont proposées à ces dernières, leur permettant de bénéficier d'un relais financier.

On peut retenir quelques interventions dans le cadre de la réalisation de la zone industrielle de la pépinière à Moyenmoutier, l'aménagement d'un parc d'activités de 35 ha sur les territoires communaux de Raon-l'Etape et Thierville-sur-Meurthe, la création d'une Z.A.C. de 16 ha environ sur le secteur d'Herbaville à Saint-Dié, l'extension de la zone industrielle de la Croisette à Vittef.



Thionville et Yutz : zone d'activités de Cormontaigne



Bar le Duc : site TIM

ACTIONS EN FAVEUR DES ESPACES VERTS ET DE LOISIRS

L'E.P.M.L. a continué à aider les collectivités demandereses à maîtriser les espaces nécessaires à des équipements de loisirs comme la création ou l'extension de terrains de sports, aires de jeux et de zones vertes à Saint-Julien-lès-Metz, Pont-à-Mousson, Tomblaine, Frouard, Lunéville, Florange, l'aménagement du plan d'eau de Saint-Rémy situé entre les deux pôles urbains de Metz et Thionville, la réalisation d'un verger pédagogique à Seichamps, de sentiers de randonnée à Pulnoy, d'un port de plaisance à Pont-à-Mousson.

Les dépenses réalisées à ce titre sont estimées à 10 251 650 F pour la maîtrise de 93 ha environ de terrains.

L'E.P.M.L. est mandaté, hors de son aire de pleine compétence, par la communauté de communes de la vallée de La Plaine dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la vallée de La Plaine, des communes de Raon-l'Etape à Raon-lès-Leau.

3 - ACTION FONCIERE ET AMENAGEMENTS EN MILIEU RURAL

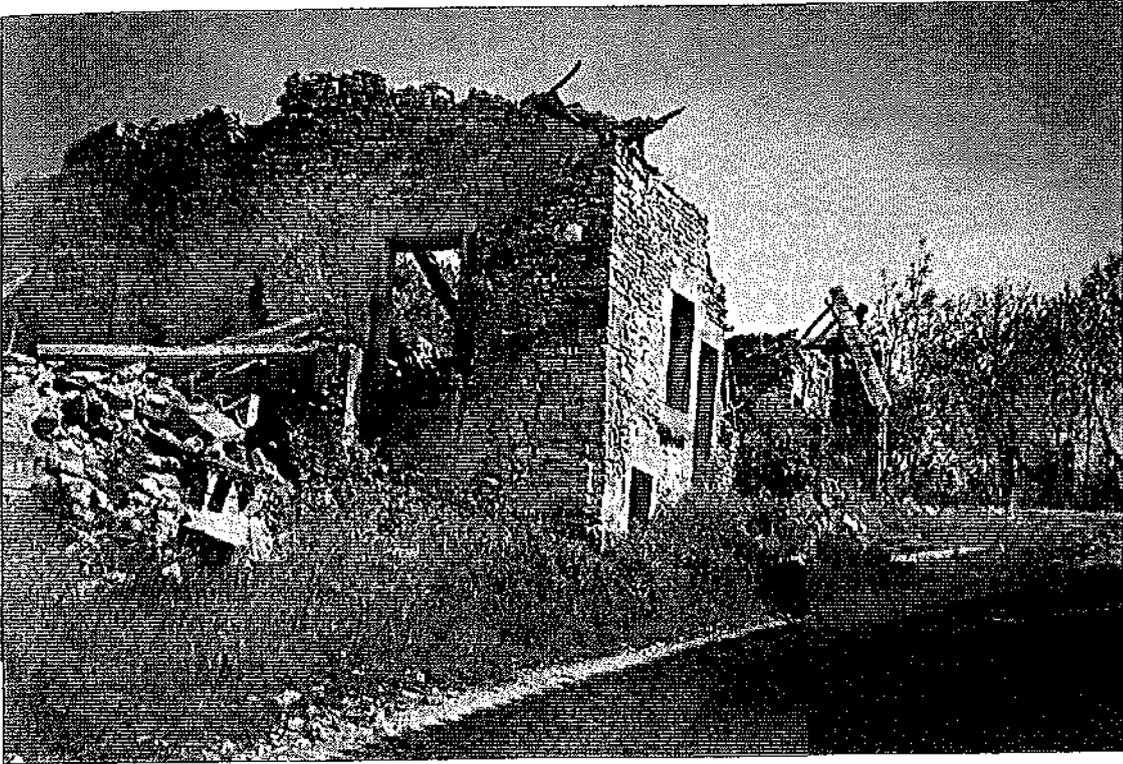
L'Etat, la Région, les Départements se mobilisent pour soutenir les actions locales de développement en milieu rural qui est confronté à un déclin continu. Le déclin démographique et économique de certains secteurs se traduit par l'abandon de bâtiments d'habitation ou agricoles qui se transforment souvent en ruines alors qu'en parallèle on constate une carence en logements permettant d'accueillir des ménages.

L'E.P.M.L. a toujours mené des opérations foncières au profit des communes rurales pour des projets diversifiés. Face à la mobilisation régionale et européenne vis à vis de ces secteurs, le programme prévoyait d'inscrire les interventions de l'Etablissement dans une stratégie de développement et de renforcer les moyens disponibles pour certaines actions bien ciblées.

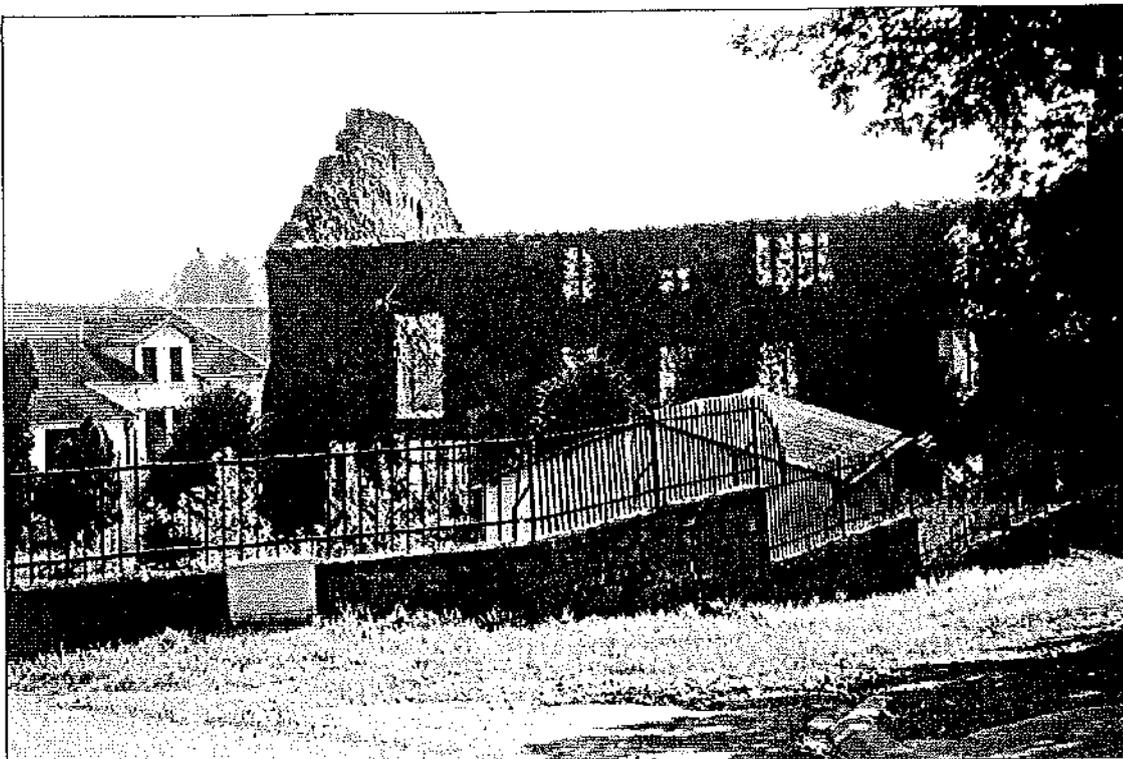
C'est dans ce cadre qu'un recensement des bâtiments en ruine dans les communes rurales de la zone 5b, s'est déroulé de 1996 à 1998. Cette opération réalisée à la demande de la Préfecture de région, a donné lieu à une recherche des propriétaires par la S.A.F.E.R.L..

Cette première étude a permis de faire un inventaire des immeubles bâtis, fortement dégradés ou en ruines, plus ou moins avancées dont la présence porte atteinte à l'environnement, sur une partie du territoire lorrain, à savoir la Meuse, la plaine vosgienne, l'arrière pays lunévillois en Meurthe-et-Moselle, les pays des Etangs et de Bitche en Moselle. Sur ces secteurs, 603 villages ont été enquêtés, près de 660 ruines ont été recensées dans 335 villages.

A partir de ce rendu qui a permis d'établir des fiches cartographiques par bâtiment en ruine, l'Etat a souhaité continuer l'expérimentation par une phase opérationnelle de traitement (démolition, réhabilitation minimale des bâtiments) notamment sur deux zones retenues, le pays de la Vezouze en Meurthe-et-Moselle et le canton de Lamarche dans les Vosges. Cette mission confiée à l'E.P.M.L. se réalise en partenariat avec la S.A.F.E.R.L..



Département de la Meuse : friche rurale



Département des Vosges : friche rurale

En dehors de ces missions expérimentales, l'E.P.M.L. a continué à accompagner des actions locales auprès des communes qui visent le développement économique du milieu rural, l'habitat, les espaces de loisirs.

Par une maîtrise foncière préalable, il a apporté son concours à la réalisation de zones artisanales ou commerciales à Sainte-Marie-aux-Chênes, Millery, de nouveaux lotissements d'habitation à Ogy, Amanvillers, Lucey, Jury, Bertrange, Tellancourt, Domèvre-en-Haye, Beux, Sexey-les-Bois, Kuntzig, Pierrevillers et de logements locatifs à Foville.

On peut également citer quelques actions conduites pour l'implantation d'équipements publics (parkings, salle polyvalente, aménagements routiers entre autres), à Fèves, Laquenexy, Arnaville, Marbache, Lorry-lès-Metz, Leyr, Avril, Haraucourt, Novéant-sur-Moselle, Maizières, l'extension de services municipaux à Coin-lès-Cuvry, Saizerais, Courcelles-sur-Nied, Nomeny, d'équipements sportifs et éducatifs à Montoy - Flanville, Sivry, l'aménagement de zones de loisirs à Augny, Saulny, Tellancourt, Jouy-aux-Arches, Arnaville, Plappeville, de sentiers de randonnée à Malleloy, Moncel-sur-Seille.

Des crédits de 21 082 358 F ont été dépensés pour ces opérations concernant une superficie de plus de 109 ha.

Par ailleurs, l'Etablissement Public a apporté son concours, en prestation de services, à la commune de Pexonne pour la création d'un terrain de camping.

En outre, dans la lignée de ses actions de maîtrise d'espaces naturels menées avec le Conseil Régional et le Conservatoire des sites lorrains, l'organisme était tout à fait prêt à soutenir la politique de mise en valeur des espaces naturels sensibles mise en place par le département de la Moselle. Cette opération n'a pas été poursuivie.

4 - ACCOMPAGNEMENT FONCIER DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

La Lorraine, de par sa situation géographique est concernée par des projets d'infrastructure de transport de niveau national ou européen, tels que le T.G.V. Est ou l'A32.

L'E.P.M.L. était disposé à intervenir au niveau foncier, en association avec les S.A.F.E.R., pour maîtriser les emprises nécessaires à ces grands projets ou à intervenir par anticipation foncière sur les territoires susceptibles de bénéficier des effets induits par ces équipements (voisinage des gares T.G.V. ou des échangeurs autoroutiers). A ce jour, il n'a pas été sollicité pour gérer ces procédures.

Toutefois, il accompagne les villes de Nancy et Metz pour conduire des actions foncières destinées à la restructuration des quartiers des gares dans la perspective de l'arrivée des rames de T.G.V.. C'est ainsi qu'il est intervenu à Nancy dans le cadre de la recomposition d'un îlot pour créer notamment un nouvel accès à la gare côté ouest, à Metz, pour la maîtrise du site S.N.C.F. gare de marchandises concerné par le développement d'une opération d'urbanisme.



*Nancy : quartier Saint Léon
extension de la gare*



*Metz : ancienne gare de marchandises
futur quartier de l'amphithéâtre*

CHAPITRE II - ACTIONS DE RECONVERSION DES TERRITOIRES EN MUTATION

1 - BILAN DU TRAITEMENT DES ESPACES DEGRADÉS AU TITRE DU 3^{ème} CONTRAT DE PLAN

Dans le cadre du troisième contrat de plan Etat/Région et sur la base du bilan d'action au titre des friches industrielles, un prolongement de cette politique régionale a été décidé, élargie à de nouveaux objectifs. Fin 1994, l'Etat, la Région et l'E.P.M.L. se sont associés au travers d'une convention d'application pour la mise en œuvre du traitement des espaces dégradés sur la période 1994-1998 qui s'est prolongée jusqu'en 1999, intégrant outre les friches industrielles au sens strict, la requalification d'autres sites dégradés par leur usage antérieur (militaires, ferroviaires, carrières), l'intervention sur les friches urbaines, le traitement des cités ouvrières, les actions sur les territoires en conversion à fort enjeu.

L'Etablissement Public continuant à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations, a pris en charge les études techniques préalables, les études d'aménagement, la maîtrise foncière et les travaux de requalification (désenclavement, traitement paysager, réhabilitation de bâtiments, viabilité) pour la remise des sites aux collectivités locales ou sur le marché.

Cette politique s'est appuyée sur des montages financiers associant quatre partenaires : l'Etat, le Conseil Régional, l'Union Européenne et l'E.P.M.L. pour les actions dans son aire fiscalisée. Les participations accordées par les partenaires publics nationaux s'établissent à un montant global de 350 850 000 F : 98 500 000 F pour l'Etat, 88 500 000 F pour la Région, 50 000 000 F pour l'E.P.M.L.. Un co-financement européen de 110 000 000 F a été affecté au titre des crédits FEDER Objectif N°2 ainsi qu'un versement de 3 850 000 F de fonds RECHAR.

ACTION AU TITRE DES FRICHES

Les crédits mis en place de 1994 à 1999 par les différents partenaires au titre du traitement des friches industrielles au sens strict s'élèvent à un montant de 215 850 000 F dont 106 000 000 F pour la zone métropole de compétence E.P.M.L. et 109 850 000 F pour la zone hors métropole se répartissant comme suit :

INTITULES	ETAT	REGION	E.P.M.L.	EUROPE	TOTAL (F)
Friches métropole	36 500 000	36 500 000	23 000 000	10 000 000	106 000 000
Friches hors métropole	53 000 000	43 000 000	0	13 850 000	109 850 000
TOTAL	89 500 000	79 500 000	23 000 000	23 850 000	215 850 000

Ces moyens ont été complétés par une somme de 25 750 000 F en provenance du fonds d'intervention.

De 1996 à 1999, ce sont 103 sites nouveaux de friches qui ont fait l'objet d'une décision de prise en compte et de traitement pour un investissement global de 184 112 152 F dont 44 sites sur le territoire métropolitain et 59 sites dans les bassins houiller, textile et en Meuse.

Les opérations engagées ont porté sur la conduite d'études diagnostics préalables et de réaffectation sur de nombreux sites dont notamment le secteur de la rive droite de la Moselle à Thionville, SOLLAC à Rombas, SACILOR à Maizières-lès-Metz, LORMINES à Moyeuve-Grande, le Val de Fer à Neuves-Maisons, le carreau de mine à Mancieulles, TRESSON à Herserange, UCL à Dombasle-sur-Meurthe, les Grands Bureaux à Joeuf, les étangs de Saint-Rémy, Jamailles à Rosselange, les forges et boulonneries à Ars-sur-Moselle, la Providence à Rehon, le bureau de la mine et le stock à minéral à Moyeuve-Grande, les sites de Marienau, Thierville-sur-Meuse, Cousances-aux-Forges, la vallée du Merle entre Freyming-Merlebach et l'Hopital, la citadelle à Verdun, le moulin Bloch à Sarreguemines, l'usine des Meix à Rupt-sur-Moselle, l'abbaye de Moyenmoutier, la Croix des Zelles à Plainfaing, la cimenterie de Brioules-sur-Meuse, la laiterie Bongrain à Vatimont, le projet Eurozone à Forbach nord, la conduite d'études générales sur un suivi photographique des sites lorrains en conversion mis en place avec le Ministère de l'Environnement (Observatoire photographique du paysage) et sur le développement du pays de la Haute Meurthe.

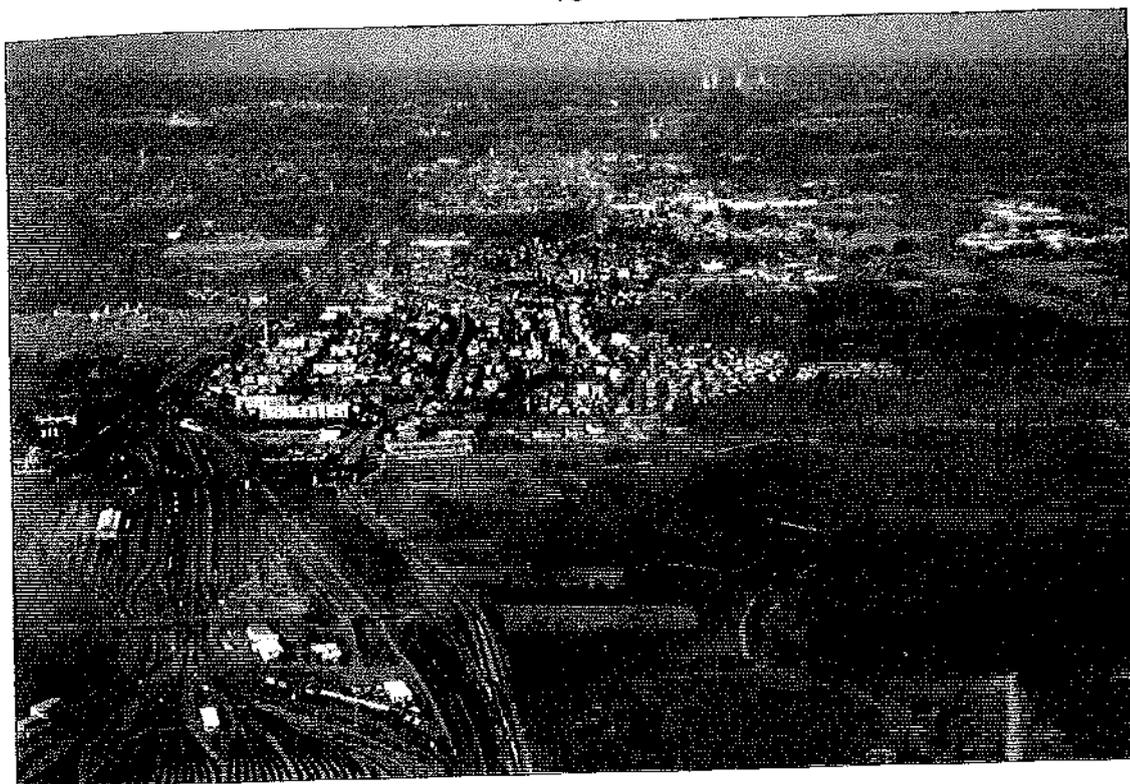
Les principales interventions réalisées ont également concerné des travaux de démolition à Moyeuve, Rombas, Yutz, Longwy - Herserange, Plainfaing, Epinal, Golbey, Fraize, Vaucouleurs, Thionville, Mondelange, Portieux, Jarville-la-Malgrange, Nancy, de terrassement, paysagement, réhabilitation de bâtiments à Mexy, Homécourt, Tucquegnieux, Briey - Joeuf - Moyeuve, Roncourt, sur le site de la Paix, Auboué, Dombasle-sur-Meurthe, Petite-Rosselle, Folschviller, Haudainville, Morhange, Magnières, Niderviller, Saulnes, Mondelange, de réfection d'ouvrages à Pompey, Rehon, de reconstruction à Plombières-les-Bains, Senones, Sarreguemines, Saint-Dié, Rouhling, Le Saulcy, Epinal, Fraize.

On peut par ailleurs citer:

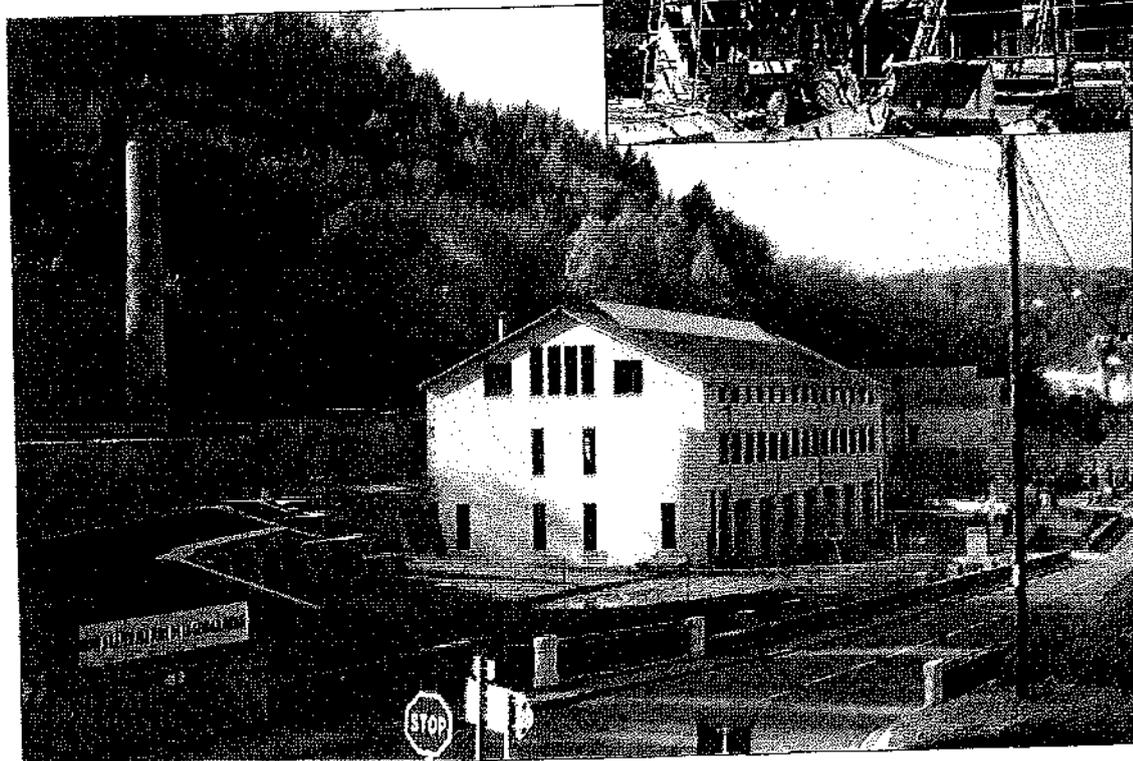
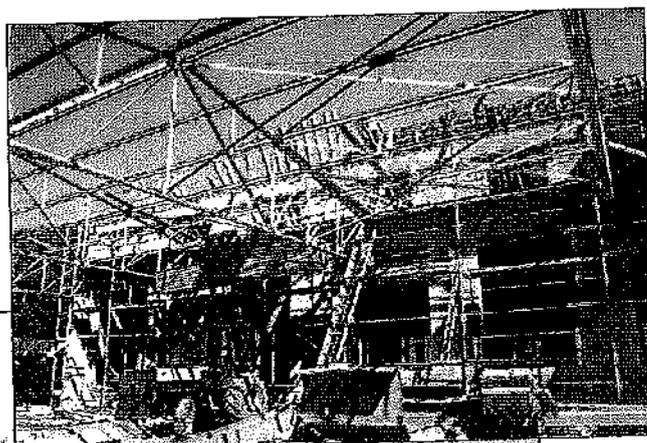
- la maîtrise foncière de différentes emprises représentant 42 ha pour un montant de 3 164 210 F dont les sites Senelle à Longwy - Mexy, Tresson à Herserange, l'ancienne scierie de Fontenoy-le-Château, la station Mobil à Nancy, les délaissés de la sidérurgie à Auboué,

- la revente de 418 ha environ pour 17 498 530 F à des collectivités ou des privés sur les sites de la Paix, Hagondange, Ottange II, Giraumont, Droitaumont, Micheville, Molneville, Trieux, Tressange, Briey - Joeuf - Moyeuve, Tucquegnieux, Roncourt, Mancieulles, Amnéville, Rouhling - Sarreguemines, Rehon, Homécourt, Longwy - Mexy, Faulquemont, Fontenoy-le-Château, Senones, Marienau.

On peut constater, au 31 décembre 1999, une dépense globale de 186 446 125 F au titre du troisième contrat de plan, affectée au traitement de friches industrielles.



Les étangs de Saint Rémy

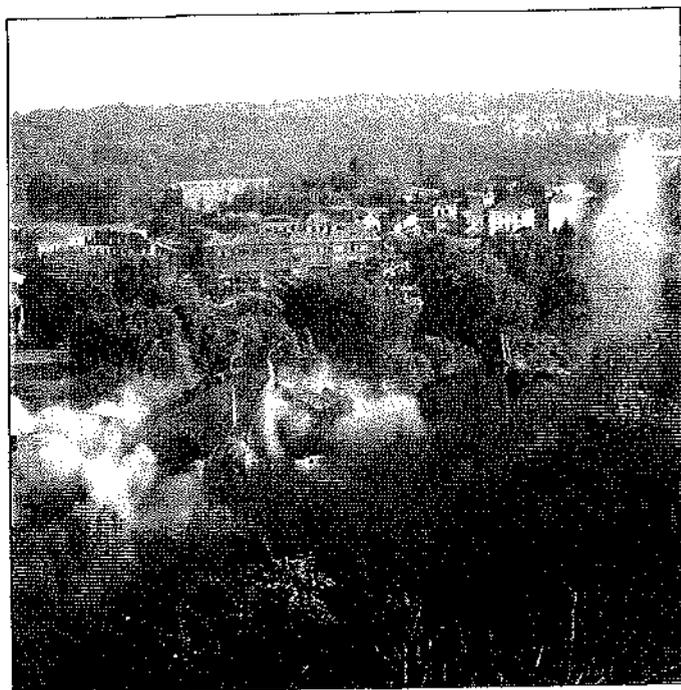
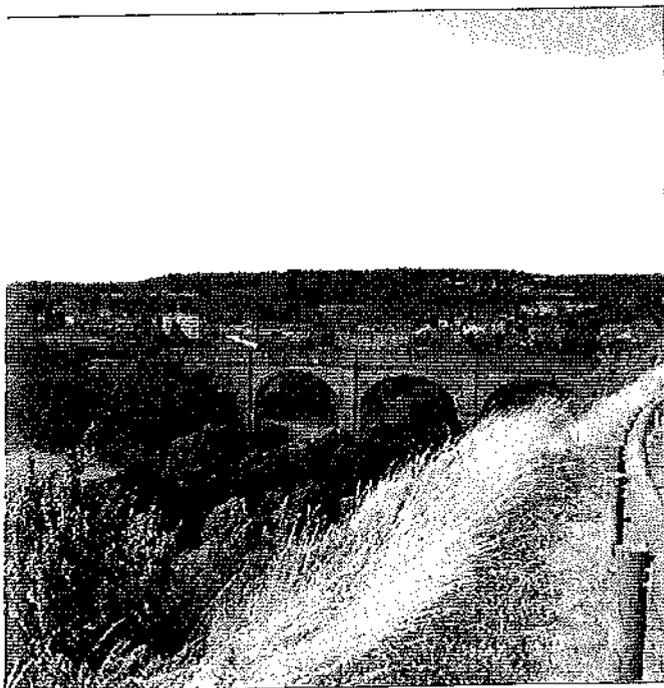


Plombières les bains : réhabilitation de l'ancienne usine des Pruines

FRICHES EN METROPOLE LORRAINE - BILAN FINANCIER

DEPENSES?
Engagements

OPERATIONS	ANNEES 1996-1999 (F)	CUMUL AU 31.12.1999
BELLEVILLE (Europipe)	69	196 100
LA PAIX (Centrale)	4 100 320	4 336 182
RONCOURT (Mine)	1 843 790	2 411 230
MANCIEULLES (Mine)	490 811	496 032
LA MOULAINE/CHIERS (Vallée)	327 999	357 494
HUSSIGNY	207 299	207 347
GIRAUMONT (Mine)	475 145	475 145
BRIEY-JOEUF-MOYEUVRE	8 237 436	8 285 218
MOYEUVRE GRANDE (Carreau Lormines)	112 663	112 663
MOYEUVRE GRANDE (Stock à minéral)	399 538	399 538
MOYEUVRE GRANDE (Bureau mine Orne)	341 736	341 736
MOYEUVRE PETITE (Carreau Pérotin)	7 380	7 380
UCKANGE	211 579	400 035
DOMBASLE-SUR-MEURTHE (UCL)	1 759 187	1 764 968
HERSERANGE (Tresson)	959 054	1 054 186
HAUCOURT MOULAINE (Mine)	196 628	196 676
ORNE AVAL (Vallée)	197 071	210 881
ORNE AMONT (Vallée)	260 242	264 634
SAULNES (Zone Industrielle)	2 166 856	2 166 856
LONGWY-MEXY (Senelle)	9 343 359	9 343 359
THIONVILLE-UCKANGE	428 340	433 615
THIONVILLE (Rive droite)	402 494	402 494
THIONVILLE (Cormontaine)	1 847 842	1 847 842
HOMECOURT (Crassier)	4 793 563	4 793 603
HOMECOURT (Usine)	18 641	18 641
HOMECOURT (Liaison A4)	26 672	26 672
MICHEVILLE	337 112	337 112
MAIRY-MAINVILLE (Mine)	43 416	44 064
ROMBAS (Concasseur à minéral)	630 280	635 612
ROMBAS (Quartier gare)	207 281	207 281
ROMBAS (Passerelle)	68 816	68 816
ROMBAS-AMNEVILLE (Sollac)	390 778	390 778
REHON (La Providence)	476 689	478 105
TUCQUEGNIEUX (Mine du nord-est)	2 145 482	2 247 487
AUBOUE (Délaissés de la sidérurgie)	15 198 391	15 198 391
SAINT-REMY (Etangs)	505 356	505 356
HAGONDANGE	182 695	182 695
HAGONDANGE (Saclor)	149 062	149 062
TRESSANGE (Mine de Bure)	102 697	102 697
HAYANGE (Platinerie)	316 311	316 311
YUTZ (Brasserie)	1 887 969	1 887 969
YUTZ (Rue de Poitiers)	90 131	90 131
ARS-SUR-MOSELLE (Forges et boulonneries)	270 947	270 947
GORCY	227 473	227 473
ROSSELANGE (Jamaillies)	366 073	366 073
NEUVES MAISONS (Val de Fer)	696 920	696 920
MAIZIERES-LES-METZ (Saclor)	16 677	16 677
POMPEY (Usine)	17 642 178	17 782 479
CHIERS (Rives)	648 676	648 676
NANCY (Daum)	4 459 647	4 459 647
JARVILLE (Heymann)	406 725	406 725
MONDELANGE (Briqueterie)	4 031 030	4 031 030
VILLERUPT (SLV)	47 570	47 570
FONTOY (Wagonnerie)	3 425	3 425
MOUTIERS (Lotissement)	254 256	254 256
RUSSANGE	53 788	53 788
THIL (Bains douches)	74 362	74 362
THIL (Aubrives)	3 632	3 632
SAINT-NICOLAS-DE-PORT (Fina)	21 586	21 586
LIVERDUN (Materna)	234	234
SOMMERVILLER	53 064	53 064
Etude générale	209 217	209 217
Frais divers	2 613 982	2 616 879
TOTAL	93 889 431	95 637 051



Auboué : délaissés de la sidérurgie
démolition du viaduc de l'Orne

FRICHES HORS METROPOLE LORRAINE - BILAN FINANCIER

OPERATIONS	ANNEES 1996-1999 (F)	CUMUL AU 31.12.1999
BLAMONT (Laiterie St Hubert)	651 449	651 449
MAGNIERES (Laiterie St Hubert)	1 251 176	1 251 176
FAULQUEMONT (Mine)	1 501 031	1 501 031
NIDERVILLER	987 488	987 488
MORHANGE (Quartier Cisse)	1 694 492	1 694 492
MARIENAU	267 384	267 384
FOLSCHVILLER (Mine)	1 725 199	1 814 006
FORBACH NORD	1 824 287	1 824 348
FREYMING/L'HOPITAL (Vallée du merle)	567 967	576 739
FREYMING/MERLEBACH (Carreau Ste Fontaine)	5 783	5 783
FREYMING/MERLEBACH (Puits Vouters)	9 776	9 776
PETITE-ROSSELLE (Saint-Charles)	5 127 145	5 370 761
PETITE-ROSSELLE (Wendel)	453 651	453 651
LA ROSSELLE (Vallée)	405	10 642
ROUHLING-SARREGUEMINES	2 849 127	2 849 127
SARREGUEMINES (Z.I. Neunkirch)	3 294 992	3 294 992
SARREGUEMINES (Moulin Blies)	4 668 157	4 668 157
SARREGUEMINES (Moulin Bloch)	208 164	208 164
SARREGUEMINES (Ferme de la Cité)	110 094	110 094
SARREGUEMINES (Fonderie Sesa)	7 158	7 158
PLOMBIERES-LES-BAINS (De Pruines)	10 002 722	10 003 047
GOLBEY (La Jeanne d'Arc)	1 030 551	1 030 630
GOLBEY (DMC La Gosse)	5 359 310	5 359 310
EPINAL (Anciens abattoirs)	1 463 888	1 463 888
THAON-LES-VOSGES (B.T.T.)	164 122	164 122
XERTIGNY (Brasseries)	939 132	939 132
CHARMES (Brasseries KB)	1 440 676	1 440 676
FONTENOY LE CHATEAU	744 364	744 364
PORTIEUX (Verrerie)	1 948 451	1 948 451
RAMBERVILLERS (Quartier Richard)	8 327	8 327
HARSAULT (Usine Peaudouce)	1 227	1 227
CORCIEUX (Scierie Baradel)	520 614	520 614
HAUTE MEURTHE (Vallée)	294 465	295 063
SAINT-DIE (Imprimerie Curry)	342 250	342 250
SAINT-DIE (Site Duceux)	54 167	54 167
SAINT-DIE (Ecole des mines)	327 332	327 332
SAINT-DIE (Vestra)	2 613 045	2 613 045
PLAINFAING (Croix des Zelles)	2 129 668	2 129 668
SENONES (Château de Salm)	3 890 451	4 065 978
SENONES (Abbaye)	7 700 279	7 700 279
SENONES (Site DIM)	62 848	62 848
RABODEAU (Vallée)	225 643	225 643
RAON-L'ETAPE (Site Amos)	47 116	47 116
LA HOUSIERE (Vanémont)	8 086	58 602
MOYENMOUTIER (Abbaye)	195 285	195 285
MOYENMOUTIER (Voie ferrée)	504 043	504 043
CELLES-SUR-PLAINE (Alpha Déco)	147 911	147 911
LE SAULCY (Yéramex)	953 051	953 051
SAINT-NABORD (DMC)	0	53 544
CORNIMONT (Site HGP)	78 776	78 884
RUPT-SUR-MOSELLE (Wittmann)	567 297	617 502
RUPT-SUR-MOSELLE (Site Briot)	33 284	33 284
RUPT-SUR-MOSELLE (Les Meix)	196 499	196 499
LA BRESSE (Eurélectric II)	625 686	625 686
FRAIZE (Usine des Faulx)	3 200 452	3 200 452
GRANGES-SUR-VOLOGNE (Ancel Seltz)	22 432	22 432
ST MAURICE-SUR-MOSELLE (Usine Lévêque II)	48	48
VERDUN (La Citadelle)	461 075	465 033
HAUDAINVILLE (Anciennes carrières)	6 763 002	6 763 002
VAUCOULEURS (Site Devanlay)	2 972 251	2 972 251
BRIEULLES-SUR-MEUSE	403 775	403 775
COUSANCES-AUX-FORGES	190 596	190 596
SOMMENVILLER	4 664	4 664
THIERVILLE-SUR-MEUSE	276 430	276 430
SCHOENECK (Crassier)	15 299	15 299
NEUFCHATEAU (Ilôt industriel)	108 668	108 668
MEISENTHAL (Bâtiment halle verrière)	3 345	3 345
MEISENTHAL (Dalle halle verrière)	271 472	271 472
MORSBACH (Plateforme HBL)	8 017	8 017
VATIMONT (Laiterie Bongrain)	128 619	128 619
Frais divers	3 467 085	3 467 085
TOTAL	90 122 721	90 809 074

Le tableau suivant récapitule le bilan foncier depuis l'origine de l'intervention de la politique régionale des friches.

OPERATIONS	ACQUISITIONS (ha.a.ca)	CESSIONS (ha.a.ca)	RESTE A CEDER (ha.a.ca)
1 - Friches métropole lorraine			
MICHEVILLE	367.47.07	18.25.71	349.21.36
REHON	70.23.29	2.52.87	67.70.42
AUBRIVES	9.60.49	9.60.49	0.00.00
HERSERANGE (Senelle)	128.50.54	0.09.16	128.41.38
HERSERANGE (Tresson)	0.07.04	0.00.00	0.07.04
HOMECOURT (Cokerie)	32.30.35	0.00.23	32.30.12
HOMECOURT (Usine)	44.58.63	(1) 44.42.22	0.00.00
HOMECOURT (Casse-fonte)	11.99.27	3.01.04	8.98.23
LANDRES (Mine)	23.47.70	23.47.70	0.00.00
HOMECOURT (Hôtel des ouvriers)	0.21.60	0.21.60	0.00.00
TRIEUX (Mine de Sancy)	17.68.72	17.68.72	0.00.00
GIRAUMONT (Mine)	12.19.08	12.19.08	0.00.00
JARNY (Mine)	10.84.91	10.84.91	0.00.00
DROITAUMONT (Mine)	25.78.57	15.45.06	10.33.51
MOINEVILLE (Mine du Paradis)	23.20.41	2.97.18	20.23.23
HOMECOURT (Crassier)	70.08.10	7.01.95	63.06.15
BRIEY-JOEUF-MOYEUUVRE	85.12.41	53.32.32	31.80.09
TUCQUEGNIEX	38.24.09	38.24.09	0.00.00
MANCIEULLES	15.30.07	0.24.00	15.06.07
VALLÉE ORNE AMONT (Joëuf)	7.32.80	0.00.00	7.32.80
AUBOUE (Délalssés)	28.42.73	0.00.00	28.42.73
ALGRANGE-FONTOY (Site de la Palx)	90.36.94	(1) 91.69.12	0.00.00
AUMETZ (Mine)	9.61.63	(1) 9.65.76	0.00.00
OTTANGE III	1.77.48	1.77.48	0.00.00
THIONVILLE (Usinor)	23.60.21	(1) 23.58.12	0.00.00
HAYANGE (St Jacques)	7.55.66	7.55.66	0.00.00
AMNEVILLE (Crassier)	54.68.38	1.42.27	(2) 53.26.11
HAGONDANGE (ZAC)	315.56.04	35.88.22	(3) 279.67.82
AUDUN LE TICHE (Arbed)	5.70.77	5.70.77	0.00.00
ENTRANGE	4.36.26	(1) 4.36.42	0.00.00
OTTANGE II	1.50.15	1.50.15	0.00.00
VOLMERANGE LES MINES	26.12.79	(1) 26.08.29	0.00.00
HAYANGE (Cartoucherie)	1.53.42	1.53.42	0.00.00
HAGONDANGE (Hors ZAC)	137.22.76	74.72.47	62.50.29
TRESSANGE (Mine de Bure)	12.08.79	(1) 12.09.13	0.00.00
HAYANGE (Carreau de mine)	9.73.88	(1) 9.74.28	0.00.00
GANDRANGE	32.11.11	32.11.11	0.00.00
CLOUANGE	37.25.62	37.25.62	0.00.00
RONCOURT	4.84.20	1.89.16	2.95.04
MOYEUUVRE GRANDE (Lormines)	0.49.08	0.00.00	0.49.08
CHALIGNY (Frafor)	1.40.20	1.40.20	0.00.00
FROUARD (Delattre-Levivier)	3.77.80	3.77.80	0.00.00
POMPEY-FROUARD-CUSTINES	124.61.50	7.92.88	116.68.62
FROUARD (Chavanne-Delattre)	9.25.05	0.00.00	9.25.05
NANCY (Station Mobil)	0.07.95	0.00.00	0.07.95
Sous-total 1	1937.95.84	651.26.66	1287.83.19
2 - Friches hors métropole lorraine			
BADONVILLER (Lingelot)	0.49.22	0.49.22	0.00.00
FAULQUEMONT	160.24.35	152.15.71	8.08.64
MARIENAU	32.30.03	(1) 32.30.98	0.00.00
FOLSCHVILLER	127.48.07	127.48.07	0.00.00
PETITE ROSSELLE	132.12.28	0.00.00	(2) 132.12.28
FREYMING-MERLEBACH	0.86.39	0.86.39	0.00.00
SCHOENECK	39.31.75	39.31.75	0.00.00
GROBLIEDERSTROFF	1.69.71	1.69.71	0.00.00
ROUHLING-SARREGUEMINES	129.97.24	129.97.24	0.00.00
COMMERCY	2.85.30	2.85.30	0.00.00
FONTENOY-LE-CHÂTEAU	5.81.38	5.81.38	0.00.00
VAL D'AJOL (Fleurot)	0.65.09	0.65.09	0.00.00
ST MAURICE-SUR-MOSELLE	3.81.98	3.81.98	0.00.00
CORNIMONT (Le Saucy)	0.38.28	0.38.28	0.00.00
MOYENMOUTIER (Les Enclos)	2.53.87	(1) 2.48.95	0.00.00
CORCIEUX	2.88.97	2.88.97	0.00.00
SAINT-DIE (Rockwell)	5.00.34	5.00.34	0.00.00
PROVENCHERES-SUR-FAVE	1.17.80	(1) 1.18.10	0.00.00
SENONES (Abbaye)	4.91.62	4.91.62	0.00.00
Sous-total 2	654.53.67	514.29.08	140.20.92
TOTAL	2592.49.51	1165.55.74	1428.04.11

(1) Différences liées aux documents d'arpentage - (2) Baux emphytéotiques - (3) Bail emphytéotique sur 162 ha 55 a 19 ca.

INTERVENTION SUR LES FRICHES URBAINES

Une part des moyens réservés au traitement des espaces dégradés est consacrée à la prise en compte de sites urbains en désuétude dans les deux métropoles régionales de Nancy et Metz. L'action conduite au titre du contrat métropolitain, inscrite dans le cadre de deux dispositifs conventionnels spécifiques conclus avec la ville de Metz d'une part, la ville de Nancy et la Communauté Urbaine du Grand Nancy d'autre part, concerne la mise en œuvre d'un programme sur une période de cinq ans.

L'enveloppe financière affectée à cette politique depuis 1994 se situe à hauteur de 25 000 000 F, à concurrence de 12 500 000 F pour chaque agglomération. Un renforcement des moyens par un abondement supplémentaire de l'E.P.M.L. de 10 000 000 F a permis d'accentuer les efforts au titre de ce programme et d'intervenir sur des sites qui n'avaient pu être pris en compte au départ (cf. tableau ci-dessous). S'y ajoutent les participations financières de la ville de Nancy et de la Communauté Urbaine engagées pour compléter cette action, soit 17 500 000 F pris en compte par l'E.P.M.L., la ville de Metz contribuant également pour une somme équivalente, mais en action directe.

INTITULES	ETAT	REGION	E.P.M.L.	TOTAL (F)
Agglomération de METZ	2 500 000	2 500 000	12 500 000	17 500 000
Agglomération de NANCY	2 500 000	2 500 000	12 500 000	17 500 000
TOTAL	5 000 000	5 000 000	25 000 000	35 000 000

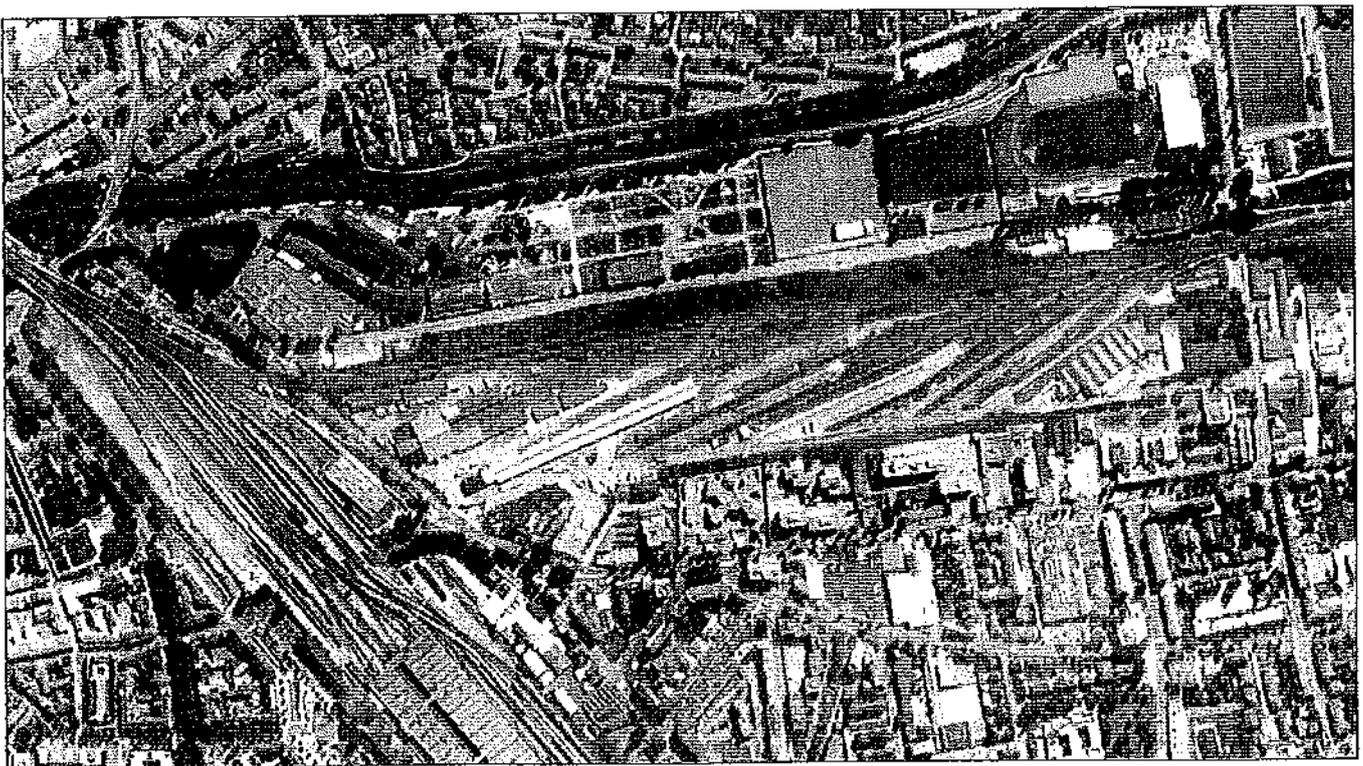
L'action de l'E.P.M.L. en ce domaine s'est concrétisée par le suivi d'études urbanistiques, diagnostics, de pollution des sols et la mise en œuvre de travaux (démolitions de bâtiments, réaménagement urbain, valorisation paysagère, traitement de terrains, dépollution) dans le cadre de la requalification d'ensembles désaffectés sur les deux agglomérations de Nancy et Metz.

Citons à ce titre, les chantiers expérimentaux de déconstruction sélective et de gestion de déchets de démolition menés sur le site du CTPM2 et la gare de marchandises dans le quartier du Sablon à Metz, en collaboration avec l'ADEME.

Le bilan financier des actions entreprises, depuis 1996, qui porte sur une dépense globale de 18 346 468 F, est retracé dans le tableau ci-après. Il retient, au total, le traitement de dix-neuf sites dont Brand, Maison du vin, RIMMA - Abattoirs, Ucko, station Mobil, secteur des Fabriques à Nancy, ancienne foire internationale, site militaire CTPM2 à Metz.



Nancy : secteur Stanislas - Meurthe



Metz : secteur de l'ancienne foire exposition et gare de marchandises

OPERATIONS	DEPENSES 1996-1999 (F)	CUMUL AU 31.12.1999
1 - Agglomération de Nancy		
Rue du Crosne	267 880	704 028
Site Brand	78 750	2 174 677
Secteur Meurthe Canal	728 237	733 234
Maison du Vin (Rue Victor)	1 946 342	1 946 342
Quai Florentin	568 219	568 219
RIMMA-Abattoirs (Secteur Austrasie)	1 602 594	1 602 594
Rue des Fabriques	1 387 582	1 387 582
Site UCKO	1 723 395	1 723 395
ZAC Portes de Jarville	370 049	370 049
Site FRANCE TELECOM	30 584	30 584
Station MOBIL	1 862 299	1 862 299
Site BRMC	210 091	210 091
Gare Saint-Georges	4 207	4 207
Frais divers	611 657	611 657
TOTAL 1	11 391 886	13 928 957
2 - Agglomération de Metz		
BP TOTAL	452	150 419
SNCF SERNAM/Gare marchandises	224 109	265 797
La Malterie	72 264	458 380
Foire Expositions/Bords de Seille	4 716 040	4 716 040
Metz-Devant-les-Ponts	142 045	142 045
Site CTPM2	1 748 582	1 748 582
Frais divers	51 091	51 091
TOTAL 2	6 954 582	7 532 354

FONDS D'INTERVENTION

Par ailleurs, un compte spécifique, dit fonds d'intervention, recueille l'ensemble des recettes générées par les programmes d'intervention sur les espaces dégradés provenant de cessions de sites retraités, locations de terrains et bâtiments, remboursement de travaux préfinancés pour le compte de collectivités. Des recettes de 56 042 475 F ont été inscrites de 1996 à 1999, complétées par un versement de 10 000 000 F de l'E.P.M.L. correspondant à la part revenant à cette politique sur la gestion de ces fonds, dont une partie procure des produits financiers.

INTITULES	RECETTES 1996-1999				CUMUL DEPUIS L'ORIGINE (F)
	Gestion	Cessions	Diverses	Total (F)	
Bassin sidérurgique	6 303 011	20 397 427	8 291 480	34 991 899	98 144 782
Bassin houiller	7 461	6 289 921	5 108 472	11 405 854	20 795 514
Bassin textile-Meuse	603 769	3 364 897	5 676 056	9 644 722	18 693 552
Versement E.P.M.L.	0	0	0	10 000 000	10 000 000
TOTAL	6 914 241	30 052 246	19 075 988	66 042 475	147 633 848

Ces fonds sont utilisés pour régler les charges de gestion (assurances, impôts fonciers...) et d'entretien des espaces en patrimoine. Des dépenses de 57 021 080 F ont ainsi été comptabilisées ces quatre dernières années, un versement de 41 750 000 F ayant été effectué sur les friches et les cités pour prendre en compte des travaux d'urgence sur divers sites de friches des bassins sidérurgique et houiller et faire face au traitement des quartiers sinistrés par les affaissements d'Auboué et de Moutiers.

INTITULES	DÉPENSES 1996-1999				CUMUL DEPUIS L'ORIGINE (F)
	Impôts fonciers	Entretien maintenance	Dépenses diverses	Total (F)	
Bassin sidérurgique	3 290 123	5 436 000	2 846 877	11 572 800	26 665 314
Bassin houiller	773 831	1 969 880	59 815	2 803 526	5 564 508
Bassin textile-Meuse	33 406	710 290	151 059	894 754	1 005 487
Transfert autres budgets	0	0	0	41 750 000	45 450 000
TOTAL	4 097 359	8 116 169	3 057 551	57 021 080	78 685 309

TRAITEMENT DES CITES OUVRIERES

Le traitement des cités dans les bassins industriels relève également des actions sur les espaces dégradés avec l'objectif de stopper la détérioration des logements mais aussi de permettre l'insertion urbaine des quartiers, souvent voisins de friches retraitées.

Le financement de ce programme régional s'appuie sur des crédits nationaux provenant de l'Etat et de la Région et des fonds E.P.M.L. dans sa zone de compétence fiscalisée. Depuis 1994, les enveloppes affectées à ce titre sont ventilées entre les interventions localisées en métropole lorraine qui s'établissent à 6 000 000 F et celles sur le reste du territoire régional qui se situent à 4 000 000 F.

INTITULES	ETAT	RÉGION	E.P.M.L.	TOTAL (F)
Cités métropole	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000
Cités hors métropole	2 000 000	2 000 000	0	4 000 000
TOTAL	4 000 000	4 000 000	2 000 000	10 000 000

Ces enveloppes ont été abondées par un financement de 16 000 000 F en provenance du fonds d'intervention.

Des premières actions ont été prises en compte au titre d'études diagnostics pour vérifier la faisabilité d'opérations publiques sur différentes cités ouvrières des vallées de la Moselle, de l'Orne, de l'Alzette, de la Fensch, du Merle et des Vosges.

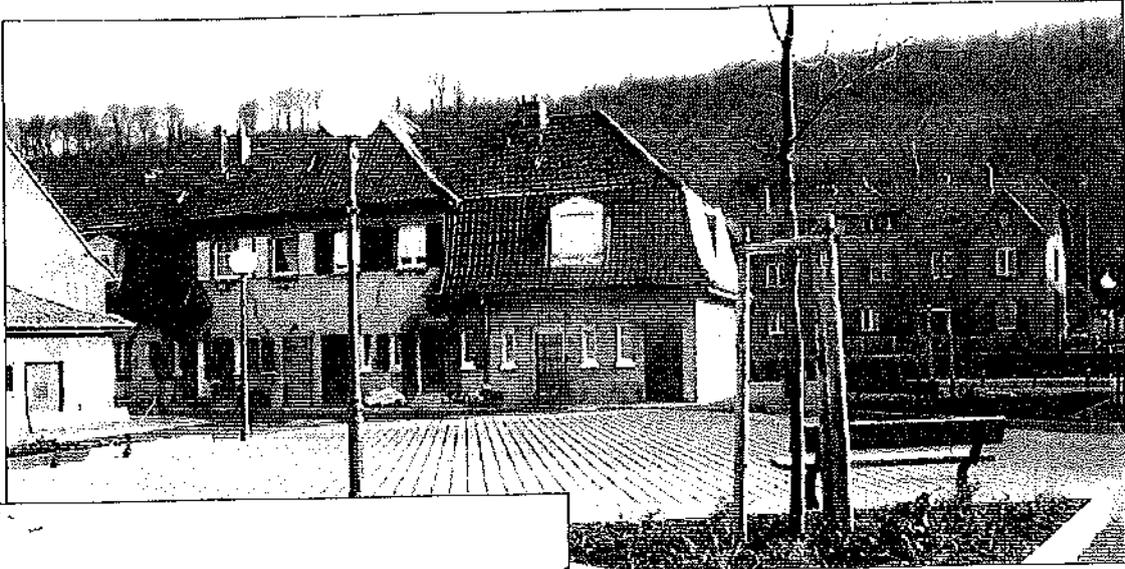
Fin 1996, des interventions opérationnelles ont été engagées sur deux cités dans le cadre d'un partenariat avec les communes pour des programmes de travaux : réaménagement des berges de la Fensch et réalisation d'un square central sur la cité Sainte-Geneviève qui fait partie du quartier du Haut Pont à Fontoy, amélioration du cadre de vie de la cité du Tunnel à Auboué.

L'E.P.M.L. est par ailleurs intervenu pour assurer le portage foncier temporaire d'une opération menée par la commune d'ANGEVILLERS sur la cité militaire des Jardins. Ces logements, après réhabilitation, ont été mis dans le circuit locatif dans le cadre d'un partenariat avec la commune et l'OPAC de Metz.

Une mission a également été confiée par l'Etat à l'Etablissement Public dans le cadre du traitement des quartiers sinistrés d'Auboué touchés par les affaissements miniers. L'action a porté sur la prise en charge d'études sur la stratégie de reconstruction du site, la phase d'acquisition des logements du parc SAREL et des maisons privées "à réparer" de la cité de Coinville et rue de Metz, la réalisation d'un inventaire "amiante", la conduite d'un programme de travaux de démolition de l'ensemble de ces biens. Un traitement paysager des espaces libérés est en cours avant cession du foncier recyclé à la commune d'Auboué.

Le bilan financier de l'action cités fait ressortir, au 31 décembre 1999, sur quatre années, une dépense globale de 15 184 859 F.

OPERATIONS	DEPENSES 1996-1999 (F)	CUMUL AU 31.12.1999
1 - Cités métropole lorraine		
VILLERUPT (Cantebonne)	93 465	187 074
ANGEVILLERS (Les Jardins)	2 000 000	2 000 000
AUBOUÉ (le Tunnel)	528 976	529 161
THIONVILLE (Pont des Loges)	0	432
AUDUN-LE-TICHE (Terres Rouges)	124 758	184 857
ROMBAS (rue Poincaré)	100 822	201 786
UCKANGE (Italie)	68 139	119 394
MOYEUUVRE GRANDE (Curel)	101 433	202 737
ROSSELANGE (Sainte Odile)	88 967	89 075
AUDUN-LE-TICHE (Meuse, Moselle, Orne)	60 198	60 210
HAYANGE (Sainte Berthe)	163 137	163 137
KNUTANGE (Rimmel)	125 000	125 000
FONTOY (Haut Pont)	2 360 779	2 360 779
LANDRES-PIENNES	66 275	66 275
AUBOUÉ-MOUTIERS (Affaissements miniers)	8 453 683	8 453 683
Frais divers	469 588	470 186
TOTAL 1	14 805 221	15 213 887
2 - Cités hors métropole lorraine		
BRUYERES (le Gal Logis)	69 466	69 658
CHARMES (HGP)	90 450	194 748
FREYMING-MERLEBACH (Cuvelette)	202 172	202 172
Frais divers	17 550	17 550
TOTAL 2	379 638	484 128



Fontoy : la cité du haut pont



Aboué : quartiers sinistrés

2 - INTERVENTIONS SUR D'AUTRES SITES DELAISSES

Au cours du programme, l'E.P.M.L. a accompagné, au niveau foncier, des actions sur d'autres sites, également dégradés par leur usage antérieur, faisant suite à des sollicitations de collectivités territoriales dans l'aire métropolitaine.

DELAISSES DE LA S.N.C.F.

Il a notamment été mandaté par la ville de METZ pour assurer la maîtrise foncière du site SNCF - gare de marchandises pour le développement d'un programme d'urbanisme. L'acquisition de l'ensemble immobilier de 16 ha environ pour 32 000 000 F environ a nécessité le transfert des activités de fret et de messagerie existantes sur la commune de Moulins-lès-Metz, une somme de 50 000 000 F ayant été préfinancée par l'Etablissement Public dans le cadre de la reconstitution des installations. La libération des terrains par la SNCF et leur mise à disposition de la ville ont eu lieu par phases successives de 1996 à 1999.

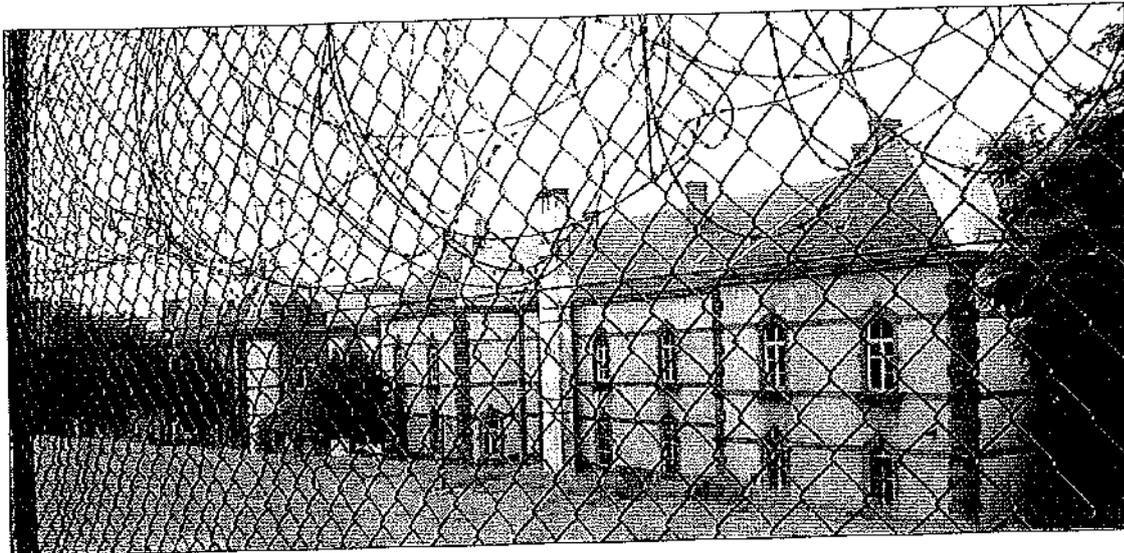
Il a également procédé à d'autres acquisitions concernant des emprises de voies ferrées abandonnées pour le compte des communes de Malleloy, Montigny-Lès-Metz, Moncel-Sur-Seille, Rombas, Heillecourt - Jarville, Courcelles-Sur-Nied. Une surface de 20 ha environ a été acquise pour un montant de 1 937 430 F.

PATRIMOINE MILITAIRE

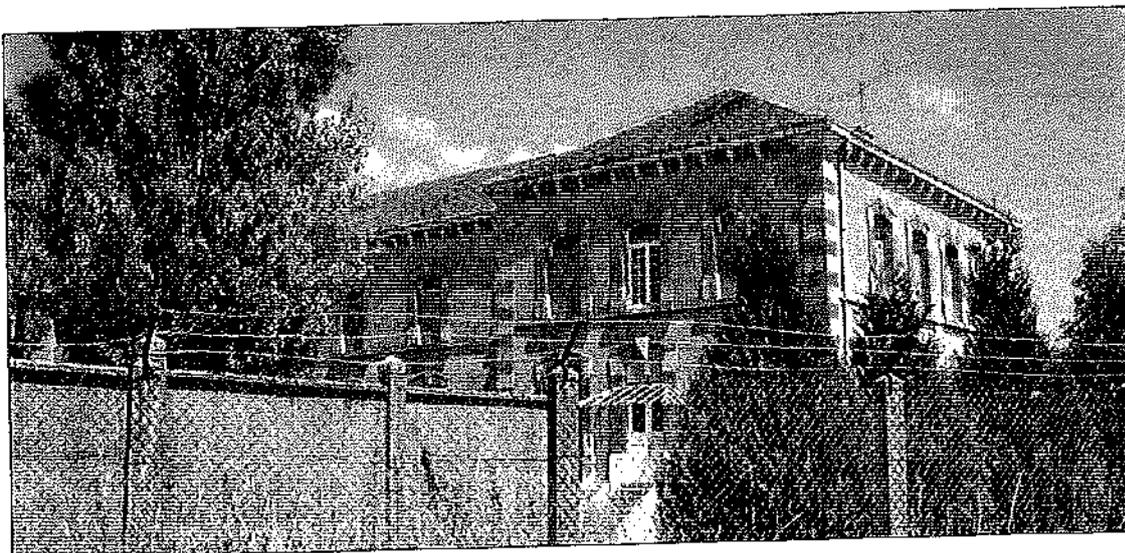
Par ailleurs, suite au plan de restructuration des forces armées décidé par le Gouvernement, l'E.P.M.L. est associé à l'Etat et à la Région pour la mise en œuvre d'une politique de traitement et d'aménagement des emprises foncières et immobilières militaires que le Ministère de la Défense n'entend plus conserver dans son patrimoine. Un Comité Régional aux restructurations de Défense a été constitué en Lorraine dans le cadre d'une convention générale prévoyant l'élaboration d'un programme d'action, le Programme Régional d'Accompagnement des Restructurations de Défense, qui a été régularisé par les partenaires intéressés le 13 novembre 1998, en même temps que la convention d'application entre l'Etat, la Région et l'E.P.M.L..

Ce dispositif définit les conditions d'intervention de l'Etablissement Public pour faciliter la mise en place de projets de reconversion de sites libérés, définis dans le P.R.A.R.D.. Opérateur foncier pour le compte du Comité Régional, il est chargé de conduire des études diagnostics préalables, mener des procédures de maîtrise foncière et des travaux de requalification de sites en cas de transfert au profit d'une collectivité territoriale. L'E.P.M.L. participe au financement de cette action sur ses fonds propres pour les opérations localisées dans son périmètre de prélèvement fiscal. Une participation minimale de 50% et maximale de 80% du financement pour ce qui concerne les études et travaux est prise en charge au titre de cette politique, la part résiduelle correspondant à la contribution communale.

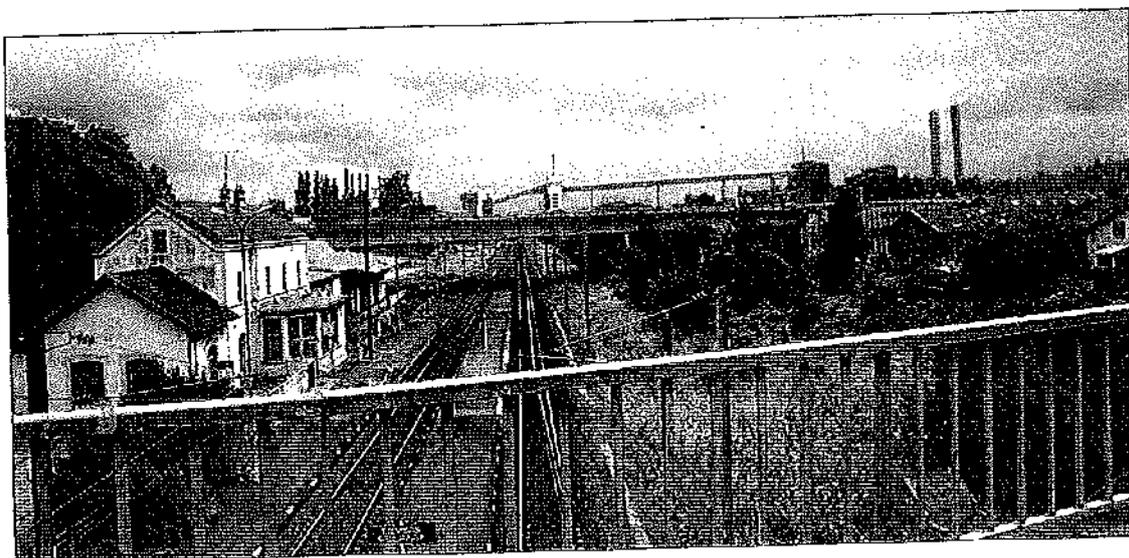
Le premier programme d'action au titre de cette politique a été mis en œuvre au cours de l'année 1999. Il concerne essentiellement la prise en charge d'études générales sur les emprises libérables des agglomérations nancéenne, messine, toulouise, verdunoise, d'études techniques de réaménagement, une aide au portage foncier ou la prise en compte de travaux (démolition, réhabilitation, mise en sécurité, paysagement) sur plusieurs sites à Rustroff, Epinal, Golbey, Ban-Saint-Martin, Plappeville - Scy-Chazelles, Lunéville, Saint-Avoid, Morhange, sur les secteurs de Toul - Ecrouves, Verdun, Montmédy - Marville.



Saint Avold : caserne Ardant du Picq



Toul : hôpital Gama



Rombas : délaissés SNCF

On peut constater, fin 1999, une dépense globale de 714 864 F affectée à la reconversion du patrimoine militaire.

OPERATIONS	DEPENSES 1999				
	ETUDES	FONCIER	TRAVAUX	DIVERS	TOTAL (F)
1 - Sites militaires métropole lorraine					
NANCY (Emprises libérables)	285 534	0	0	0	285 534
ECROUVES (Caserné Thouvenot)	192 550	0	0	0	192 550
TOMBLAINE (Zone de l'Alat)	4 870	0	0	0	4 870
TOUL (Emprises libérables)	78 330	0	0	0	78 330
NANCY (Caserné Molitor - Manutention)	1 665	0	0	0	1 665
RUSTROFF (Caserné Battesti)	3 557	0	0	0	3 557
TOTAL 1	566 507	0	0	0	566 507
2 - Sites militaires hors métropole lorraine					
EPINAL (Caserné Courcy)	4 040	0	0	5 746	9 786
EPINAL (Caserné Reiffy)	39 014	0	0	5 768	44 782
VERDUN (Emprises libérables)	81 812	0	0	4 268	86 080
MONTMEDY-MARVILLE (Aérodrome)	7 708	0	0	0	7 708
TOTAL 2	132 574	0	0	15 782	148 357

3 - PACT URBAINS

Dans le cadre de l'évolution de la politique de traitement des espaces dégradés, l'Etat et le Conseil Régional avaient mené des réflexions pour permettre sur des territoires à fort potentiel urbain, économique ou environnemental, l'élaboration de programmes d'action concernant non seulement les friches industrielles, mais aussi les cités ouvrières, les centres urbains, les voies de communication dans une logique de globalité. Dans ce contexte, l'E.P.M.L. était prêt à s'impliquer dans la mise en œuvre de projets de requalification territoriale.

C'est au titre de deux conventions générales qui l'associent à l'Etat et la Région, régularisées dès 1996, que l'E.P.M.L. a été mandaté pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée d'actions spécifiques de réaménagement urbain portant sur les territoires du bassin de Longwy, des bassins sidérurgique et ferrifère y compris le bassin de Pompey d'une part, et du bassin houiller de Moselle Est d'autre part.

L'objectif était de coordonner, sur un secteur géographique, différentes politiques publiques d'aménagement et de mettre en commun des financements issus de divers niveaux afin de prendre en charge la reconversion d'ensemble d'espaces reconnus comme stratégiques.

Ces programmes d'Aménagement Concerté du Territoire sont financés par des crédits nationaux et européens au titre du troisième contrat de plan, des fonds provenant de l'E.P.M.L. dans sa zone de pleine compétence, de manière à renforcer les moyens mis en place, et des participations des collectivités locales. Quatre opérations s'inscrivant dans ce contexte sont menées en concertation avec les communes concernées.

Une première convention a été régularisée avec la Communauté de communes du bassin de Pompey, mandatant l'E.P.M.L. pour le réaménagement des berges de la Moselle le long du site de l'ancienne usine à Pompey en espace public de promenade (création d'une piste cyclable, d'un cheminement piétonnier). Le financement est assuré d'une part, par des subventions attribuées par la Région et l'E.P.M.L., au titre du programme P.A.C.T. urbain, à hauteur de 1 040 000 F et 520 000 F et d'autre part, par la Communauté de communes pour 1 290 000 F.

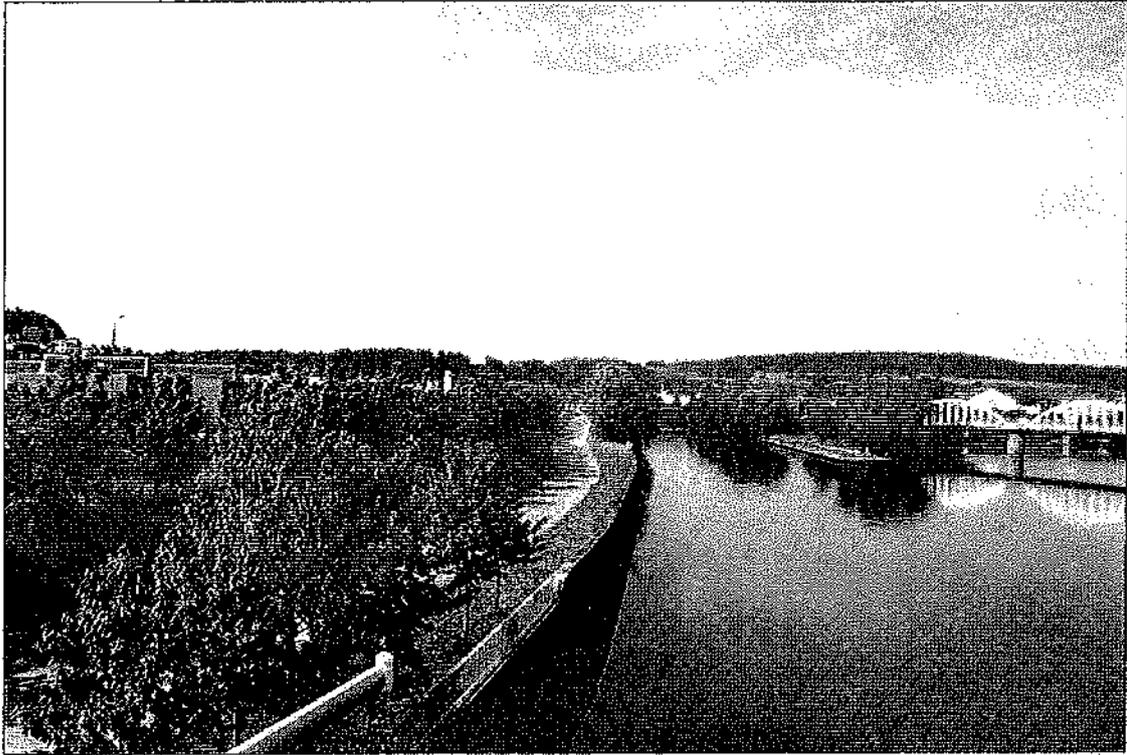
L'opération comprend quatre phases dont une première a été réalisée. Les seconde et troisième tranches de travaux sont en voie d'achèvement, la quatrième devrait être terminée au premier semestre 2000.

Une seconde convention est intervenue avec la commune de Petite-Rosselle pour la requalification des abords de l'ancien puits Saint-Charles. La maîtrise d'ouvrage des travaux visant à améliorer leur accessibilité et leurs liaisons avec les quartiers environnants et valoriser les installations conservées, a été confiée à l'E.P.M.L..

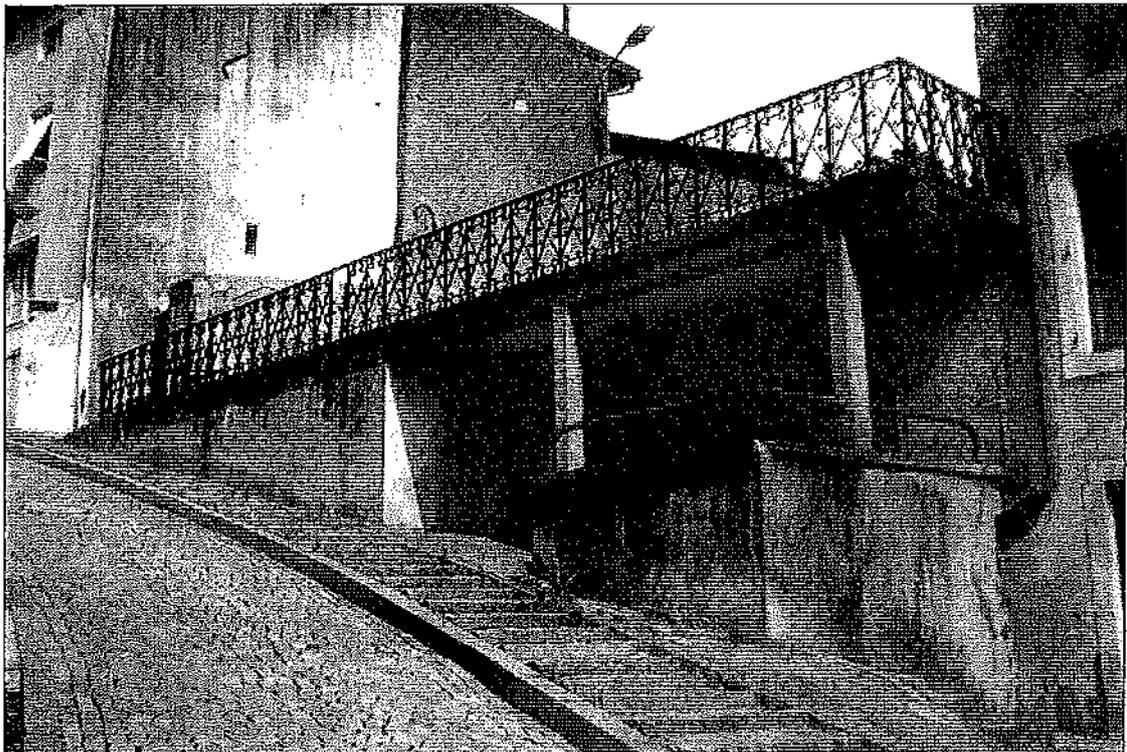
L'enveloppe financière de l'opération s'établit à 4 550 000 F répartis entre la commune (1 275 000 F), l'Etat au titre de la politique PACT urbain (1 000 000 F), et une subvention du RECHAR de 2 275 000 F. Les études préalables étant achevées, l'opération se poursuit.

Une troisième convention a été signée avec la commune de Rehon pour l'aménagement en lieu de promenade piétonnière et cyclable de la berge de la Chiers et la réalisation d'espaces verts aux abords de la cité Saint-Pierre. Le montage financier comprend une subvention au titre du FEDER Objectif 2 pour 740 000 F, la part de la commune (363 292 F), les crédits du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (399 508 F) et la participation de l'E.P.M.L. à hauteur de 307 200 F. Les travaux se déroulent depuis cet automne.

Un quatrième dossier vient de démarrer avec la commune de Briey pour la prise en charge d'un programme d'aménagement en espace de détente du site laissé vacant par la démolition de l'ancien cinéma. Le montant prévisionnel de cette intervention est couvert à hauteur de 50% par la procédure PACT urbain, soit une subvention attribuée par la Région et une participation de l'E.P.M.L. pour 150 810 F chacun, le complément qui s'élève à 301 620 F étant apporté par la commune.



Pompey : chemin piétonnier et aménagement paysager



Briey : ancien cinéma

Des crédits de 1 519 881 F ont été dépensés pour l'ensemble des opérations PACT urbain.

OPERATIONS	ANNEE 1997	ANNEE 1998	ANNEE 1999	CUMUL AU 31.12.1999 (F)
POMPEY (Berges Moselle)	432	263 892	353 305	617 629
REHON (Berges Chiers)	0	0	828 084	828 084
PETITE-ROSSELLE (Puits St Charles)	0	50 048	24 120	74 168
TOTAL	432	313 940	1 205 509	1 519 881

4 - DEVELOPPEMENT DES SAVOIR-FAIRE REGIONAUX

La constitution d'un savoir-faire lorrain en matière de diagnostic et de reconversion des sites d'activités abandonnés avait motivé, fin 1996, la création d'un Groupement d'Expertise Lorrain sur les Friches Industrielles (GELFI), sous l'égide de l'Etat, de la Région et de l'E.P.M.L., dans le but de conforter les compétences régionales des acteurs publics et privés, des chercheurs et des praticiens et d'exporter ce savoir-faire dans d'autres régions françaises ou étrangères. La présidence est assurée par le Directeur Général de l'Etablissement Public.

Ces dernières années, l'E.P.M.L. a continué à s'impliquer dans la vie de l'association pour répondre à la demande d'expertise de collectivités confrontées à des problèmes de friches industrielles. C'est ainsi que plusieurs études de sites ont été réalisées par le GELFI à La Rochelle, Alès, Mimizan, Saint-Etienne, dans les régions de Caen et Saint-Nazaire.

Sur le plan international, des rencontres, des visites de sites, des colloques ont été organisés avec les pays de l'Europe de l'Est, notamment la Hongrie, la République Tchèque, la Pologne et plus récemment la Chine. Il participe également à une action opérationnelle sur le site de l'ancienne cokerie d'Homécourt dans le cadre d'un programme de recherche sur la pollution industrielle.

5 - MAITRISE D'OUVRAGE D'OPERATIONS STRUCTURANTES

L'E.P.M.L. a continué à assurer, à la demande de l'Etat, la maîtrise d'ouvrage de deux opérations d'aménagement dans des bassins en conversion : la partie française du Parc International d'Activités des Trois Frontières sur le secteur de Longwy et le Parc d'Activités de Nancy - Pompey.

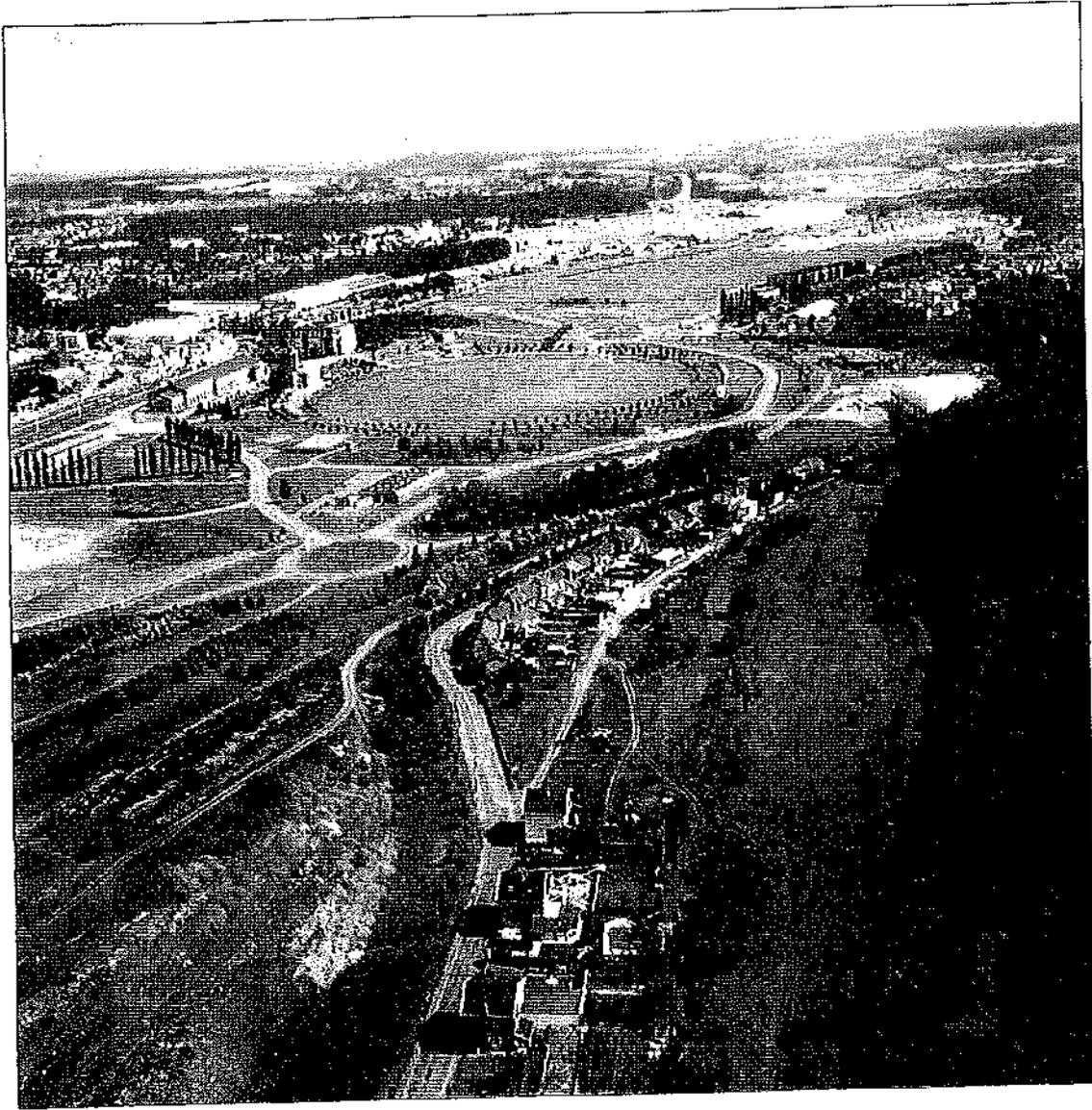
PARC INTERNATIONAL D'ACTIVITES DES TROIS FRONTIERES

L'aménagement du Parc International d'Activités français s'est poursuivi dans le cadre d'une deuxième tranche opérationnelle de Z.A.C. qui a été modifiée le 8 août 1997 par arrêté préfectoral, adaptant le P.A.Z. et le R.A.Z. à l'évolution urbaine de certaines zones des franges du parc et mettant à jour le programme d'équipements publics. Une seconde procédure de révision de ce dispositif réglementaire a été lancée fin 1999 afin de préciser certaines règles de construction compte tenu de la viabilisation des parcelles le long des R.N. 18 et 52.

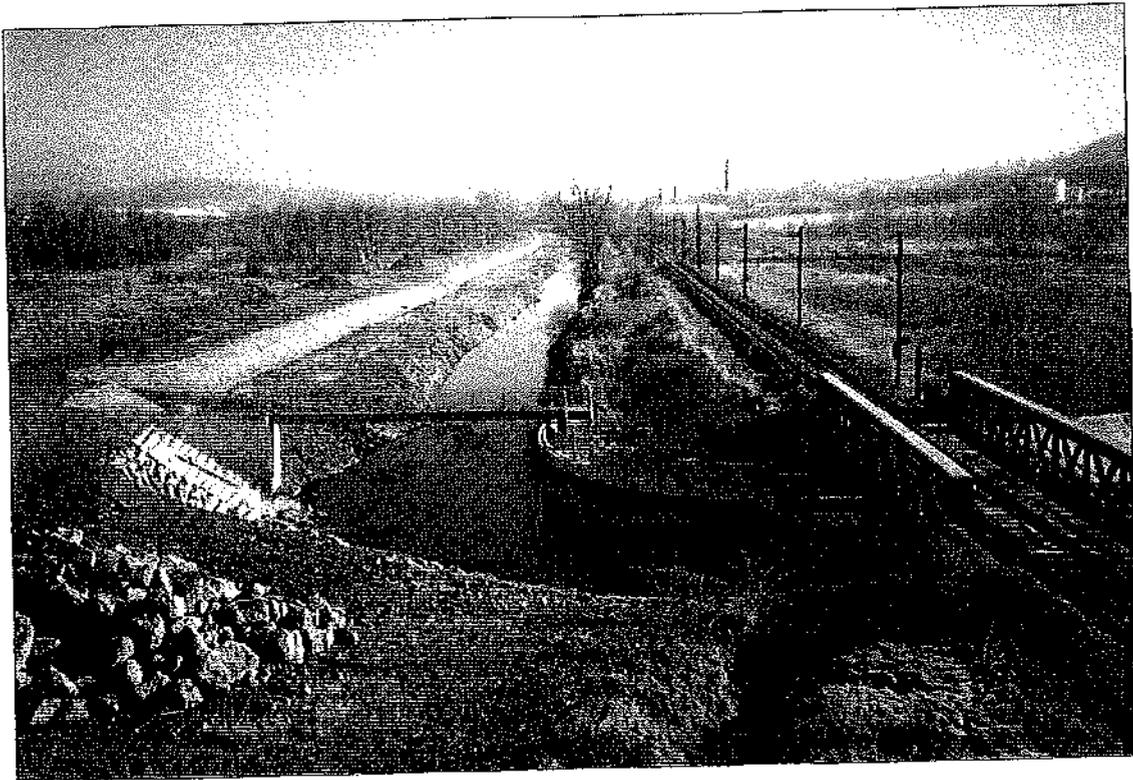
Le budget prévisionnel de la seconde tranche, établi à 100 000 000 F, a été ajusté à un montant de 178 000 000 F en 1997, puis 188 000 000 F en 1998 pour intégrer un complément financier décidé par le C.I.A.D.T. de fin 1997. Le financement de l'opération est assuré par des participations européennes, des subventions de l'Etat, de la Région et du Département de Meurthe-et-Moselle, des recettes de commercialisation et de gestion. Fin 1999, le total des crédits correspond à 179 610 258 F dont 149 831 000 F de participations publiques.

Les principales opérations poursuivies ou engagées, depuis 1996, ont porté sur :

- les dernières acquisitions de parcelles à Mont-Saint-Martin,
- la réalisation d'infrastructures dont la liaison routière Saintignon-Gouraincourt à Longwy, le doublement de l'avenue de l'Europe, la voie d'accès au fossissement du bois de Châ, le carrefour giratoire des Souffiantes,
- les travaux de mise en sécurité des zones inondables du site : réfection complète de l'ouvrage hydraulique canalisant la Chiers, désencombrement des autres ouvrages souterrains, rectification de la Chiers entre le Point Triple et le rond-point du Luxembourg, déviation du ruisseau des Chinettes, requalification des rives de la Chiers,
- les compléments d'aménagement et viabilisation de plates-formes (Petit Breuille, Prieuré, Bois de Châ),
- la procédure d'échange de terrains avec le Luxembourg dans le cadre d'une nouvelle délimitation de la frontière internationale,
- la maintenance et l'entretien des bâtiments de belle architecture (hôtel Saint-Martin, Collège européen de technologie, Souffiantes...).



Parc International d'Activités des 3 Frontières



*P.I.A. la Chiers : traitement des régimes hydrauliques
et création d'un cheminement piétonnier*

Une dépense globale de 53 459 326 F est à constater, depuis 1996, au titre de la seconde tranche d'aménagement de la Z.A.C..

INTITULES	DEPENSES (F)	
	ANNEES 1996-1999	CUMUL AU 31.12.1999
PREPARATION DE SITE	1 160 483	3 730 251
Action foncière	416 006	1 020 770
Mise à zéro	420 734	1 689 564
Etudes générales	323 743	1 019 917
AMENAGEMENT	39 244 520	82 544 516
Infrastructure générale	26 867 433	40 110 823
Conditions de site	942 705	1 804 471
Aménagement de plates-formes	4 518 960	27 371 224
Réseaux primaires	36 546	5 599 744
Viabilisation de plates-formes	6 878 876	7 658 254
TRAVAUX SUR BATIMENTS	4 886 581	6 826 606
Réhabilitation	3 675 887	4 943 412
Maintenance	1 210 694	1 883 194
CHARGES GENERALES	8 187 742	15 978 231
Frais forfaitaires	2 983 481	6 431 546
Charges d'exploitation	5 184 261	9 546 685
TOTAL	53 459 326	109 079 604

PARC D'ACTIVITES DE NANCY-POMPEY

L'E.P.M.L. assure la maîtrise d'ouvrage d'aménagement du parc d'activités de Nancy-Pompey dans le cadre d'une Z.A.C. mise en place depuis 1994. Il a ainsi pour mission de procéder à l'équipement et à la commercialisation des anciennes plates-formes sidérurgiques et de créer les nouvelles infrastructures de desserte permettant de désenclaver les sites. S'agissant de la Z.A.C., l'arrêté préfectoral agréant le P.A.Z. a été signé le 29 mars 1996 et le programme des équipements publics, approuvé le 17 octobre 1996. Une procédure de révision du P.A.Z. va être engagée afin de définir les conditions d'aménagement de la partie sud du site de l'usine.

Le budget de l'opération, établi à 135 300 000 F, a été ramené en 1998 à 130 000 000 F afin de prendre en compte les différentes évolutions intervenues (recettes de commercialisation encaissées, coûts réels des viabilités et ouvrages réalisés). Ce financement s'appuie sur des participations publiques (crédits FIAT, FIL, du Ministère de l'Équipement, RESIDER, du Conseil Régional, du Conseil Général, des communes concernées, du fonds d'intervention de la politique des espaces dégradés) et des recettes de commercialisation de la Z.A.C..

L'action d'aménagement menée par l'E.P.M.L., depuis 1996, peut se résumer ainsi :

- achèvement des procédures relatives aux grands ouvrages d'infrastructure, à savoir dossiers de D.U.P., d'enquêtes parcellaire, d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,

- conduite des études préalables nécessaires à la mise en œuvre de la Z.A.C. : techniques, d'urbanisme, avant-projets général et des tranches de viabilité,

- réalisation de plusieurs tranches de viabilisation de la Z.A.C. afin d'assurer la desserte principale du parc d'activités (voiries assurant l'accès au site de Ban-la-Dame, à la partie nord de l'ancienne usine, la jonction au débouché du pont sur la Meurthe) et de desservir les projets industriels qui se sont implantés, des travaux de construction du pont sur la Meurthe ouvert à la circulation depuis juin 1998 et du nouveau pont sur la Moselle, mise en service du nouvel échangeur autoroutier de Custines permettant accès et sortie dans chaque sens par l'autoroute réalisé par l'Etat,

- en matière de commercialisation, concrétisation de plusieurs cessions :

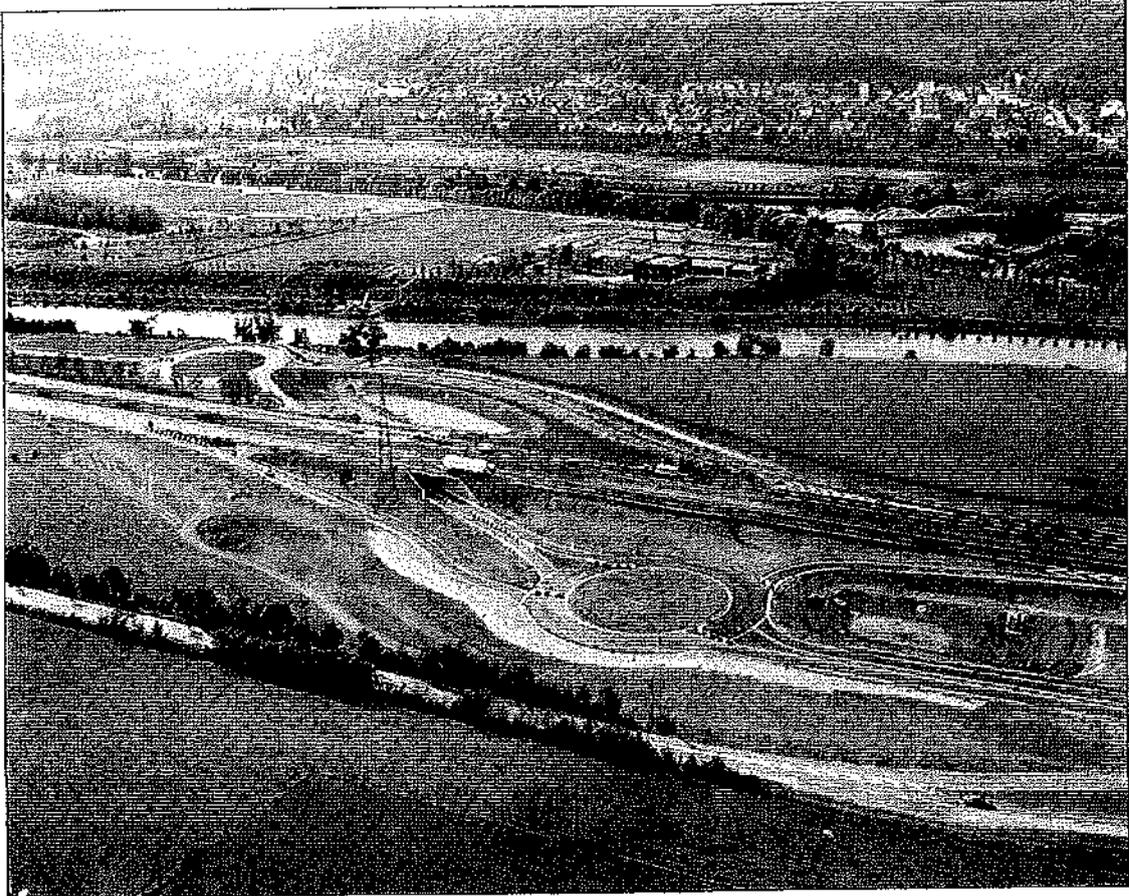
- sur le site de Ban-la-Dame, à des industriels : Delipapier pour une usine de production de produits ouatés à usage domestique, Lit Dupont pour une unité de fabrication de fauteuils et de matériels pour personnes handicapées et pour l'implantation d'un poste de transformation E.D.F. destiné à renforcer l'alimentation électrique de l'agglomération nancéenne et des nouvelles zones d'activités,

- sur l'ancien site de l'usine, à la société Fehr pour un projet de centrale à béton et d'une usine de préfabrication d'éléments de construction, à la firme Novasép Prochrom spécialisée en chimie pharmaceutique et dans le cadre de l'opération dite Citentreprises réalisée par la communauté de communes du bassin de Pompey concernant la construction de petits bâtiments industriels destinés à des P.M.E. installées sur le bassin.

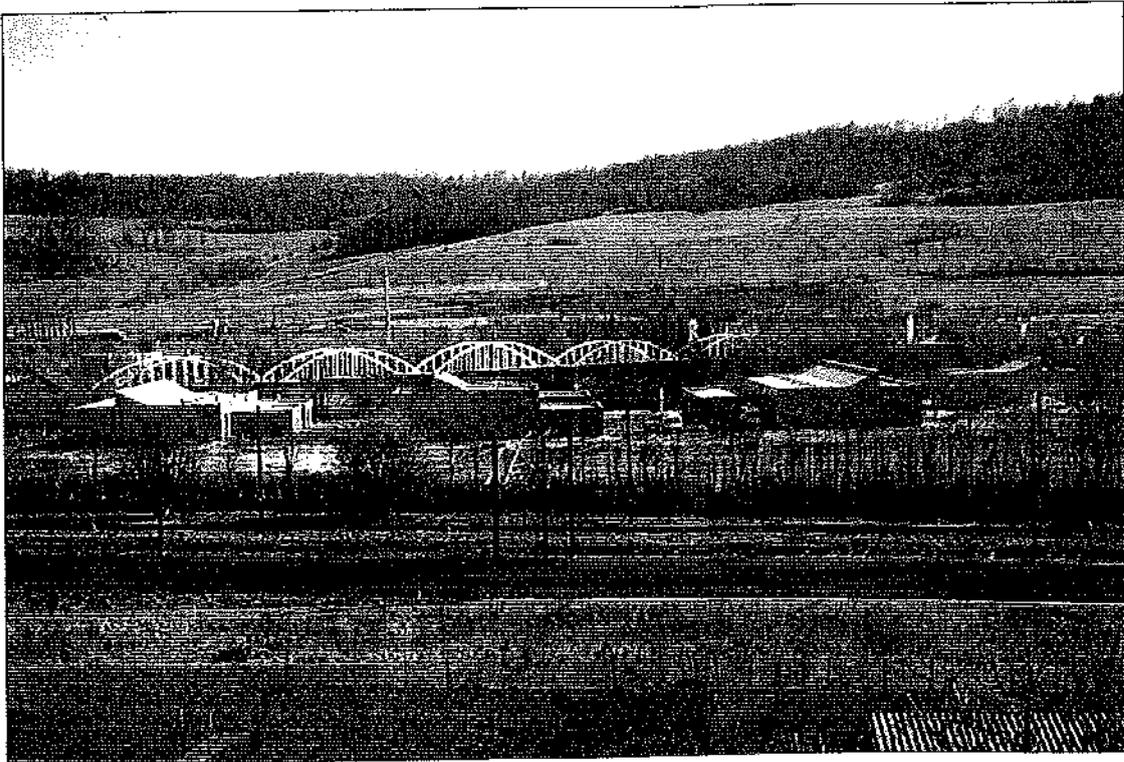
Le montant des dépenses réalisées de 1996 à 1999 (travaux d'équipement, charges générales et entretien, maintenance de deux anciens bâtiments sidérurgiques loués à des entreprises) se situe à 48 373 153 F pour un total de recettes perçues de 54 972 933 F.

L'installation de projets industriels sur les sites de Ban-la-Dame et de l'ancienne usine et la mise en service du nouvel accès depuis l'A31 ont marqué de manière sensible le démarrage du parc d'activités. Par ailleurs, les principales infrastructures étant en place, la commercialisation du secteur tertiaire au débouché du pont Meurthe a pu être engagée.

INTITULES	DÉPENSES 1996-1999	CUMUL AU 31.12.1999 (F)
Etudes générales	313 332	1 531 497
Travaux sur ouvrages primaires	30 121 955	32 062 831
Travaux sur voiries et viabilités	11 360 907	18 013 654
Charges générales	752 953	1 161 722
Maintenance sur bâtiments	652 397	652 397
Honoraires et avance au mandataire	5 171 609	7 053 388
TOTAL	48 373 153	60 475 489



Parc d'activités de Nancy - Pompey et échangeur de Custines



Parc d'activités de Nancy - Pompey "Citéentreprises"

Le parc d'activités de Nancy - Pompey fait partie du programme plus général d'aménagement du fond de vallée sur le site de Champigneulle qui comprend la création d'un parc à vocation logistique et ses opérations connexes.

Depuis fin 1992, l'E.P.M.L., mandataire du Syndicat mixte pour la réalisation de cette plate-forme multimodale, a assuré d'une part, la mise en œuvre du calibrage hydraulique de la Meurthe sur la section au droit du port de Frouard et d'autre part, le remblaiement du site.

L'opération de recalibrage, d'un coût global de 19 000 000 F, financée par des crédits départementaux, nationaux et européens, s'est achevée en 1996 avec la réalisation des derniers travaux de terrassement et paysagement.

Les travaux de remblaiement dont le financement est assuré par des fonds publics (Etat, Conseil Général, Communauté de communes du bassin de Pompey) sont en voie d'achèvement, au plus tard en 2001. Une première phase a été réalisée sur près de 20 ha au moyen de matériaux extraits de la Meurthe.

Depuis 1996, le remblaiement est assuré sous la forme d'un centre de dépôt de matériaux inertes en provenance de différents chantiers de l'agglomération nancéienne, géré par un groupement d'entreprises, sous le contrôle de la DRIRE et d'un bureau d'études. C'est ainsi que 100 000 m³ environ de matériaux sont déposés par an.

Une somme de 3 497 666 F a été payée, au titre de 1996 à 1999, le montant global de l'opération se montant à 11 002 692 F.

PROJET EUROZONE

L'E.P.M.L. est associé à la création d'un parc d'activités transfrontalier situé sur la frontière franco-allemande entre Sarrebrück et Forbach, avec le projet Eurozone. La mise en œuvre opérationnelle du projet est engagée avec le lancement de la procédure de Z.A.C. par la ville de Forbach sur le site du parc à bois des puits Simon et des études nécessaires à sa réalisation.

L'Etablissement Public, mandataire de la ville, pilote le programme d'études et de travaux préalables, en association avec les partenaires français (Département de la Moselle, ville et District de Forbach) et sarrois (ville de Sarrebrück, Land de Sarre), mais aussi le désenclavement routier de ce secteur. Le coût global de l'opération est co-financé pour moitié par les fonds européens Interreg, les 50% restants étant assurés par les différents partenaires.

BILAN METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I - ACTION PRINCIPALE

L'action principale de l'E.P.M.L. recouvre les opérations foncières effectuées par l'Etablissement dans le périmètre de pleine compétence avec ses ressources propres constituées principalement par la Taxe Spéciale d'Equiperment, les produits de cession et de gestion.

Ces interventions s'inscrivent dans un partenariat établi avec les communes ou les structures intercommunales qui sollicitent l'Etablissement pour mener une action foncière préalable à leurs projets d'aménagement et de développement. Ces relations sont formalisées dans le cadre de conventions opérationnelles qui définissent les conditions d'intervention de l'E.P.M.L. et les modalités du portage foncier ou de remboursement en cas de prise en charge directe par la collectivité.

Par ailleurs, en complément de la maîtrise foncière, l'E.P.M.L. est de plus en plus sollicité pour des travaux de requalification préalable à une nouvelle affectation des terrains, généralement en milieu urbain. Certaines de ces opérations sont gérées par l'organisme dans le cadre de mandats qui lui sont confiés par les collectivités.

Pour les années 1996 à 1999, 140 dispositifs conventionnels sont intervenus avec des collectivités de l'aire métropolitaine :

- 111 conventions foncières, négociées pour chaque opération, précisant les engagements de reprise des biens par la collectivité dans un délai maximum et les modalités de paiement consenties,
- 19 conventions d'avances remboursables adaptées à des opérations particulières impliquant un financement de l'Etablissement sans transfert patrimonial,
- 10 conventions de mandat retraçant les opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée par les collectivités pour mener des travaux de remise en état de sites et de bâtiments.

Par ailleurs, la passation de 26 avenants à des conventions foncières ou de mandat a été nécessaire pour adapter les modalités de revente afin d'achever totalement la maîtrise foncière des opérations projetées, de compléter l'assiette initiale des terrains ou de différer, à la demande de la commune, le rachat programmé.

1 - RESULTATS DES INTERVENTIONS FONCIERES

Les dépenses affectées aux interventions foncières s'inscrivent dans la limite des Autorisations de Programme disponibles dont le montant est ajusté chaque année pour poursuivre les perspectives d'action affichées ci-avant. Le montant cumulé des A.P. est ainsi passé de 1 590 000 000 F fin 1995 à 2 088 000 000 F en 1999, soit une augmentation de 498 000 000 F pour les quatre années.

Fin 1999, le total des dépenses foncières métropolitaines a atteint 1 762 023 729 F, ce qui représente près de 85 % du montant total des A.P.. Pour la période 1996-1999, les activités foncières s'établissent à un montant de 458 980 694 F. Ce total intègre, pour 72 050 463 F, les participations de l'E.P.M.L. aux actions gérées dans le cadre de budgets de prestations et 148 020 515 F, les avances pour interventions foncières conduites sur le territoire fiscalisé (cf. tableau ci-après).

Dans le cadre de son activité d'opérateur foncier au service des collectivités locales de l'aire de pleine compétence, l'E.P.M.L. a procédé, au cours de ces quatre années, à la maîtrise de 537,66 ha pour un montant de 238 909 716 F, ce qui porte à 5 800,88 ha les superficies acquises depuis l'origine.

SECTEURS	ANNEES 1996-1999		CUMUL AU 31.12.1999	
	Surface (ha)	Montant consommé (F)	Surface (ha)	Montant consommé (F)
ACQUISITIONS FONCIERES	537,66	238 909 716	5 800,88	1 314 051 253
P.I. ENNERY	1,13	680 946	687,48	22 088 554
C.R. SEMECOURT	10,74	495 007	333,70	36 350 416
P.I. TOUL	3,10	36 596	543,87	16 037 789
C.R. GONDREVILLE	3,19	1 757 748	329,68	17 927 821
VILLE DE NANCY	0,62	12 795 117	14,00	105 224 373
AGGLOMERATION DE NANCY	43,20	41 178 252	474,24	209 835 833
VILLE DE METZ	13,12	11 338 199	404,48	158 698 852
AGGLOMERATION DE METZ	65,69	14 740 699	347,19	84 237 829
AGGLOMERATION DE THIONVILLE	45,84	15 395 421	344,42	76 976 860
VALLEE DE L'ORNE	40,50	18 832 294	78,59	22 121 812
VALLEE DE LA FENSCH	16,77	6 607 214	190,64	28 544 786
SECTEUR DE MAIZIERES-LES-METZ	44,39	2 349 591	209,10	23 762 249
SECTEUR DE PONT-A-MOUSSON	24,31	9 927 041	131,09	31 503 352
SECTEUR DE JARNY	1,01	2 015 860	246,31	12 678 800
SECTEUR DE POMPEY	38,47	6 061 382	169,56	36 886 618
SECTEUR DE LUNEVILLE	3,79	6 580 989	53,93	16 432 600
SECTEUR DE TOUL	0,20	392 916	136,62	16 859 019
SECTEUR DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT	22,70	3 870 106	111,49	14 951 440
SECTEUR DE NEUVES-MAISONS	2,11	2 331 242	38,66	8 197 576
SECTEUR DU PAYS HAUT	11,65	2 570 377	35,87	4 684 717
SECTEUR AEROPORT - GARE T.G.V.	0,00	20 248	29,68	1 623 097
PATRIMOINE INDUSTRIEL	5,86	1 582 024	5,86	1 582 024
ENSEIGNEMENT - FORMATION	2,21	7 920 097	2,21	7 920 097
PATRIMOINE S.N.C.F.	6,66	1 936 804	107,46	14 080 656
COMMUNES RURALES	109,40	21 082 359	292,80	50 557 202
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY	19,93	38 941 946	114,52	116 178 016
OPERATIONS CENTRE-VILLE	1,06	9 468 146	20,69	92 058 592
OPERATIONS AVEC EMPRUNTS AFFECTES	0,00	0	7,04	38 120 068
ENSEMBLES BOISES	0,00	0	143,40	3 204 686
ESPACES VERTS	0,00	1 094	195,81	42 901 348
DIVERSES PREEMPTIONS	0,00	0	0,48	1 551 912
AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES	0,00	0	0,00	272 260
PARTICIPATIONS ACTIONS PRESTATIONS	0,00	72 050 463	0,00	185 328 136
INDIVISION SOLVAY	0,00	801 000	0,00	29 117 700
FRICHES INDUSTRIELLES (1er et 2ème plans)	0,00	0	0,00	77 500 000
CITES OUVRIERES (1er et 2ème plans)	0,00	499 463	0,00	960 436
ESPACES NATURELS	0,00	0	0,00	1 000 000
FRICHES INDUSTRIELLES (3ème plan)	0,00	52 250 000	0,00	58 000 000
CITES OUVRIERES (3ème plan)	0,00	1 500 000	0,00	1 750 000
PACT URBAINS	0,00	4 000 000	0,00	4 000 000
PATRIMOINE MILITAIRE	0,00	12 000 000	0,00	12 000 000
ETUDES ET RECHERCHES	0,00	1 000 000	0,00	1 000 000
AVANCES REMBOURSABLES	0,00	148 020 515	0,00	262 644 339
PATRIMOINE S.N.C.F.	0,00	108 003 639	0,00	134 582 420
PATRIMOINE MILITAIRE	0,00	11 225 000	0,00	51 025 000
LOGEMENT SOCIAL	0,00	0	0,00	410 000
ACTIONS SAFERL	0,00	335 261	0,00	335 261
AUTRES OPERATIONS	0,00	28 456 615	0,00	76 291 658
TOTAL	537,66	458 980 694	5 800,88	1 762 023 729

La démarche amiable après négociations avec les propriétaires, est la voie privilégiée par l'E.P.M.L., autant que possible, pour cette maîtrise foncière qui s'est effectuée également par voie de préemption ou d'expropriation, selon les procédures utiles.

Le droit de préemption se décline selon deux modes, la Zone d'Aménagement Différé et le Droit de Préemption Urbain.

L'E.P.M.L. continue à gérer les Z.A.D. ayant institué un droit de préemption à son profit, soit onze périmètres dans son aire de pleine compétence (agglomération de Nancy, territoire de Metz, secteur de Maizières-lès-Metz, vallées de l'Orne et de la Fensch) qui couvrent une superficie de 1 493,17 ha. Au cours de l'année 1997, une Z.A.D. dite "Vallée de la Meurthe" a été créée au profit de l'Etablissement Public sur partie du territoire des communes d'Art-sur-Meurthe, Jarville-la-Malgrange et Laneuveville-devant-Nancy pour 362 ha. En revanche, seize périmètres d'une superficie totale de 319 ha sont devenus caducs depuis 1996.

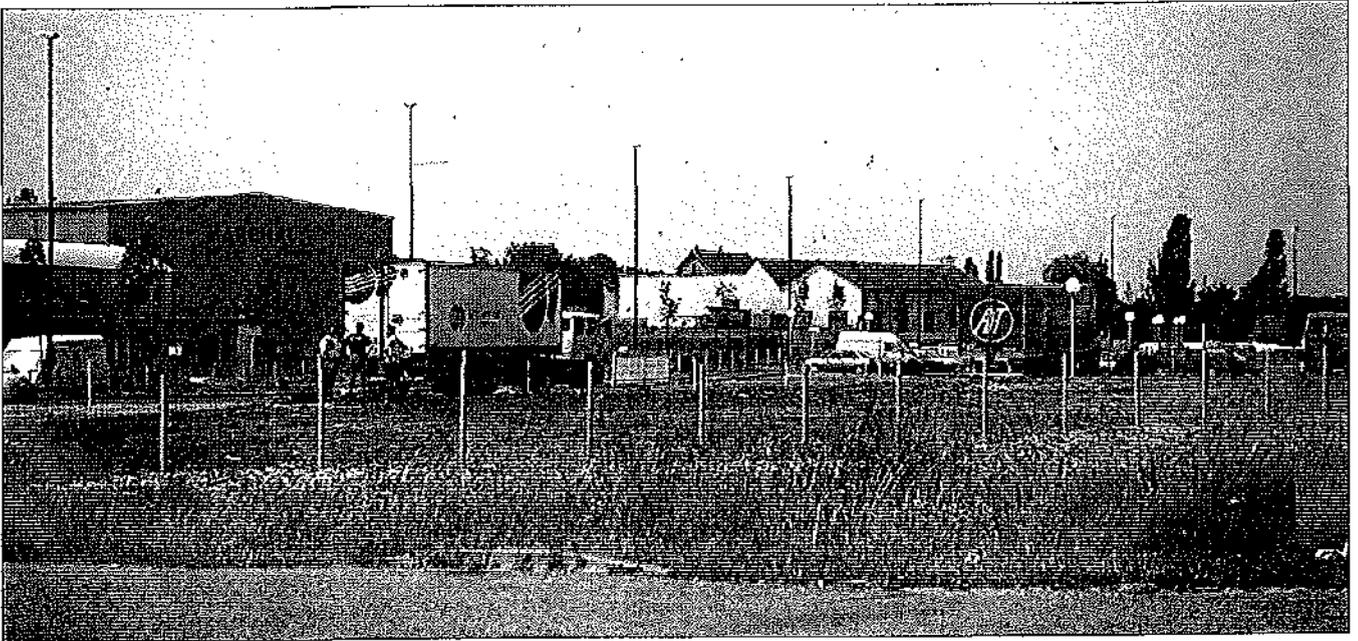
Ces Z.A.D. sont, d'une manière générale, très peu actives. Les acquisitions réalisées sur préemption en Z.A.D., durant cette période, sont de très faible importance, 9 dossiers pour 2,42 ha et 637 443 F.

En outre, des communes titulaires du Droit de Préemption Urbain, l'ont délégué, à plusieurs reprises, à l'E.P.M.L. pour accompagner des opérations d'aménagement ponctuelles en secteur urbain ou urbanisable. Cette action a été mise en œuvre, notamment à Marly, Fameck, Briey, Malzéville, Pulnoy, Champigneulle, Chesny, Essey-lès-Nancy, selon des modalités fixées par voie conventionnelle, l'E.P.M.L. ne procédant à l'acquisition d'immeubles que sur décision préalable des communes de préempter.

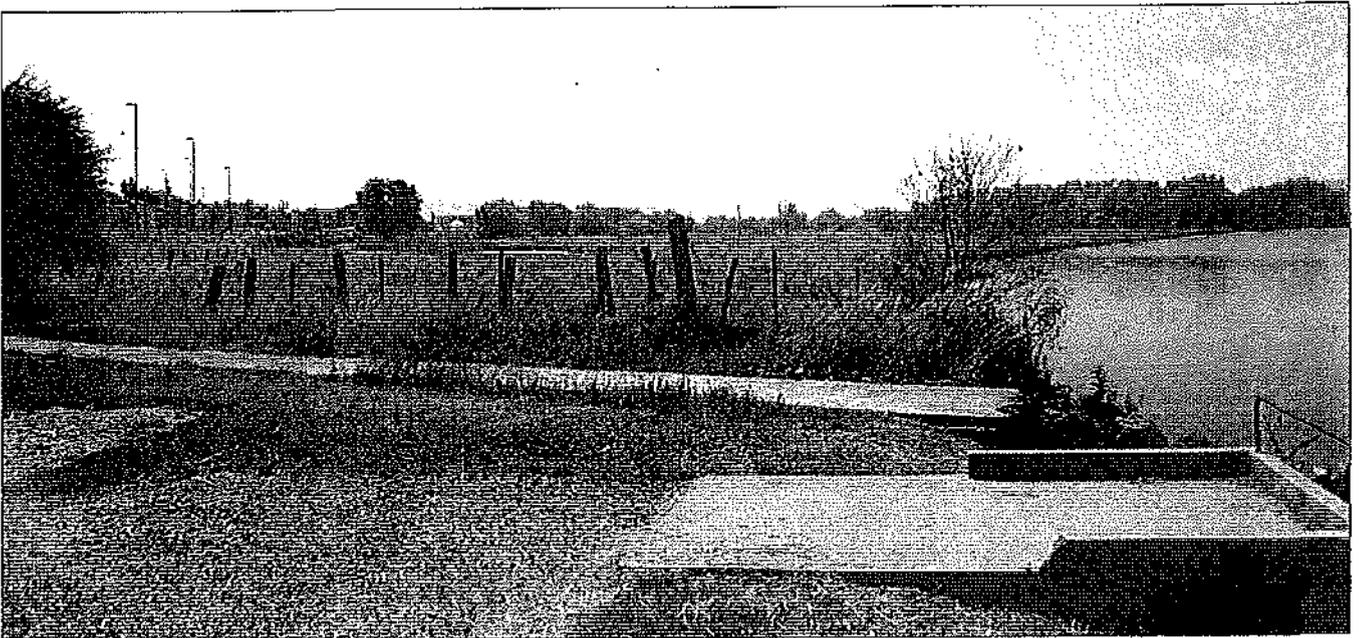
Par ailleurs, la mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique a parfois constitué le mode d'action permettant de conduire les opérations foncières qui lui sont confiées par les collectivités, généralement en cas de refus de vente à l'amiable ou pour mener à bien un dossier avec de multiples propriétaires.

Depuis 1996, les périmètres prononcés d'utilité publique au profit de l'Etablissement Public, sont au nombre de treize, d'importance variable selon la nature des projets : lotissements d'habitation à Colncy (1,10 ha), Fey (2,73 ha), création de terrains de sports et de loisirs à Novéant-sur-Moselle (3,21 ha), Saint-Julien-lès-Metz (5,71 ha), Moulins-lès-Metz (1,79 ha), réalisation de Z.A.C. à Ennery - Le Breuil (1,20 ha), Yutz - Olympe (30,87 ha), Basse-Ham - Les Merisiers (11 ha), Metz - Sébastopol (6,14 ha), Chavigny - Le Haldat (4,73 ha), extension de cité scolaire à Pont-à-Mousson (0,84 ha), aménagement de voiries à Nancy (3 ha), Pont-à-Mousson et Maizières (2,53 ha). Les effets de trois périmètres ont été prorogés de cinq ans (Metz Borny, Technopole, Jarville-la-Malgrange).

En outre, les services de l'E.P.M.L. ont engagé ou poursuivi quelques procédures d'expropriation qui ont donné lieu à la prise d'arrêtés de cessibilité et d'ordonnances à Metz (îlot de Turmel, Z.A.C. Sébastopol), Lunéville, Saint-Julien-lès-Metz, Colncy, Pont-à-Mousson, Moulins-lès-Metz, Novéant-sur-Moselle, Ennery, au rendu de sept jugements de fixation d'indemnités afférents à ces dossiers.



Metz - Borny : "La petite Woèvre"



Pont - à - Mousson : halte fluviale

2 - RESULTATS DES CESSIONS FONCIERES

L'E.P.M.L. a poursuivi, de 1996 à 1999, une politique active de vente de son patrimoine en compte propre. A ce titre, il a cédé une superficie de 534,49 ha pour un montant de 217 467 178 F. Les ventes de terrains intervenues depuis l'origine représentent donc 3 475,35 ha, correspondant à une rotation du patrimoine de près de 80%. Quant aux recettes encaissées, elles s'élèvent à 867 198 551 F. Fin 1999, le total des reports d'encaissement sur des ventes intervenues précédemment, assorties de paiement par annuité, s'établit ainsi à 111 544 145 F, constituant une garantie de recettes pour les années ultérieures.

Le bilan des années 1996 à 1999 qui a donné lieu à la régularisation de 243 actes, est détaillé par secteur d'intervention dans le tableau ci-après. On peut citer les ventes suivantes, les plus significatives en montant :

- mégazone d'activités de Gondreville - Fontenoy-sur-Moselle : 125,43 ha pour un montant de 12 643 000 F,
- implantation de l'ENACT et du CROUS à Nancy : 1,35 ha pour 10 120 000 F,
- aménagement d'un parking en centre ville à Lunéville : 1 ha pour 7 350 000 F,
- Z.A.C. à vocation d'activités tertiaires et artisanales de l'espace Cormontaigne sur les territoires de Thionville et Yutz : 13,30 ha au prix de 5 370 955 F,
- parc d'activités à Terville : 16,77 ha pour 10 005 691 F,
- réhabilitation d'immeubles en centre ville à Nancy : 1,09 ha pour 13 310 850 F, Montigny-lès-Metz : 0,20 ha pour 3 836 592 F, Metz : 2,19 ha pour 9 127 217 F, Jarville : 0,71 ha pour 3 280 500 F, Conflans-en-Jarnisy : 0,56 ha pour 3 201 800 F, Neuves-Maisons : 0,23 ha pour 2 945 000 F,
- dans le cadre de la Z.A.C. des Hauts de Queuleu, diverses emprises dont 2,55 ha pour 3 520 656 F destinés à accueillir le centre de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie, 5,45 ha pour 7 740 120 F,
- réalisation d'équipements publics à Thionville : 1,90 ha pour 4 773 980 F, Nancy dont la direction générale de l'O.N.F. : 0,80 ha pour 7 040 500 F,
- extension du lycée Marquette à Pont-à-Mousson : 0,28 ha pour 3 785 000 F,
- pour le regroupement des activités d'une société rue Mac Mahon à Nancy : 1,36 ha pour 5 967 000 F,

- implantation d'un collège à Yutz : 4,53 ha pour 2 067 500 F,
- aménagement de l'îlot Saint-Léon à Nancy : 0,08 ha pour 4 800 000 F,
- à l'intérieur de la Z.A.C. des portes de Jarville : 2,07 ha pour 4 349 355 F.

D'autres projets ont mobilisé des superficies importantes concernant notamment :

- Z.A.C. du Mont champ à Gondreville : 12,58 ha pour 2 636 390 F,
- zone artisanale et lotissement d'habitation à Hagondange : 9,73 ha pour 2 718 020 F, zone d'habitation à Rehon : 15,67 ha pour 1 427 000 F,
- sur le territoire de Lunéville, en Z.A.D., 7,06 ha pour 691 000 F,
- zones d'activités à Sainte-Marie-aux-Chênes : 20 ha pour 1 879 020 F, Florange : 5,27 ha pour 1 643 110 F, Fontenoy-sur-Moselle : 22,04 ha pour 400 000 F, Thionville : 8,31 ha pour 1 277 105 F,
- dans le cadre de la Z.A.C. de Thionville Nord Est à Basse-Ham : 20,27 ha pour 2 026 600 F,
- réalisation de terrains d'entraînement pour le centre de formation du F.C. Metz : 6,45 ha pour 1 290 980 F, équipements sportifs et éducatifs à Montoy-Flanville : 5,62 ha pour 1 428 000 F,
- constitution de réserves foncières à Vitry-sur-Orne : 14,80 ha pour 2 781 410 F, Briey : 6,53 ha pour 1 111 000 F, Marbache : 12,62 ha pour 371 100 F,
- aménagement d'anciennes lignes ferroviaires à Amance : 14,78 ha pour 168 300 F, Saunies : 9,60 ha pour 1 753 000 F,
- plate-forme logistique de Champigneulle : 13,30 ha pour 1 093 400 F,
- extension de terrains de sports et création d'un port de plaisance à Pont-à-Mousson : 10,37 ha pour 755 000 F, 6,97 ha pour 636 500 F.

BILAN DES CESSIONS FONCIERES

SECTEURS	ANNEES 1996-1999			CUMUL AU 31.12.1999		
	Surface (ha)	Montant des actes (F)	Recettes encaissées (F)	Surface (ha)	Montant des actes (F)	Montant encaissé (F)
P.I. ENNERY	10,82	865 236	865 236	434,87	17 704 166	17 704 166
C.R. SEMECOURT	0,38	35 000	5 676 596	100,23	26 368 031	26 117 695
P.I. TOUL	0,04	2 230	2 230	346,27	14 202 221	14 202 221
C.R. GONDREVILLE	163,63	16 251 238	15 931 238	288,08	19 788 480	19 468 460
VILLE DE NANCY	1,17	16 220 500	19 001 806	11,82	88 376 254	76 576 897
AGGLOMERATION DE NANCY	38,72	16 649 997	29 771 062	322,61	162 559 951	147 315 893
VILLE DE METZ	12,29	21 076 018	20 340 414	219,24	107 346 752	97 806 775
AGGLOMERATION DE METZ	10,46	3 158 048	5 897 828	172,21	55 394 742	55 332 594
AGGLOMERATION DE THIONVILLE	66,61	25 920 830	11 094 171	154,08	59 485 707	39 622 142
VALLEE DE L'ORNE	31,96	7 871 630	2 438 398	59,58	11 498 364	6 063 132
VALLEE DE LA FENSCH	12,04	3 118 890	4 794 979	106,69	18 739 290	17 162 160
SECTEUR MAIZIERES-LES-METZ	2,22	1 301 733	1 791 327	45,72	12 002 214	12 002 214
SECTEUR PONT-A-MOUSSON	23,04	8 524 250	6 462 170	63,25	22 561 665	20 054 522
SECTEUR JARNY	0,48	715 796	410 796	148,39	4 491 303	4 186 303
SECTEUR POMPEY	17,67	6 930 900	8 482 473	123,65	34 845 158	29 462 989
SECTEUR LUNEVILLE	10,89	9 187 000	7 462 372	18,35	11 868 545	9 957 116
SECTEUR TOUL	5,58	939 140	3 737 282	78,90	14 873 747	14 639 747
SECTEUR ST-NICOLAS-DE-PORT	0,73	842 000	1 246 000	68,85	12 481 646	12 481 646
SECTEUR NEUVES-MAISONS	0,77	1 955 150	2 160 897	35,97	8 118 373	6 397 916
SECTEUR PAYS HAUT	15,67	1 427 000	356 750	20,41	2 366 500	1 296 250
PATRIMOINE INDUSTRIEL	1,14	826 220	219 820	1,14	826 220	219 820
PATRIMOINE S.N.C.F.	28,81	5 369 424	7 626 732	88,32	14 289 680	13 268 730
COMMUNES RURALES	66,57	18 075 616	17 287 219	242,70	44 399 874	37 424 754
C.U.G.N.	9,92	28 238 254	27 751 598	23,44	70 334 034	40 877 378
OPERATIONS CENTRE VILLE	1,75	22 395 080	22 796 690	8,79	76 193 574	71 210 584
OPER. EMPRUNTS AFFECTES	0,00	0	0	7,04	40 652 673	40 652 673
ENSEMBLES BOISES	0,00	0	592 564	143,40	4 478 040	3 196 262
ESPACES VERTS	0,02	570 000	3 710 290	142,86	30 898 109	30 898 109
DIVERSES PREEMPTIONS	0,00	0	0	0,48	1 599 200	1 599 200
TOTAL	534,49	217 467 178	227 908 838	3 475,35	978 742 696	867 198 551

3 - GESTION DU PATRIMOINE

Au 31 décembre 1999, l'E.P.M.L. était propriétaire d'un patrimoine représentant 2 325,53 ha. En superficie, les acquisitions effectuées depuis 1996 étant comparables aux reventes, le stock de terrains détenu par l'Etablissement a très peu évolué puisqu'il se situait à 2 322,36 ha fin 1995.

L'organisme a continué de mener une politique de gestion de ce patrimoine d'une grande diversité de nature (terrains à vocation agricole, immeubles bâtis, gravières, espaces verts, étangs...), en concertation avec les collectivités. Elle intègre à la fois la prise en compte des responsabilités obligatoires de propriétaire (assurance, entretien, impôts) et le souci de maintenir ou de donner un usage même temporaire aux biens acquis dans l'attente d'être cédés à la collectivité et affectés définitivement.

C'est ainsi que les terrains à vocation agricole acquis dans l'aire de pleine compétence de l'organisme continuent à faire l'objet de conventions d'occupation précaire ou baux d'une certaine durée avec des agriculteurs, les affectations étant modulées chaque année en fonction des actions d'aménagement programmées ou engagées par les collectivités ou leurs aménageurs.

Fin 1999, 82 exploitants ont bénéficié d'occupations précaires permettant la mise en culture de 643 ha environ. On constate, sur la période 1996-1999, une baisse de 60 ha environ des surfaces louées, liée à l'augmentation des cessions notamment sur les secteurs de Gondreville, Metz et Maizières-lès-Metz. Les redevances encaissées se sont élevées à 944 465 F sur la période 1996-1999.

Le patrimoine non agricole comprend aussi bien des immeubles à usage d'habitation, des locaux commerciaux, des garages que des jardins, des étangs ou des emplacements publicitaires. Les recettes provenant de la location de tels biens pour lesquels les occupants en place sont maintenus ou de nouveaux attributaires sont recherchés pour les immeubles vacants, se montent à 4 839 362 F. La baisse constatée depuis deux années des sommes encaissées à ce titre est due essentiellement à l'état médiocre des biens bâtis.

La politique pratiquée implique par ailleurs des interventions diverses sur ce patrimoine notamment en centre ville : démolition de bâtiments vétustes, aménagements d'attente, entretien d'immeubles à conserver.

Les immeubles gérés intéressent 43 locataires. Des emplacements permettant l'implantation de dispositifs publicitaires sont loués à diverses sociétés en milieu urbain ou péri-urbain. Dans le val de Moselle, quelques étangs résultant de l'exploitation de gravières sont attribués à des associations sportives ou comités d'établissement et des parcelles à usage de jardins sont mises à disposition de particuliers.

D'autres recettes d'exploitation détaillées dans le tableau ci-après, ont été perçues pour un montant de 1 182 846 F. Au remboursement de charges et d'impôts locaux par les occupants de terrains et d'immeubles gérés s'ajoutent des produits accessoires provenant essentiellement d'un contrat de foretage consenti en Moselle, au cours de l'année 1998, pour 150 520 F, de redevances pour droits de chasse et d'indemnités pour des servitudes frappant des terrains propriété de l'organisme.

SECTEURS	PRODUITS LOCATIONS (F)		PRODUITS DIVERS (F)		
	Patrimoine agricole	Patrimoine non agricole	Récupération charges	Récupération impôts	Produits accessoires
P.I. ENNERY	166 287	4 500	0	53 527	150 520
C.R. SEMECOURT	183 312	8 175	0	41 166	14 272
P.I. TOUL	211 387	0	0	11 355	195
C.R. GONDREVILLE	62 829	0	0	4 435	0
VILLE DE NANCY	0	829 643	206 566	0	0
AGGLOMERATION DE NANCY	33 069	455 832	49 659	11 359	1 117
VILLE DE METZ	12 724	1 248 546	85 670	6 634	10 141
AGGLOMERATION DE METZ	117 241	84 639	1 869	26 586	347
AGGLOMERATION DE THIONVILLE	39 212	2 950	0	8 141	21 236
VALLEE DE L'ORNE	1 541	149 701	31 429	234	5 409
VALLEE DE LA FENSCH	0	256 147	24 779	0	15 105
SECTEUR MAIZIERES-LES-METZ	13 090	204 892	1 649	6 816	12 175
SECTEUR PONT-A-MOUSSON	0	27 580	2 055	0	5 375
SECTEUR JARNY	3 720	1 770	106	320	114
SECTEUR POMPEY	0	128 424	34 404	0	0
SECTEUR LUNEVILLE	19 129	1 000	0	2 016	0
SECTEUR TOUL	32 821	0	0	1 275	0
SECTEUR ST-NICOLAS-DE-PORT	23 034	0	0	2 200	0
SECTEUR NEUVES-MAISONS	0	0	0	0	576
SECTEUR PAYS HAUT	4 071	0	0	0	0
PATRIMOINE S.N.C.F.	0	31 602	0	0	0
COMMUNES RURALES	0	7 200	300	0	0
C.U.G.N.	20 998	574 879	152 093	3 753	2 100
OPERATIONS CENTRE VILLE	0	821 882	160 940	12 828	0
TOTAL	944 465	4 839 362	751 519	192 645	238 682

4 - CONDUITE D'ETUDES GENERALES

La politique régionale de traitement des espaces dégradés et la maîtrise d'ouvrage d'opérations importantes d'aménagement ont amené l'E.P.M.L. à engager à la fois des études techniques portant sur l'état des sites à retraiter et des études urbanistiques définissant de nouvelles vocations.

A partir de l'expérience acquise dans le contexte des sites en conversion, l'E.P.M.L. a développé cette compétence spécifique dans des domaines d'intérêt plus général ou sur des thèmes d'action particuliers. Les études dont l'Etablissement est maître d'ouvrage sont soit financées directement par l'E.P.M.L., soit co-financées avec d'autres partenaires, soit entièrement prises en charge par les collectivités mandantes.

- C'est ainsi qu'en 1997, l'E.P.M.L. a apporté son concours à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le concept touristique dit de la "Moselle-vallée européenne", couverte pour un coût de 58 695 F par des crédits du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

- Fin 1997, il a été chargé par l'Etat de la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'études relatives à l'approche transfrontalière des problèmes liés à la mobilité résidentielle des citoyens allemands sur l'espace Sarrebrück/Moselle Est. L'arrivée en grand nombre de citoyens allemands s'installant en résidence principale en Moselle Est a d'importantes conséquences sur la vie économique et sociale des secteurs lorrains concernés.

L'analyse de la situation a permis de mieux mesurer le phénomène et de proposer une approche concertée et transfrontalière des questions qui se posent (inadéquation notamment entre le niveau de la population, les commerces et les services publics existants). Cette opération d'un montant total de 340 000 F a été financée pour moitié, par les administrations française (D.R.E., D.D.E., S.E.S.G.A.R.) et allemande (Land de Sarre) et pour moitié, par l'Union Européenne au titre du programme Interreg II.

- L'E.P.M.L. a également mené une étude de faisabilité préalable à la reconversion d'un délaissé industriel à Lunéville, provenant du site Trailor. Le diagnostic d'un coût de 61 230 F, pris en charge par l'Etablissement Public, a porté sur les travaux d'aménagement à entreprendre ainsi que les conditions dans lesquelles les installations peuvent être réutilisées.

- En 1998, à la demande de la Préfecture de région, il a conduit une étude relative à la faisabilité, sur le Pôle Européen de Développement, de grande plates-formes industrielles pour un coût de 250 000 F couvert par des fonds européens.

- Il a participé au financement d'une étude sur l'évolution des configurations urbaines créée dans le bassin sidérurgique et ferrifère lorrain par la désindustrialisation, prise en charge par ailleurs par le Plan Urbain du Ministère de l'Equipement et la D.D.E. de la Moselle.

- L'Etablissement Public a par ailleurs été chargé par la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction du Ministère de l'Equipement, du Logement et des Transports, du pilotage d'une étude, sous maîtrise d'ouvrage des trois E.P.F. de l'Etat (E.P.B.S., E.P.F. Nord Pas-de-Calais, E.P.M.L.), consacrée à des expériences de recyclage foncier en milieu urbain. Chaque organisme participe à hauteur du tiers à son financement, soit 143 978 F pour l'E.P.M.L..

- Il a également piloté une étude diagnostic, aux côtés de la D.R.A.C., sur le devenir des champs de bataille en Lorraine dans le cadre de la "mission Mingasson".

- En outre, une partie des études décidées par le CIADT de décembre 1998 dans le cadre de la Directive Territoriale d'Aménagement en préparation sur les bassins miniers nord lorrains, a été prise en charge par l'E.P.M.L..

- En 1999, il s'est associé à l'Ecole d'Architecture de Nancy et à la ville de Thionville, pour une mission d'analyse sur les enjeux d'évolution urbaine de l'agglomération thionvilloise.

- Enfin, il a participé aux groupes de travail mis en place pour la réalisation de l'étude préalable à la réforme budgétaire et comptable des E.P.F. qui appliquent une nouvelle instruction depuis le 1^{er} janvier 2000.

CHAPITRE II - ACTION EN PRESTATIONS DE SERVICES

L'action en prestations de services dépendant des partenaires constitue le second mode opératoire de l'E.P.M.L. qui s'exerce sur l'ensemble des quatre départements lorrains.

Cette activité recouvre un volet d'opérations très diversifiées, gérées pour chacune d'elles, dans le cadre d'un budget individualisé qui s'appuie sur la base d'un montage conventionnel. Ces actions sont financées par les fonds des partenaires ou co-financées par l'Etablissement si elles sont comprises dans l'aire fiscale, dans le cadre de politiques spécifiques. Les collectivités à l'extérieur de la métropole lorraine peuvent bénéficier d'avances de l'Etablissement selon des modalités fixées par le Conseil d'Administration.

De 1996 à 1999, la diversification des interventions comme prestataire de services a été poursuivie, répondant ainsi à la demande de la collectivité publique. Elles portent globalement sur un montant de dépenses de 530 037 247 F.

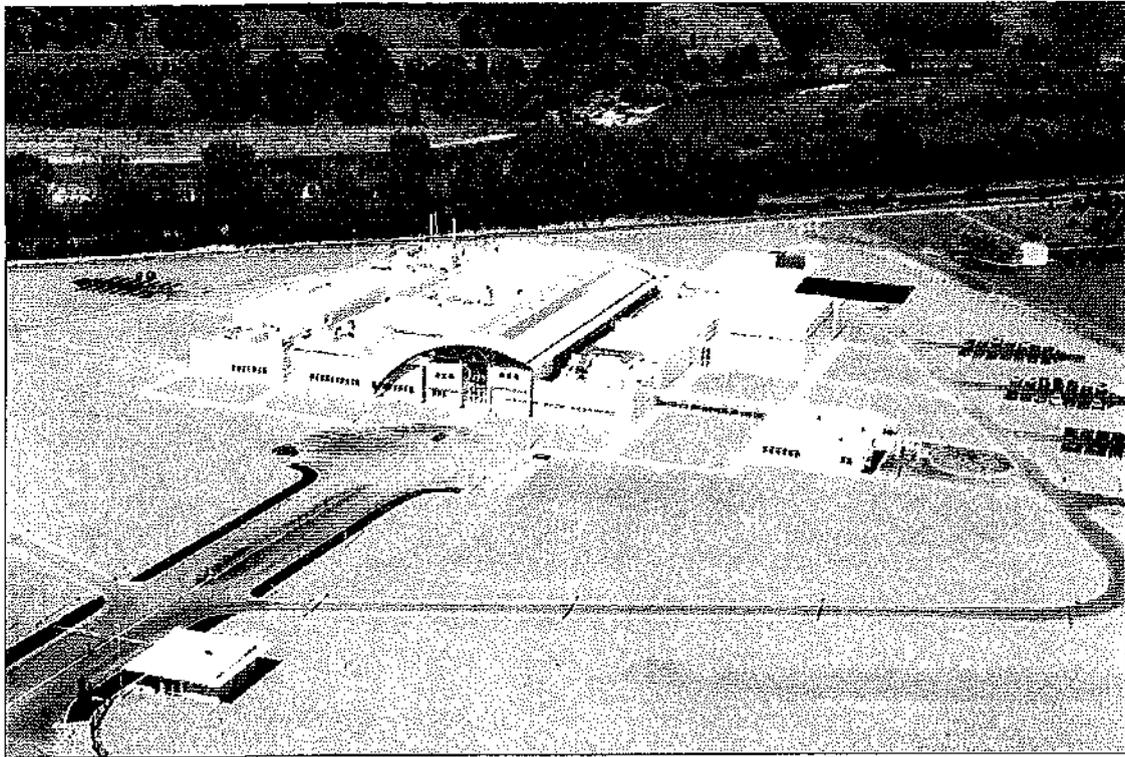
A ce titre, l'E.P.M.L. a prolongé l'action menée au titre de la politique régionale de traitement des espaces dégradés étendue aux interventions sur les friches urbaines et au programme de reconversion du patrimoine militaire, et a continué à exercer ses compétences d'aménageur sur le P.I.A. des trois frontières et le parc d'activités de Nancy-Pompey.

La mission qui lui est confiée l'incluant dans les modalités de portage, il reste gestionnaire des biens acquis pour le compte de l'Etat, de l'Indivision Solvay et au titre de l'opération d'aménagement de la Meurthe.

Pour les réserves foncières de l'Etat sur les secteurs de Semécourt, Toul et Gondreville, les produits d'exploitation perçus depuis 1996, se montent à 285 462 F pour 209 ha de patrimoine affecté à 34 agriculteurs.

En qualité de gérant de l'indivision Solvay associant la C.U.G.N., les villes de Nancy, Maxéville et l'E.P.M.L., ce dernier poursuit la gestion du site selon les décisions arrêtées par les partenaires. Dans le cadre de cette mission, des travaux de préverdissement et l'entretien des espaces plantés de la zone de remblaiement de la carrière sud ont été mis en œuvre. Des études, afin de déterminer les perspectives de l'urbanisation future de cet ensemble foncier, ont par ailleurs été décidées par l'indivision. Ces investissements se sont élevés à 1 589 928 F pour la période 1996-1999.

Cependant, des recettes d'exploitation des matériaux du terri, de locations d'emprises pour activités sportives, installations industrielles et autres (droit de chasse, coupes de bois) ont été encaissées pour une somme de 844 592 F. Des décisions de vente ont également été prises portant sur des emprises foncières à Maxéville dans le cadre d'un aménagement routier, de la création d'un bassin de rétention et d'une déchetterie. Une recette de 486 893 F a été perçue à ce titre.



Zone d'Epinal - Nomexy



SOLVAY : la carrière Sud

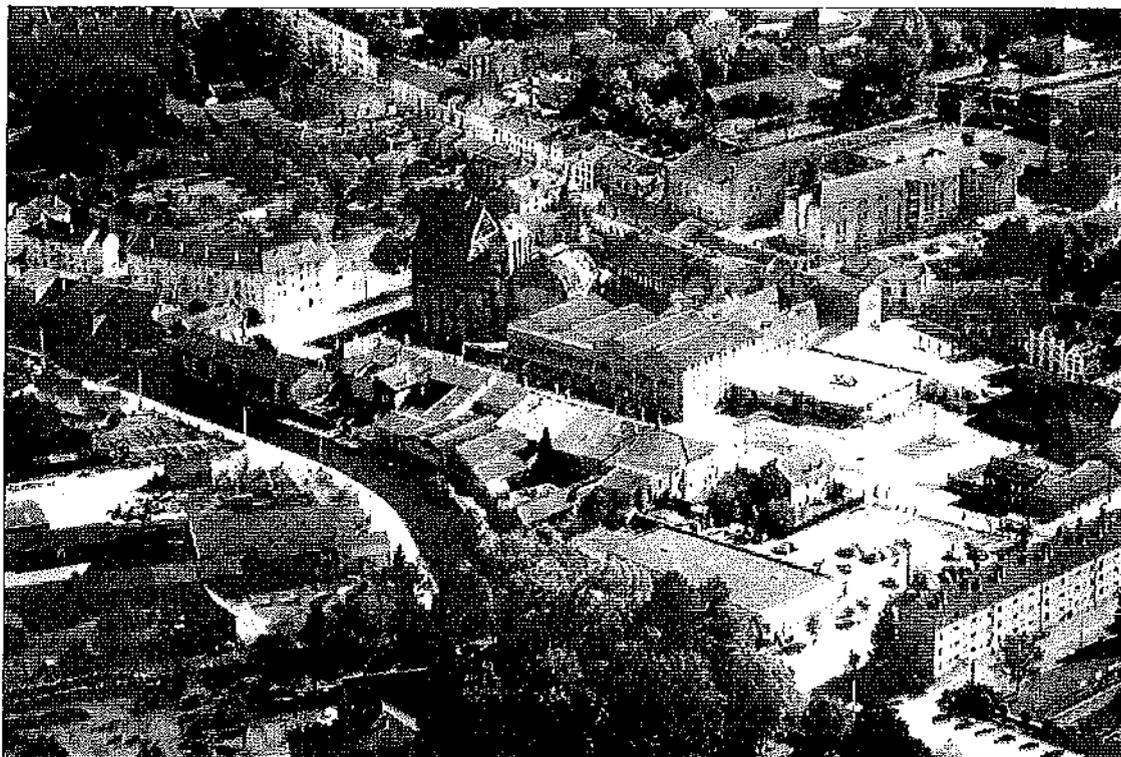
S'agissant de l'opération d'aménagement des berges de la Meurthe entre Frouard et Dombasle, une première emprise va faire l'objet d'une cession au profit de l'Etat (Voies Navigables de France). Quelques terrains agricoles - 74 ha environ - ont été attribués ces dernières années, à titre précaire à dix exploitants moyennant le paiement de redevances. Les produits de gestion qui ont atteint 160 306 F, depuis 1996, proviennent également de locations d'emplacement publicitaire, d'aires de stockage de granulats, d'indemnités pour des servitudes, de récupération d'impôts fonciers.

Sont désormais quasiment achevées les missions de prestataire concernant l'aéroport Metz - Nancy Lorraine pour le compte de la Région et les réserves foncières dans le département des Vosges pour le compte de l'Etat, deux cessions relatives à l'opération de la Z.A.C. d'Epinal - Nomexy étant intervenues.

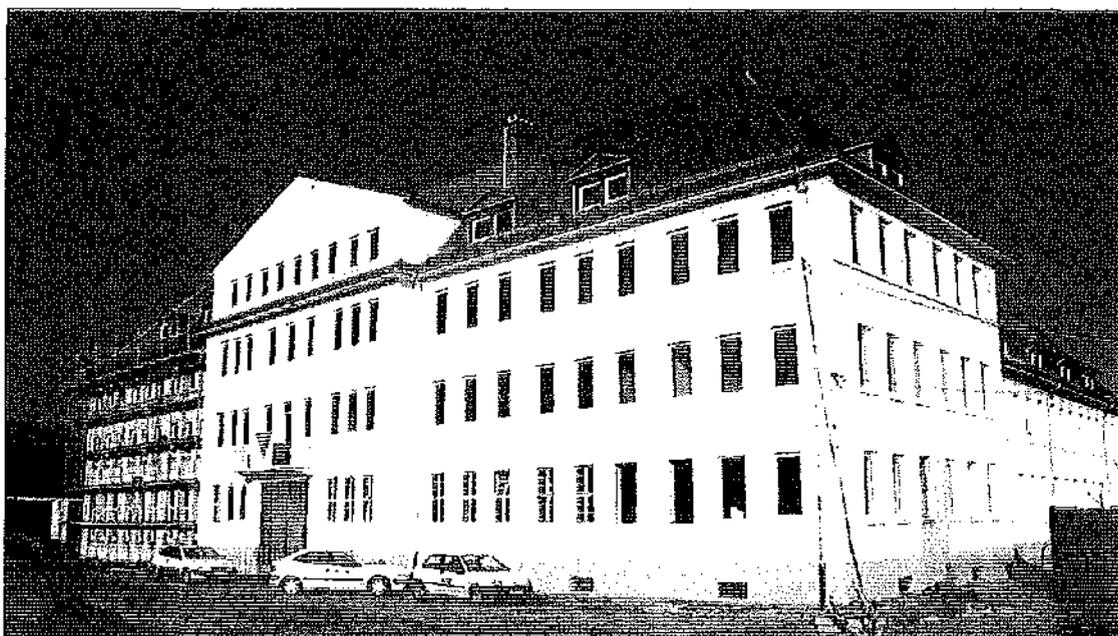
L'E.P.M.L. a par ailleurs achevé l'action engagée pour le compte de la C.U.G.N. dans le cadre du quatrième Programme d'Action Foncière de l'agglomération nancéienne qui se poursuit, depuis 1999, au travers d'un nouveau plan quinquennal de 20 000 000 F, financé à hauteur de 50 % chacun. De 1996 à 1999, une emprise de 31 a 81 ca a été acquise sur le territoire de Nancy dans les secteurs Meurthe canal et faubourg des III Maisons pour une dépense de 8 086 033 F, en sus des opérations foncières effectuées en direct par l'Etablissement Public, soit 1 703 400 F pour la maîtrise de 4,37 ha.

En outre, des prestations foncières plus ponctuelles où l'E.P.M.L. assure un portage foncier ou un relais financier ont été menées pour le compte de collectivités à l'extérieur de la métropole lorraine, essentiellement dans l'est mosellan et les Vosges. Les crédits consommés depuis 1996 s'élèvent à un montant de 25 408 249 F.

COLLECTIVITES	Dépenses 1996-1999 (F)	Cumul au 31.12.1999 (F)
MORHANCE - Terrains militaires	2 005 473	4 908 094
FORBACH - Z.A.C. "Espace ville haute"	13 306 751	13 306 751
CHARMES - Restructuration ensemble industriel	504 019	511 314
PEXONNE - Terrain camping	716 884	716 884
VERDUN - Zone d'activités	173 678	4 621 540
SIVOM pays de SENONES - Z.I. MOYENMOUTIER	154 711	2 718 986
Syndicat RAON-THIAVILLE - Parc d'activités	1 676 583	1 677 224
ETAIN - Zone accueil entreprises	17 331	435 594
NEUFCHATEAU - Voies de communication	367 717	367 717
NEUFCHATEAU - Espace culturel	1 106 931	1 107 716
SAINT-DIE - Vestra	2 388 496	2 388 496
SAINT-DIE - HERBAVILLE	352 065	352 065
VITTEL - Secteur activité La Croisette	527 687	527 687
EPINAL - Faubourg d'Ambrail	1 664 923	1 664 923
EPINAL - Z.A.C. du Port	445 000	445 000
TOTAL	25 408 249	35 749 991



Charmes : les Brasseries



Saint - Dié : Vestra

Enfin, depuis 1996, l'E.P.M.L. mène des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguées par les collectivités pour la réalisation de travaux d'aménagement, de démolition, requalification de sites, réhabilitation de bâtiments, selon des modalités définies dans des dispositifs conventionnels propres à chaque opération. Les projets suivants ont été exécutés pour le compte de diverses collectivités, portant globalement sur un montant de dépenses de 36 501 233 F (cf. tableau ci-après).

L'E.P.M.L. assure depuis 1996, le suivi de l'intervention archéologique réalisée pour le compte du Syndicat Mixte, maître d'ouvrage de la réalisation de la zone d'activités de Gondreville - Fontenoy-sur-Moselle. Les fonds mobilisés ont permis l'achèvement des chantiers.

Au cours de l'année 1998, la ville de Nancy a chargé l'E.P.M.L. de la réalisation de quatre opérations :

- les travaux de restructuration intérieure de l'immeuble sis 73 rue Isabey en vue du relogement du centre médico-psycho-pédagogique de Nancy, installé dans un bâtiment affecté par la création d'un nouvel accès à la gare S.N.C.F.,

- la restructuration du site industriel de Daum situé dans le secteur de Meurthe canal, en cours de nouvelle urbanisation qui bénéficie d'un co-financement de la politique des espaces dégradés. Une partie des bâtiments a été démolie ou confortée pour permettre une opération immobilière en logements, l'autre partie devant bénéficier d'une restructuration pour une réutilisation industrielle et commerciale par Daum,

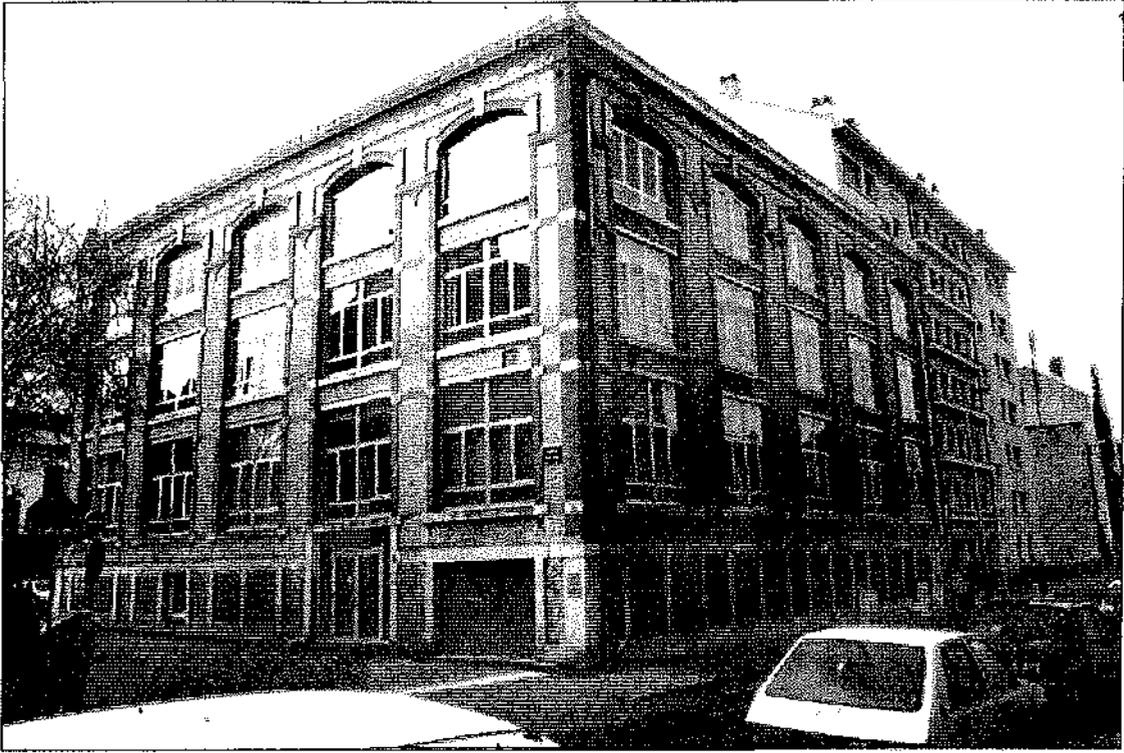
- l'aménagement de l'espace Drouot - Saint-Nicolas, îlot en cours de restructuration urbaine, consistant dans le traitement du parvis de l'église Saint-Nicolas et la réalisation d'un square,

- la réalisation d'une voirie de desserte de l'ENACT avec mur de soutènement le long du bras vert de la Meurthe.

L'E.P.M.L. agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué du Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Longwy d'une part, et de la Communauté de communes des côtes en Haye d'autre part, a réalisé les travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel à Gorcy et d'une ancienne distillerie à Noviant-aux-Près à reconvertir en ateliers artisanaux. Ces dossiers s'inscrivent dans le cadre de la politique soutenue par la Région lorraine pour des opérations de reconversion de sites industriels délaissés.

La ville de Thionville, envisageant la réalisation d'équipements publics sur le site des tours Cormontaigne, a mandaté l'E.P.M.L. pour procéder à la démolition de ces ensembles immobiliers. Cette opération a été co-financée par ailleurs par la politique des espaces dégradés.

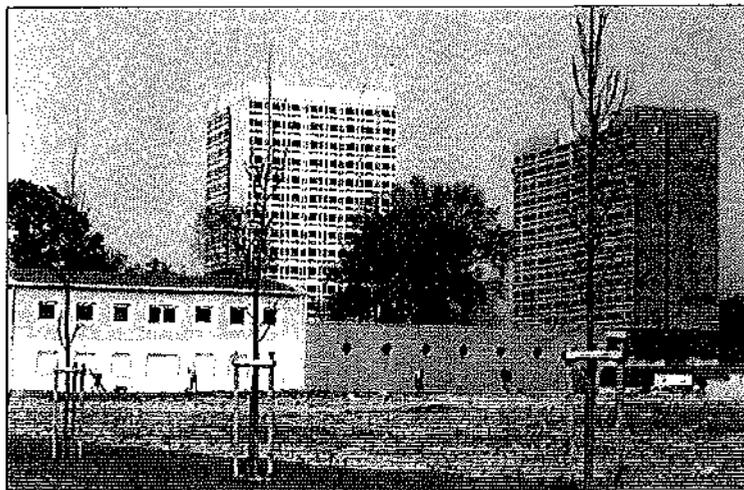
La commune d'Auboué a délégué à l'E.P.M.L. les travaux de viabilité d'un lotissement destiné à l'accueil de familles victimes des affaissements miniers.



Nancy : rue Isabey



Auboué : le lotissement de "la Preille"



Thionville : les tours Cormontaigne

En 1999, la ville de Forbach a confié à l'E.P.M.L. la réalisation d'un programme d'études, concernant le territoire français, d'un parc d'activités transfrontalier qui comprend l'aménagement de deux sites, la Brême d'Or en territoire allemand et le secteur de Forbach nord, la création d'une voie nouvelle assurant la liaison entre les deux zones, le désenclavement de cet espace frontalier.

OPERATIONS	ENVELOPPE PREVISIONNELLE	DEPENSES AU 31.12.1999 (F)
Z.A. GONDREVILLE - FONTENOY	5 529 341	5 529 341
NANCY - 73 rue Isabey	6 030 000	5 093 474
NANCY - Site Daum	20 950 000	8 811 292
NANCY - Espace Drouot	3 516 000	3 239 287
NANCY - Voirie ENACT	4 500 000	3 994 758
GORCY - Bâtiment industriel	3 100 000	2 790 287
THONVILLE - Tours Cormontaigne	3 747 942	1 873 971
AUBOUE - Lotissement	4 400 000	3 273 656
NOVIANT-AUX-PRES - Ateliers artisanaux	3 720 000	1 504 167
FORBACH Nord - Parc d'activités transfrontalier	4 732 664	391 000
TOTAL	60 225 947	36 501 233

Il convient de rappeler que l'enveloppe financière du programme 1996-2000 se compose d'un budget principal alimenté par les ressources propres à l'E.P.M.L. et de budgets annexes correspondant aux actions en prestation dont les fonds proviennent de partenaires extérieurs (structures communales, Départements, Région, Etat, Europe), l'Etablissement Public participant au financement dans le cadre de certaines opérations.

CHAPITRE I - BUDGET PRINCIPAL

S'agissant du budget principal, le sixième programme quinquennal avait prévu des dépenses et des recettes reposant sur une fourchette de 550 000 000 F à 800 000 000 F. Les dépenses réalisées au cours des quatre premières années, soit 596 677 130 F, dépassent le bas de la fourchette envisagée, les recettes se situant dans la partie haute - 789 329 745 F.

L'analyse des tableaux présentés ci-après, par rubriques principales de dépenses et de recettes, révèle un résultat très positif. De 1996 à fin 1999, l'E.P.M.L. a connu un niveau d'activités important, supérieur à celui des cinq années du précédent programme pluriannuel.

1 - RECETTES

INTITULES	PREVISIONS DU PROGRAMME (1996 à 2000)	REALISATIONS (1996 à 1999)
RECETTE FISCALE	225 à 290 000 000	198 103 619
SUBVENTIONS	0	1 411 802
EMPRUNTS	0	0
ACTIONS FONCIERES ET D'AMENAGEMENT	175 à 300 000 000	364 988 350
- Cessions et créances sur cessions	162,5 à 275 000 000	231 631 464
- Remboursement d'avances	12,5 à 25 000 000	129 606 969
- Mandats	0	3 749 917
PRODUITS DES SERVICES	50 à 75 000 000	104 825 974
EXCEDENTS DISPONIBLES	100 à 135 000 000	120 000 000
TOTAL (F)	550 à 800 000 000	789 329 745

Les recettes encaissées d'un montant de 789 329 745 F ont progressé régulièrement au fil des années, se chiffrant à 155 728 235 F en 1996 pour atteindre 193 074 932 F fin 1999.

En ce qui concerne la recette fiscale, le programme retenait deux possibilités. La première hypothèse envisageait une recette fiscale sur la base de 45 000 000 F en moyenne annuelle. L'hypothèse haute s'appuyait sur un prélèvement de la taxe spéciale d'équipement de 50 000 000 F en 1996 et 60 000 000 F les années suivantes.

C'est pour répondre au souhait du Conseil d'Administration et du Directeur Général de baisser progressivement la fiscalité que les prélèvements annuels ont été effectués sur la base de 50 000 000 F de 1996 à 1998 puis 45 000 000 F en 1999. Un total de 198 103 619 F a ainsi été perçu pour les quatre années. Le niveau du prélèvement exercé par l'Etablissement étant resté inférieur à l'évolution des bases de la fiscalité directe locale métropolitaine, une diminution sensible de la part de la taxe spéciale d'équipement est constatée. De 0,75 % en 1996, elle a été ramenée à 0,62 % pour l'année 1999, soit le taux le plus bas depuis la création de l'organisme.

Des subventions qui n'étaient pas imaginées dans le programme, pour 1 411 802 F, ont par ailleurs été versées par des partenaires publics (Etat, Région lorraine, Europe, Land de Sarre) dans le cadre de programmes d'études menés par l'E.P.M.L. concernant la création du projet transfrontalier dit Eurozone entre Sarrebrück et Forbach, les problèmes liés à la mobilité résidentielle des citoyens allemands sur l'espace Sarrebrück/Moselle Est, la faisabilité sur le Pôle Européen de Développement de grandes plates-formes industrielles.

Les produits issus des opérations foncières et immobilières dépassent nettement l'hypothèse haute de 300 000 000 F puisqu'ils atteignent déjà 364 988 350 F. Ce poste continue à être le plus important des recettes d'investissement de l'établissement et nettement supérieur à la fiscalité prélevée en métropole lorraine.

Les recettes encaissées au titre des cessions concrétisées sur quatre années et du remboursement des créances sur cessions provenant de paiements par annuités, qui s'établissent à 231 631 464 F, n'ont cessé de croître globalement, s'élevant à 53 112 159 F en 1996 et 69 751 846 F en 1999. Ce résultat satisfaisant est évidemment lié à la politique conventionnelle de rachat suivie avec les collectivités locales qui assure à l'Etablissement le "retour" des crédits engagés.

Le chiffre précité intègre pour un montant important, soit 129 606 969 F, le remboursement des avances consenties par l'organisme à diverses collectivités, d'une part pour 116 195 596 F au titre d'opérations foncières menées dans l'aire de pleine compétence (Briey, Metz, Custines, Ludres, Nancy, Domèvre-en-Haye, Lunéville, Mont-Saint-Martin, Toul, Novéant-sur-Moselle, Auboué, Bertrange), d'autre part pour 12 798 362 F pour des actions situées hors du territoire métropolitain qui font appel à un préfinancement de l'E.P.M.L. (Verdun, Pexonne, Neufchâteau, Saint-Dié, Raon-l'Étape, Morhange, Etain, Pierre-Percée, Senones, Moyenmoutier) et également pour 613 011 F dans le cadre de l'opération d'aménagement touristique des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine.

A cela s'ajoute une recette de 3 749 917 F qui correspond à des versements en 1999 de l'Etat pour des travaux de préparation de site réalisés par l'E.P.M.L. à Auboué et du Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Longwy pour la réhabilitation d'un bâtiment à Gorcy, ces opérations s'inscrivant dans le cadre de conventions de mandat.

Les produits des services qui s'élèvent à 104 825 974 F se situent très au-dessus des chiffres estimés dans le programme à 75 000 000 F. Ces recettes liées au niveau d'activité de l'organisme s'appuient sur les produits de gestion tirés du patrimoine, les

honoraires encaissés pour prestations de services, les intérêts des créances sur cessions, les rémunérations des avances faites aux collectivités du territoire lorrain, les intérêts des comptes courants.

Des recettes diverses ont en outre été comptabilisées provenant de la reprise de mobilier de bureau, matériel informatique, véhicules de service, de remboursements divers (A.G.F., assurance maladie, GELFI, tiers), de l'encaissement de frais d'intervention foncière (intérêts pour retard de paiement, régularisation de taxes foncières), d'une subvention attribuée par l'Etat pour la mise à disposition du directeur technique dans le cadre d'une mission d'études de préfiguration d'un Etablissement Public Foncier d'Etat.

Enfin, les excédents disponibles correspondant au niveau de prélèvement envisageable sur la trésorerie, hors fonds de roulement nécessaire pour assurer le fonctionnement normal de l'organisme et provisions pour contentieux, sont prévus aux alentours de 120 000 000 F. Cette somme importante représente une capacité d'action potentielle, réaffectable au titre du nouveau programme septennal d'intervention.

2 - DEPENSES

INTITULES	PREVISIONS DU PROGRAMME (1996 à 2000)	REALISATIONS (1996 à 1999)
AMORTISSEMENT EMPRUNTS	1 500 000	1 755 693
ACTIONS FONCIERES ET D'AMENAGEMENT	463,5 à 698 500 000	521 171 448
- Etudes générales - Promotion et développement de l'Etablissement	3,5 à 8 500 000	1 800 176
- Activités courantes	375 à 550 000 000	238 943 544
- Dossiers à participations	60 à 90 000 000	74 550 463
- Avances remboursables	25 à 50 000 000	173 590 506
- Mandats	0	32 286 759
MOYENS DES SERVICES	85 à 100 000 000	73 749 989
TOTAL (F)	550 à 800 000 000	596 677 130

59 371 272 E
↓
79 177 640 E
: 4 =
19 794 410

Les dépenses qui ont fluctué au cours de ces quatre années se situent à hauteur de 596 677 130 F dont l'essentiel est consacré aux actions foncières (plus de 87 %), c'est-à-dire l'activité même de l'Etablissement Public.

Les réalisations à ce titre qui s'établissent à 521 171 448 F, se situent dans la fourchette prévisionnelle de 463 500 000 F à 698 500 000 F, correspondant à un niveau d'action assez soutenu pour les quatre années considérées. Cette activité se décompose, au niveau budgétaire, en plusieurs rubriques.

• L'action de l'organisme en qualité de maître d'ouvrage d'études générales a mobilisé des crédits pour 1 800 176 F qui ont permis de piloter plusieurs études sur des thèmes divers : projet Eurozone sur les sites de Creutzwald et Forbach nord, faisabilité de

grandes plates-formes industrielles sur le P.E.D., reconversion d'un délaissé Industriel à Lunéville, dans le cadre de la coopération transfrontalière sur le concept touristique intitulé "Moselle, vallée européenne", mobilité résidentielle des citoyens allemands sur l'espace Sarrebrück/Moselle Est, évolution des configurations urbaines dans le bassin sidérurgique et ferrifère lorrain.

- L'activité foncière réalisée par l'Etablissement dans le périmètre de perception fiscale a atteint 238 943 544 F. Il faut y ajouter les actions foncières en métropole faisant appel à un préfinancement de l'organisme, arrêtées à 148 020 515 F qui concernent des acquisitions spécifiques dont la propriété revient directement à la collectivité. Ce mode permet d'accompagner les politiques de désengagement patrimonial de l'Armée et de la S.N.C.F. ou est utilisé lorsque le mécanisme de l'acquisition par l'E.P.M.L. puis de la revente ne peut s'appliquer aisément. Il s'agit d'interventions pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, la SAFERL, du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, des communes de Metz, Nancy, Lunéville, Toul, Domèvre-en-Haye, Auboué, Bertrange, Novéant-sur-Moselle.

Quant aux versements affectés à des opérations suivies dans le cadre de budgets de prestations pour lesquelles l'organisme est partie prenante, ils s'élèvent à 74 550 463 F. Ces participations concernent les opérations de traitement des friches industrielles, de réhabilitation des cités ouvrières, la requalification des friches urbaines, les programmes PACT urbains, la gestion du site mise en place par l'Indivision Solvay et les nouvelles politiques d'intervention consacrées à la reconversion de délaissés industriels et des sites militaires dont le Ministère de la Défense se dessaisit.

D'une manière générale, les années 1996 et 1997 révèlent une consommation satisfaisante de la tranche annuelle, 85% d'exécution en moyenne. En revanche, l'année 1998 a connu une réalisation en retrait par rapport aux prévisions initiales, de l'ordre de 55%. L'année 1999 enregistre une progression des résultats en matière foncière (73% d'exécution), comparativement à l'année antérieure.

- En outre, l'organisme a consenti dans le cadre de dossiers de prestations, des avances remboursables aux collectivités locales de la région, hors de l'aire fiscalisée, pour un montant de 25 569 991 F. On peut citer les opérations réalisées à Morhange, Forbach, Charmes, Pexonne, Raon-l'Etape, Neufchâteau, Saint-Dié, Verdun, Moyenmoutier, Vittef, Epinal.

- De plus, une rubrique "Mandats" non envisagée au programme, apparaît. C'est une dépense de 32 286 759 F engagée pour des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée par les collectivités dans le cadre de mandats de travaux gérés par l'organisme, restructuration urbaine à Nancy (site Daum, square Saint-Nicolas, voirie de desserte de l'ENACT, immeuble rue Isabey), démolition de barres d'immeubles à Thionville, remise en état de bâtiments industriels à Gorcy et Noviant-aux-Prés, préparation de lotissement à Auboué, chantiers de fouilles archéologiques à Gondreville.

Quant aux autres charges, le poste des amortissements d'emprunt qui représente 1 755 693 F est sensiblement conforme aux prévisions. Le remboursement de la dette s'est achevé avec l'année 1998 qui a vu arriver à échéance le dernier prêt contracté par l'Etablissement Public.

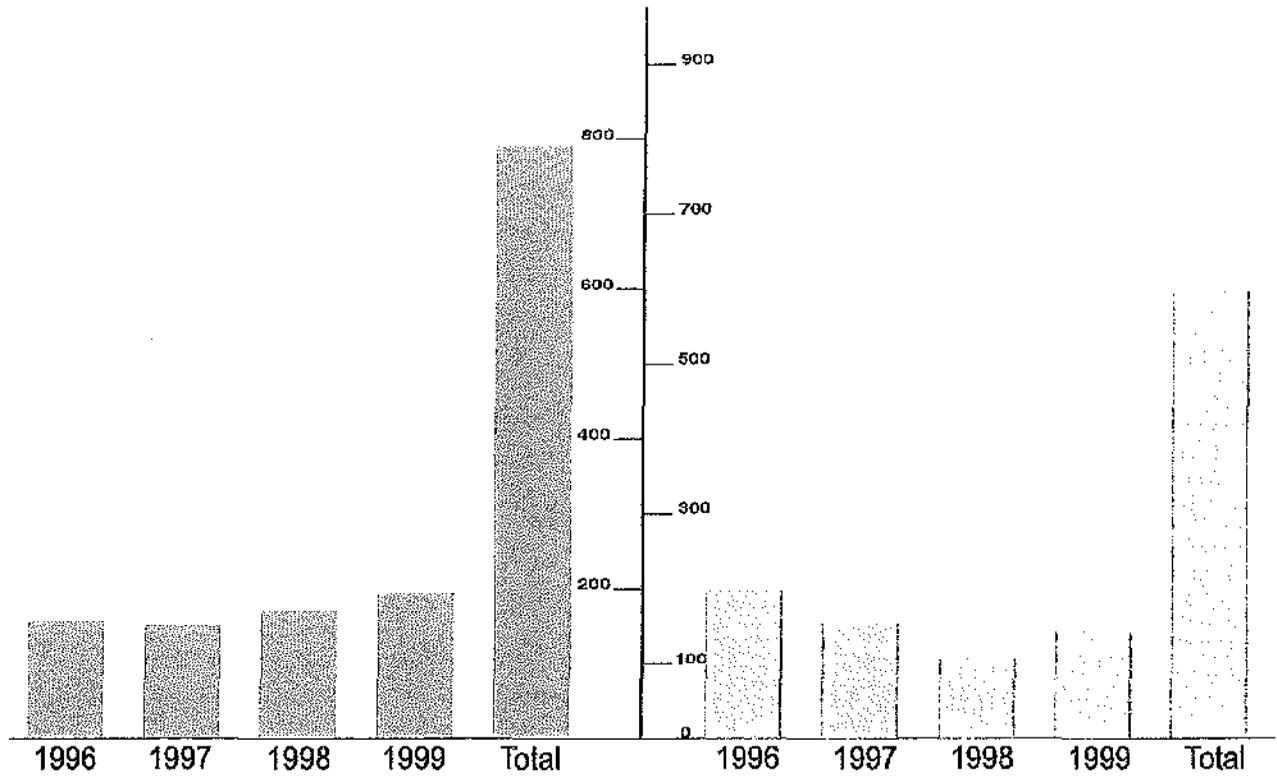
Les moyens des services, c'est-à-dire les charges de fonctionnement (frais de personnel, impôts, frais généraux, investissements amortissables) correspondent à un montant de 73 749 989 F, en deçà de l'hypothèse basse de 85 000 000 F. Ils connaissent une évolution modérée par rapport aux réalisations du précédent programme, compte tenu du renforcement de l'équipe et de ses moyens pour faire face aux missions nouvelles et à la complexité technique des dossiers confiés à l'E.P.M.L..

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES

1000 millions de Francs

DEPENSES

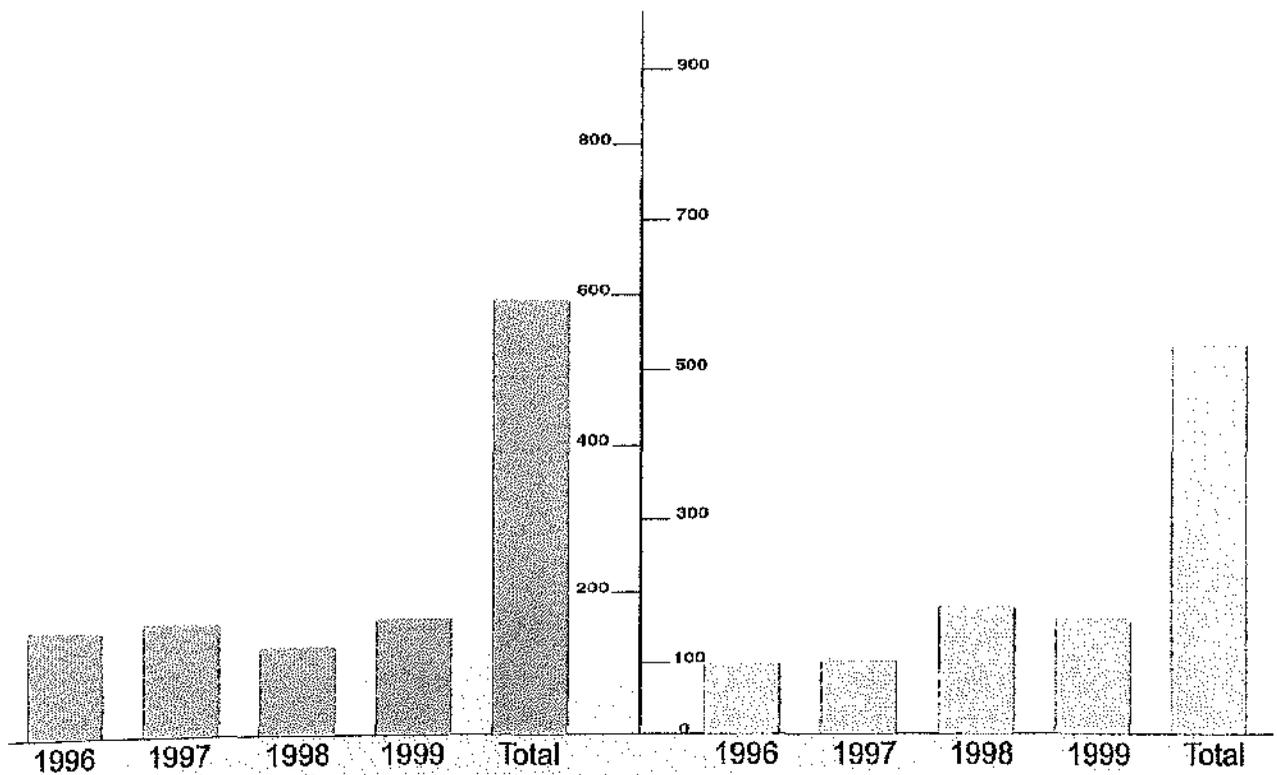


BUDGETS DE PRESTATIONS

RECETTES

1000 millions de Francs

DEPENSES



CHAPITRE II - BUDGETS DE PRESTATIONS

Les résultats de l'ensemble des budgets spécialement affectés aux opérations en prestation de services s'établissent à 530 037 247 F de dépenses. Comparées à la fourchette prévisionnelle de 375 à 675 000 000 F, les réalisations sur quatre années s'avèrent satisfaisantes.

Ce chiffre confirme l'importance de cette activité, complémentaire de l'action foncière dans le périmètre de pleine compétence qui recouvre des missions de prestation ou d'aménagement réalisées pour le compte de tiers (Etat, Région, collectivités locales...) s'exerçant sur l'ensemble du territoire régional et se déroulant sur la base de schémas conventionnels propres.

Globalement, on constate une progression, au fil des années, des actions conduites à ce titre, se chiffrant à 96 876 583 F en 1996 pour se situer à 176 069 221 F en 1998. Pour 1999, les réalisations, soit 157 744 921 F, se traduisent par une légère régression des masses financières mobilisées.

Ces prestations sont financées par des subventions versées par les partenaires et des participations apportées par le budget principal de l'E.P.M.L. dans le cadre de politiques spécifiques si elles sont comprises dans l'aire de prélèvement fiscal ou pour assurer un relais financier aux collectivités situées à l'extérieur de la métropole lorraine.

Les recettes provenant des fonds mis à la disposition de l'Etablissement par l'Europe, l'Etat, la Région, les Départements, la C.U.G.N., les collectivités territoriales et des ressources propres sont comptabilisées pour 592 366 272 F.

A l'analyse du tableau présenté, on constate, toutes opérations confondues, un excédent du montant des recettes sur celui des dépenses. Cette situation résulte d'un décalage dans la consommation effective des financements mis en place par les intervenants, essentiellement pour les actions de traitement des espaces dégradés, d'aménagement du P.I.A. des trois frontières et du parc d'activités de Nancy-Pompey, de reconversion du patrimoine militaire.

C'est ainsi que l'E.P.M.L. a poursuivi sa mission de gestionnaire des réserves foncières de l'Etat sur les secteurs de Semécourt, Toul - Gondreville et du site, propriété de l'indivision Solvay.

Certaines prestations foncières sont globalement achevées. C'est le cas :

- des actions conduites pour le compte de la Région au titre de l'aéroport Metz-Nancy Lorraine, de l'Etat dans le cadre de l'aménagement des berges de la Meurthe entre Frouard et Dombasie,

- des réserves foncières dans le département des Vosges pour la réalisation de la Z.A.C. d'Epinal - Nomexy,

ACTIONS EN PRESTATIONS - BILAN FINANCIER

INTITULES	PREVISIONS DU PROGRAMME (1996-2000)	REALISATIONS (1996-1999)	
		Recettes	Dépenses
RESERVES FONCIERES DE L'ETAT (55-21)	1 à 1 500 000	683 943	525 465
AMENAGEMENT DE LA MEURTHE	1 à 2 000 000	2 778 420	609 693
POLE EUROPEEN DES TROIS FRONTIERES	49 à 114 000 000	85 952 941	67 293 227
- Gestion de la Mission	7 à 9 000 000	13 048 089	14 143 845
- Parc International d'Activités	42 à 105 000 000	72 904 852	53 149 382
TRAITEMENT DES ESPACES DEGRADEES	207,5 à 292 000 000	291 077 607	274 786 503
- Friches en Métropole lorraine	} 190 à 257 000 000	99 270 512	93 989 421
- Friches hors Métropole lorraine		66 767 717	90 122 721
- Cités en Métropole lorraine		21 099 463	14 926 583
- Cités hors Métropole lorraine		1 764 398	379 637
- Contrat métropolitain - Metz		14 930 000	6 954 582
- Contrat métropolitain - Nancy		19 894 709	11 391 885
- Fonds d'intervention		17,5 à 35 000 000	67 350 808
PACT URBAIN	0	4 846 897	1 519 881
AEROPORT REGIONAL	0 à 1 000 000	0	82 666
QUATRIEME P.A.F. DE NANCY	6 500 000	4 782 540	8 204 882
INDIVISION SOLVAY	1 à 2 500 000	3 183 151	2 465 727
AMENAGEMENT LAC PIERRE PERCEE	1 000 000	898 300	898 300
PRESERVATION DES ESPACES NATURELS	1 à 10 000 000	0	8 597
PRESERVATION PATRIMOINE ARCHITECTURAL	0 à 5 000 000	0	0
PARC D'ACTIVITES DE NANCY - POMPEY (Z.A.C.)	25 à 75 000 000	56 127 016	48 374 152
BAN LA DAME - IMMOBILIER D'ENTREPRISES	0	33 749 950	33 749 950
PLATE-FORME DE CHAMPIGNEULLES	8 500 000	6 981 185	4 480 683
FONDS INTERDEPARTEMENTAL	0 à 5 000 000	0	0
RESERVES FONCIERES VOSGES	6 000 000	1 424 782	200 469
PRESTATIONS DIVERSES	27,5 à 55 000 000	43 222 291	42 564 939
OPERATIONS NOUVELLES	40 à 90 000 000	56 657 249	44 272 113
- Mégezones Industrielles	0	4 064 318	4 589 626
- Patrimoine rural	0	13 266	13 266
- Patrimoine Industriel	0	2 500 000	2 500 000
- Patrimoine militaire	0	13 100 000	714 864
- Actions sous mandats	0	36 979 665	36 454 357
TOTAL (F)	375 à 675 000 000	592 366 272	530 037 247

80803657 € : 4:
20200914

- du Syndicat mixte pour l'aménagement touristique des lacs de Pierre-Percée et de La Plaine,

- de la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour l'exécution du quatrième Programme d'Action Foncière de l'agglomération nancéienne. Cette politique a cependant été prolongée, fin 1998, pour une durée de cinq ans, dans la limite d'un nouveau crédit de 20 000 000 F, financé à part égale par la C.U.G.N. et l'E.P.M.L..

L'action de préservation des espaces naturels, en association avec le Conseil Régional et le Conservatoire des sites lorrains, ne s'est pas prolongée. Quant à une politique spécifique de protection du patrimoine architectural, elle n'a pas été mise en œuvre, en l'absence de partenariat financier.

Des prestations foncières plus ponctuelles ont été menées pour le compte de collectivités à l'extérieur de l'aire de pleine compétence. On peut citer la prise en compte d'interventions localisées :

- dans l'est mosellan (Morhange, Forbach),
- en Meuse (Verdun, Etain),
- dans les Vosges (Charmes, Moyemoutier, Neufchâteau, Epinal, Raon-Thiéville, Saint-Dié, Vittel),
- en Meurthe-et-Moselle (Pexonne).

L'E.P.M.L. a continué à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de traitement des espaces dégradés dans le cadre du troisième contrat de plan Etat-Région. La consommation des crédits de ce programme doit s'achever fin 2000 ou début 2001.

Ces actions ont porté sur le prolongement de la requalification des sites de friches des bassins sidérurgique, houiller, des vallées vosgiennes et en Meuse, du traitement des cités dans les bassins industriels dans le but de permettre l'insertion urbaine de ces quartiers, la démolition et le retraitement paysager des quartiers sinistrés suite aux affaissements miniers d'Auboué et Moutiers, la mise en œuvre du programme de requalification des friches urbaines dans le cadre du contrat métropolitain sur les agglomérations de Metz et Nancy.

Le fonds d'intervention est abondé par l'ensemble des recettes liées aux interventions sur les espaces dégradés provenant de cessions de sites retraités, locations de terrains et bâtiments, produits accessoires, remboursement de travaux préfinancés pour le compte de collectivités. Ces moyens sont utilisés pour régler les charges de gestion courantes et d'entretien des espaces en patrimoine et permettent également de couvrir des dépenses exceptionnelles non programmées (travaux d'urgence et obligatoires...).

Des Programmes d'Aménagement Concerté du Territoire ont été mis en place fin 1997 sur des territoires du bassin de Longwy, des bassins sidérurgique et ferrifère, houiller de Moselle Est. Des actions spécifiques de réaménagement urbain s'inscrivant dans ce contexte ont été prises en compte à :

- Pompey (création d'un lieu de promenade le long des berges de la Moselle),

- Petite-Rosselle (requalification des abords de l'ancien puits Saint-Charles),
- Rehon (aménagement des berges de la Chiers en cheminement piétonnier et cyclable),
- Briey (réalisation d'un espace de détente sur le site de l'ancien cinéma).

L'activité dans le cadre du pôle européen des trois frontières intègre les frais de fonctionnement de la Mission interministérielle qui sera clôturée au cours de l'année 2000 et l'aménagement du parc international d'activités dont la seconde tranche opérationnelle de Z.A.C. est en voie d'achèvement.

Au titre de la Z.A.C. du parc d'activités de Nancy-Pompey, sous maîtrise d'ouvrage de l'E.P.M.L., les actions ont essentiellement concerné l'achèvement des premières tranches de viabilisation de la Z.A.C., les travaux de réalisation des grands ouvrages (ponts sur la Meurthe et la Moselle). Les principales infrastructures étant en place, la commercialisation du secteur de Ban la Dame et de l'ancien site de l'usine s'est engagée avec l'installation de divers projets industriels.

Le montant des ventes signées, ces dernières années, se situe d'ailleurs à un niveau non négligeable. A noter que l'implantation de la Société Délipapier sur la partie centrale du parc d'activités à Frouard et Custines, a bénéficié de subventions au titre d'aides à l'immobilier d'entreprises attribuées par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, le Conseil Régional et la Communauté de communes du bassin de Pompey.

Quant à l'aménagement de la plate-forme multimodale du nord de Nancy, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte, les travaux effectués ont porté sur l'achèvement fin 1996, de l'opération de recalibrage hydraulique de la Meurthe et le lancement d'une seconde phase de remblaiement du site, préalable à la mise en œuvre d'un parc à vocation logistique à proximité de la gare de Champigneulle.

L'intervention de l'organisme sur les opérations nouvelles correspond à un démarrage progressif de dossiers tels que les mégazones industrielles initiées par les Départements lorrains, les actions en faveur du développement du milieu rural soutenues par l'Etat, la Région, les Départements, en association avec la SAFERL, les opérations de reconversion de sites industriels délaissés issus de la restructuration ou de la disparition de P.M.E.-P.M.I., aux côtés de la région lorraine.

L'E.P.M.L. est, en outre, associé à l'Etat et à la Région pour la mise en œuvre d'une politique de reconversion du patrimoine militaire. Les premières actions opérationnelles, intervenues en 1999, concernent la prise en charge d'études sur les emprises libérables des agglomérations nancéienne, toulouise, messine, verdunoise, une aide au portage foncier ou la prise en compte de travaux sur diverses emprises à Rustroff, Epinal, Golbey, Ban Saint-Martin, Lunéville, Saint-Avold, Morhange notamment.

De plus, des opérations menées par l'E.P.M.L. en qualité de mandataire des collectivités, ont été réalisées à Gondreville, Thionville, Auboué, Gorcy, Noviant-aux-Prés et Nancy essentiellement. Ces interventions de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de mandats de travaux (démolition, restructuration urbaine, requalification de sites) gérés par l'organisme, sont appelées à se développer dans les années à venir.